

**Compte-rendu de la séance du Conseil départemental
Le 28 Mai 2021
Adopté à la séance du Conseil départemental du 16 juillet 2021
(en visio-conférence)**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

ARCIERO Anthony

AUMAS Michel

BAZIN Arnaud (départ à 14 h 00, pouvoir à Mme VILLALARD Chantal)

BENEDIC Fabien

BERTHY Michèle

BOEDEC Yannick

BOISSEAU Laetitia

BOUGEARD Nicolas

CAVECCHI Marie-Christine

CHRISTIN Marie-Evelyne

DESSE Daniel

EON Pierre-Edouard

IVANDEKICS Emilie

JACOB Aurore

LAMBERT-MOTTE Gérard

MENAT Gilles

MENHAOUARA Nessrine

MERIZIO Monique

METEZEAU Philippe

METREF Nadia

MULLER Jean-Pierre

PAYET Armand (départ à 12 h 00, pouvoir à TINLAND Virginie)

PELLISSIER Véronique

PUEYO Alexandre

RAFAITIN Agnès (arrivée à 11 h 18, pouvoir à DESSE Daniel)

ROULEAU Philippe (départ à 13 h 30, pouvoir à BOEDEC Yannick)

RUSIN Isabelle

SABOURET Cédric

SCOLAN Muriel

SEBBAGH Deborah

SEIMBILLE Gérard (départ à 12 h 42, pouvoir à LAMBERT-MOTTE Gérard)

STREHAIANO Luc (départ à 12 h 25, pouvoir à BERTHY Michèle)

SUEUR Philippe

TECHTACH Djida (départ à 13 h 15, pouvoir à METREF Nadia)

TINLAND Virginie

VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BORGEON Sophie (pouvoir à CHRISTIN Marie-Evelyne)

COUCHOT Sylvie

DOCTEUR Jeanne (pouvoir à BOISSEAU Laetitia)

HAQUIN Xavier (pouvoir à JACOB Aurore)

MAHENDRAN Cergya (pouvoir à AUMAS Michel)

MAZOU-SACKO Youri

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

| | | |
|-------------|--|-----------|
| I. | APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR | 7 |
| II. | APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES ASSEMBLEES DES 26 MARS 2021 ET 16 AVRIL 2021 | 8 |
| III. | EXAMEN DES RAPPORTS | 8 |
| | 1 - Développement territorial - Emploi - Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) | 8 |
| | Rapport n° 1-05 Soutien à l'emploi des Valdoisiens - Cotisation à Paris CDG ALLIANCE et soutien à l'association Papa Charlie au titre de l'année 2021. | 8 |
| | Rapport n° 1-06 Partenariats avec CY Ecole | 10 |
| | Rapport n° 1-07 Mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Val Parisis de deux équipements immobiliers d'accueil d'entreprises. | 12 |
| | - 2 - Finances - Administration Générale - Innovation | 14 |
| | Rapport n° 2-28 Bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'exercice 2020 | 34 |
| | Rapport n° 2-29 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1er au 28 février 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique). | 35 |
| | Rapport n° 2-30 Convention entre CY Cergy Paris Université et le Département concernant les modalités d'occupation du site du Port par l'entité anciennement EISTI, et changement de dénomination concernant les conventions en cours | 35 |
| | Rapport n° 2-31 Subvention d'investissement dans le cadre du guide départemental des aides aux collectivités dans le secteur environnement - eau/assainissement. Fiche « Réhabilitation des décharges brutes et suppression des dépôts sauvages » : SIAH du Croult et du Petit Rosne | 36 |
| | Rapport n° 2-32 Avenants n° 1 aux conventions de financement départemental des Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR) pour les communes de Marines et de Saint-Prix | 37 |
| | Rapport n° 2-33 Commune de Viarmes - Avenant n° 6 au bail emphytéotique administratif signé avec VOH - Extraction du site sis 54 rue de Paris à Viarmes et vente au profit de VOH. | 38 |
| | Rapport n° 2-34 Commune de Montigny-lès-Cormeilles - Cession d'un bien bâti au profit de Madame et Monsieur SCUTURICI ou toute entité juridique pouvant s'y substituer | 39 |
| | Rapport n° 2-35 Commune de Luzarches - Cession d'un bien bâti dit Maison Erik Satie au profit de la commune | 39 |
| | Rapport n° 2-36 Présentation de la programmation 2021 des travaux dans les bâtiments départementaux. | 40 |
| | Rapport n° 2-37 Lancement de l'opération d'installation de quatre classes modulaires au collège Saint-Exupéry de Villiers-le-Bel permettant d'améliorer les conditions d'accueil des élèves | 41 |
| | Rapport n° 2-38 Lancement de l'opération d'extension et de restructuration du collège Martin Luther King de Villiers-le-Bel | 46 |
| | Rapport n° 2-39 Lancement de l'opération de pose de quatre classes modulaires au collège Ariane à Argenteuil, pour un montant de 1 M€ TTC | 47 |
| | Rapport n° 2-40 Création/suppression d'emplois à la Direction de l'Action Culturelle, à la Mission de la Communication Interne et du Management de l'Information et à la Direction de la Vie Sociale | 50 |
| | Rapport n° 2-41 Comité des Œuvres Sociales (COS) du Val d'Oise : rapport d'activité 2020 - subventions 2021 ; avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2022 | 51 |

| | |
|---|-----------|
| Rapport n° 2-42 Signature d'un accord-cadre de relance départemental couvrant la période 2021-2022 | 53 |
| Rapport n° 2-43 Hors-recueil Commune d'Eragny-sur-Oise - Cession de plusieurs parcelles départementales au profit des sociétés Altaréa-Cogedim et Clorelice ou toute entité juridique pouvant s'y substituer | 57 |
| - 6 - Transport - Infrastructures - Logement | 58 |
| Rapport n° 6-10 Mise en enquête publique du projet d'aménagement du carrefour entre la RD 48 et la RD 311 sur la commune d'Argenteuil | 58 |
| Rapport n° 6-11 Cession du parc de poteaux de bus départemental et transfert de sa gestion à Ile-de-France Mobilités (IDFM). | 58 |
| Rapport n° 6-12 Convention partenariale relative au réseau de bus du Vexin entre le Conseil Départemental et Ile-de-France Mobilités | 58 |
| Rapport n° 6-13 Renouvellement de la convention de délégation de compétences passées avec Ile-de-France Mobilités pour la mise en place d'un service de transport spécialisé pour personnes en situation de handicap (PAM 95). | 59 |
| Rapport n° 6-14 Fixation de la participation des familles pour les cartes de transport scolaire (Scol R, CSB, Imagine R) pour l'année 2021-2022 | 61 |
| - 3 - Action sociale - Santé | 63 |
| Rapport n° 3-10 Conventions de partenariat avec divers organismes, dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat pour le financement exceptionnel de mesures relatives à la petite enfance, à la prévention et à la protection de l'enfance, au regard de la stratégie nationale formulée en 2019 | 63 |
| Rapport n° 3-11 Subvention de fonctionnement en faveur du GERONTO 95, Réseau gérontologique et handicap du Val d'Oise, pour l'exercice 2021, et subvention exceptionnelle pour son action d'astreinte de médecins dans le cadre de la crise sanitaire | 64 |
| Rapport n° 3-12 Présentation des bilans d'exécution 2020 du Plan Pauvreté. Présentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). | 65 |
| - 4 - Développement Durable - Culture - Tourisme - Patrimoine | 67 |
| Rapport n° 4-13 Programmation des opérations d'études et recherches, d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux. Acquisitions et conventions foncières | 67 |
| Rapport n° 4-14 Participation du Département à l'entretien des Espaces Naturels Régionaux (ENR) valdoisiens pour la période 2021-2023 | 68 |
| Rapport n° 4-15 Programme d'actions 2021 dans les parcs et espaces verts départementaux, signature avec la Communauté d'Agglomération Val Parisien (CAVP) de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien du parc Schlumberger à Corneilles-en-Parisis pour la période 2021-2024. Participation du Conseil départemental aux frais de fonctionnement pour l'entretien du parc au titre de l'année 2021 | 69 |
| Rapport n° 4-16 Renouvellement de l'adhésion à "BRUITPARIF" au titre de l'année 2021 | 70 |
| Rapport n° 4-17 Participation du Département à l'activité d'AIRPARIF pour l'année 2021 | 71 |
| Rapport n° 4-18 Participation au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières (IGC) des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise au titre de l'année 2020 | 71 |
| Rapport n° 4-19 Soutenir la création et la diffusion : subventions 2021 aux compagnies structurantes de spectacle vivant | 72 |
| Rapport n° 4-20 Demande de subvention pour le projet numérique de la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise (BDVO) "Bibliothèque Numérique de Référence" (BNR) auprès du Ministère de la Culture Lecture Publique | 73 |

| | |
|--|-----------|
| Rapport n° 4-21 Avis du Conseil départemental sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands pour la période 2022-2027 | 74 |
| Rapport n° 4-22 Subvention exceptionnelle au monde agricole suite à l'épisode de gel d'avril 2021. | 76 |
| - 5 - Education - Sport - Jeunesse - Enseignement Supérieur | 79 |
| Rapport n° 5-10 Intervention du Conseil départemental en faveur du numérique dans le domaine de l'Education dans le cadre du Schéma Directeur Numérique des Collèges publics valdoisiens | 79 |
| Rapport n° 5-11 Attribution d'une subvention d'équipement à 13 collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux | 83 |
| Rapport n° 5-12 Détermination de la participation du Département pour la mise à disposition des équipements sportifs couverts aux collèges - Année scolaire 2020/2021 | 84 |
| Rapport n° 5-13 Adhésion du Conseil départemental du Val d'Oise à la Fondation de CY Cergy Paris Université | 84 |
| Rapport n° 5-14 Subvention exceptionnelle à la Fédération Française des Sports de Glace pour l'organisation des Championnats de France Elite des sports de glace | 85 |
| IV. MOTIONS | 86 |

Début de la séance à 9 h 31.

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous. On me dit que le quorum est atteint.

Je laisse la parole à Madame SCOLAN.

Il est procédé à l'appel.

Madame CAVECCHI

Merci, Muriel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Tout d'abord, j'aurais voulu, chers collègues, rendre un hommage appuyé à nos forces de l'ordre, policiers et gendarmes représentants de l'Etat qui sont des cibles d'attaques répétées et marquées par le deuil récent de deux assassinats survenus ces dernières semaines. Le 23 avril, Stéphanie MONFERME, agente administrative au commissariat de Rambouillet, mère de deux filles de 13 ans et 18 ans, est assassinée par un islamiste alors qu'elle reprenait son service. Le 5 mai, le brigadier Eric MASSON, 36 ans, est tué froidement lors d'une banale intervention anti stupéfiant à Avignon. Il est touché par balles à deux reprises, au thorax, à l'abdomen et laisse derrière lui deux petites filles de 5 ans et 7 ans.

Ces deux meurtres, d'une violence inouïe, nous rappellent de manière tragique la dure mission de nos forces de l'ordre, mission rendue chaque jour plus périlleuse par des délinquants que l'Etat n'impressionne plus.

Ils nous rappellent la dimension du sacrifice consenti par celles et ceux qui ont fait le choix de nous protéger.

Ils nous rappellent enfin le devoir qui est le nôtre, élus de la République, à soutenir nos policiers, nos gendarmes et nos pompiers. Eux aussi sont souvent pris pour cible.

Au nom du Département du Val d'Oise, je veux, chers collègues, avoir une pensée fraternelle pour tous les équipiers des policiers morts en exercice, pour leurs familles, et dire à l'ensemble de nos forces de l'ordre notre soutien le plus total. Je pense que vous m'accorderez cette parole tous ensemble. Je vous en remercie.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je vais revenir à l'ordre du jour. Vous connaissez les règles de vote pour prendre la parole. Je n'y reviens pas. Je pense que, maintenant, tout le monde sait ce qu'il a à faire.

L'ordre du jour se déroulera selon la normalité, c'est-à-dire de la première à la sixième Commission. Nous avons un certain nombre de rapports connexes qui sont passés dans plusieurs Commissions. Je ne vais pas vous les citer, la liste en est un peu longue, mais je pense que vous les avez étudiés dans chacune des Commissions auxquelles vous avez participé.

Il y aura un diaporama puisque nous avons à l'ordre du jour les Comptes administratifs de l'exercice 2020 et les Comptes de gestion, des budgets principaux et annexes du Château d'Auvers, du laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'enfance, avec l'affectation définitive des résultats.

Et il y a deux Hors-recueil, le 2-43 qui concerne la commune d'Eragny-sur-Oise avec la cession d'un certain nombre de parcelles départementales - il s'agit juste d'un changement de nom d'entités juridiques et il n'y a donc rien de particulier - et le rapport 3-12 qui est la présentation des bilans d'exécution 2020 du Plan Pauvreté, et la présentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Si vous en êtes d'accord, nous attaquerons l'examen des rapports dans cet ordre-là.

Il n'y a pas d'objection ?

Merci beaucoup.

II. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES ASSEMBLEES DES 26 MARS 2021 ET 16 AVRIL 2021

Madame CAVECCHI

Je vais commencer par vous demander si vous approuvez les comptes-rendus des Assemblées du 26 mars et du 16 avril derniers que vous avez dû recevoir. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je considère qu'ils sont adoptés.

Nous avons la motion sur la restauration des collèges et qui a été déposée par le groupe des élus socialistes et apparentés le 15 avril dernier, et qui avait été renvoyée vers les Commissions compétentes. Nous en reparlerons donc tout à l'heure.

Je vais donc attaquer avec le premier des rapports.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

1 - Développement territorial - Emploi - Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Rapport n° 1-05 Soutien à l'emploi des Valdoisiens - Cotisation à Paris CDG ALLIANCE et soutien à l'association Papa Charlie au titre de l'année 2021.

Madame CAVECCHI

J'ai récemment échangé avec le Directeur Général Exécutif d'ADP, Monsieur ARKWRIGHT, et selon les analyses d'ADP, un retour à l'activité normale est attendu entre 2025 et 2027.

Je vous laisse imaginer les conséquences sur le tissu local des PME et PMI et sur l'onde de choc qui a frappé et qui frappe encore les salariés de ce secteur.

C'est pourquoi le Conseil départemental déploie tous ses moyens d'action pour accompagner les Valdoisiens les plus touchés par la crise. C'est aussi dans ce cadre nouveau que s'inscrivent nos partenariats avec Paris CDG ALLIANCE et l'association Papa Charlie. Mais Anthony ACIERO peut nous en parler plus longuement. Anthony, je te laisse la parole.

Monsieur ARCIERO

Oui, Madame la Présidente. L'économie du Grand Roissy dépend des flux aéroportuaires et nous en connaissons les dramatiques conséquences de cette dernière année de la crise sanitaire.

L'objectif de Paris CDG ALLIANCE est de favoriser l'emploi des habitants du secteur à la plateforme aéroportuaire qu'ils ont fait faire cette année. Néanmoins, nous connaissons des entreprises fortes sur l'aéroport, sur le Grand Roissy, je citerai Air France, Securitas, La Poste, ADP, bien entendu. Vous avez aussi FedEx. Le DG de FedEx m'annonçait hier qu'ils allaient embaucher 300 CDI supplémentaires en plus des 600 intérimaires qu'ils emploient quasi quotidiennement. C'est une entreprise qui « tourne » et c'est bien de le souligner.

L'objectif de Paris CDG ALLIANCE est aussi d'être un ambassadeur. On travaille à l'international avec notamment les Etats-Unis, mais cela ne vous surprendra pas. L'objectif de cette association est aussi d'activer ce que nous avons lancé en début de mandat, à savoir la Cité des Métiers de l'aérien qui peut porter ses fruits.

Je terminerai par les nombreuses actions que nous avons au Département. Nous les avons recensées dans un livret cette année, un livret qui est diffusé dans tous les CCAS des communes et dans lequel les demandeurs d'emploi peuvent retrouver tout un tas d'actions. Cela va du dispositif EVA (Entrée dans la Vie Active) jusqu'au partenariat avec l'Agence de Développement Economique du Département (CEEVO). C'est un livret qui est aussi distribué à chaque inscription de Pôle emploi. Nous avons établi ce livret avec la Direction Pôle emploi du Val d'Oise.

Parmi des actions, nous avons évidemment Papa Charlie, c'est un marronnier, j'ai plaisir à vous le présenter chaque année. Je vous rappelle que cette association a une centaine de véhicules mis à disposition de tous les habitants de la Région et pas seulement de l'aéroport. Tous les Valdoisiens, y compris ceux du Vexin, peuvent en bénéficier. Cela permet à ces personnes d'établir leur trajet domicile/travail. Cette année, vous l'imaginez bien, l'économie étant à plat, nos véhicules sont restés sur le parking. Il y a deux ans, je rappelle également que nous avons acquis une vingtaine de véhicules sans permis, ce qui permet aussi aux apprentis de les utiliser, ou à ceux qui ont eu une perte de permis de pouvoir rebondir rapidement.

Néanmoins, et j'en terminerai, nous avons mis à disposition nos véhicules aux personnels soignants qui en avaient besoin, notamment pendant le premier confinement. Cela a été très utile pour ceux qui travaillaient dans les hôpitaux de Gonesse ou même d'Argenteuil.

Il vous est donc proposé une subvention de l'ordre de 60 000 € pour l'association Paris CDG ALLIANCE et de 31 000 € pour l'association Papa Charlie. Je vous remercie.

Monsieur SUEUR

Anthony a parfaitement présenté les dossiers. J'insiste simplement sur l'intérêt à rejoindre Paris CDG ALLIANCE puisque c'est le GIP emploi qui s'est reconfiguré, qui s'est redynamisé après une longue expertise par KPMG. Une stratégie encourageante a été arrêtée. La cotisation de 60 000 € que l'on avait suspendue pendant un temps est donc ici à votre délibération. Les visites que nous avons pu faire, les travaux que j'ai pu suivre sont effectivement porteurs d'espoir, notamment en formation aux métiers de l'aéroportuaire. Ce n'est pas le Campus des Métiers, mais ils font un très bon travail.

Madame CAVECCHI

Très bien, merci beaucoup, Philippe. Si vous le voulez bien, nous passons au vote.

C'est donc l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous passons à la délibération suivante n° 1-06.

Rapport n° 1-06 Partenariats avec CY Ecole

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'un partenariat avec CY, l'école de design qui va arriver à l'automne sur le campus. Je redonne la parole à Philippe SUEUR.

Monsieur SUEUR n'étant pas connecté, je vais rapporter le rapport sur CY.

CY nous propose donc un partenariat avec l'école de design de CY Cergy Paris Université créée en 2020 et qui, dès septembre 2021, accueillera une centaine d'étudiants, dont 80 en première année et 20 en Master 1.

L'enjeu est de former au design global via une pédagogie par projet et qui amènera les étudiants à être en capacité d'imaginer et d'initier de nouvelles façons d'habiter le monde, de repenser les manières de concevoir, de s'adapter aux évolutions et aux attentes.

Les objectifs de notre partenariat sont les suivants :

- des terrains d'expérimentations et d'apprentissage pour développer des projets visant à améliorer la qualité du service rendu aux Valdoisiens ;
- des opportunités de témoignages des élus et des cadres du Département pour présenter nos enjeux départementaux afin que les élèves de CY Design puissent savoir exactement ce dont nous avons besoin ;
- tout ceci en articulation avec une société qui s'appelle Opta-S qui dispose d'une licence d'exploitation de la marque EMI, c'est-à-dire l'Ecole du Management par l'Innovation.

Il s'agit d'un projet annuel qui va mobiliser une classe de 20 étudiants et qui déploiera la démarche de design pour répondre à nos projets d'intérêt public. Il s'agit de m'autoriser également à signer ce partenariat.

Monsieur SEIMBILLE

Bonjour à toutes et à tous. Très rapidement, comme je l'exprimais hier en Commission des finances, puisque je suis en charge de l'innovation, je voudrais me réjouir de cette collaboration avec cette nouvelle école de design qui s'installe sur le territoire. Dans le petit résumé, il est dit que cela permettra au Département de bénéficier de l'expertise pédagogique et des ressources humaines de l'école. Je pense que cela est réciproque : l'innovation est repérée comme étant particulièrement pertinente mais au-delà du territoire du Val d'Oise, je pense qu'il est très bien, dans la mesure où l'on a en plus un pôle universitaire important, que cette relation avec cette nouvelle école de design permette d'amplifier encore les relations et l'action que l'on a en matière d'innovation.

Madame CAVECCHI

Tout à fait, c'est intéressant. C'est une école unique. Il n'y a pas d'école comme celle-ci sur la place de Paris. Il y en a peut-être, mais en tout cas, pas sur notre campus. Je suis d'accord avec toi, c'est vraiment intéressant. J'aperçois Monsieur SUEUR qui est revenu. Monsieur BENEDIC, allez-y.

Monsieur BENEDIC

Je vous remercie. Bonjour à toutes et à tous. Madame la Présidente, chers collègues, lors de la Commission permanente du 1^{er} mars dernier, vous avez validé la signature d'une licence d'exploitation avec l'entreprise Opta-S dans le cadre de la formation « Management par l'innovation ». Si vous vous souvenez bien, nous nous y étions opposés, car, de notre point de vue, vous privatisiez les bénéfices d'une formation qui était conçue et développée par les agents du Conseil départemental, donc, grâce à nos impôts. Nous avons également posé une question à laquelle, malheureusement, nous n'avons pas obtenu de réponse. La question était la suivante : quelle procédure de mise en concurrence a été mise en place pour choisir cette société plutôt qu'une autre pour lui faire ce cadeau payé par les Valdoisiennes et les Valdoisiens ? Peut-être, aujourd'hui, serez-vous en mesure de nous répondre.

Non contents de privatiser les intérêts départementaux, vous semblez maintenant vouloir imposer à nos partenaires, en l'occurrence CY Ecole de design, d'utiliser cette formation et donc de financer la société privée Opta-S, dont vous rappelez qu'elle dispose d'une licence d'exploitation de la marque EMI. Je dis « semblez vouloir imposer », car sur ce point, le rapport n'est pas très clair.

Nous serons donc conformes à nos précédents votes et nous continuons à contester cette affaire qui n'est ni dans l'intérêt du Conseil départemental ni dans l'intérêt de CY Ecole de design. Nous allons donc voter contre cette délibération.

J'en profite, Madame la Présidente, puisque c'est notre dernière séance, en tout cas la dernière séance de ce mandat, pour rappeler qu'à quasiment toutes les séances depuis environ un an, nous avons demandé que nous soient communiquées les sommes versées annuellement à l'Enseignement Supérieur, que ce soit pour CY Cergy Paris Université, l'ESSEC ou d'autres établissements.

Et depuis un an, vous répondez, Madame la Présidente, ou Véronique PELISSIER, que ces informations nous seront prochainement transmises, mises à disposition. Nous avons constaté que nous n'avons toujours pas accès à ces informations. On commence donc à se demander si vous avez soit du mal à réunir toutes ces informations, soit quelque chose à cacher, a- Alors que vous savez - on peut vous prendre à témoin -, que l'on a toujours soutenu toutes les initiatives que vous avez mises en place en direction de l'Enseignement Supérieur. Dès lors, il n'y a pas de malice à notre demande, l'objectif étant simplement de pouvoir faire un point annuellement. Avec cette nouvelle demande - il nous reste encore un mois de ce mandat -, on espère que vous allez enfin accéder à notre demande et que l'on pourra avoir ces informations. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Monsieur BENEDIC, vous avez un groupe, vous avez du personnel dans le groupe, puisque j'ai signé des embauches, il y a deux personnes. A travers toutes les délibérations que nous menons, je pense qu'ils sont capables de faire des additions et de vous donner les chiffres. Je vous remercie. Je prends acte de votre déclaration.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de voter.

Nous avons voté ce rapport à la majorité et je vous en remercie.

Je vais redonner la parole à Philippe SUEUR qui est revenu parmi nous, avec un petit souci technique qu'il a réglé. Nous allons donc travailler sur la délibération 1-07. Philippe, tu as la parole.

Rapport n° 1-07 Mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Val Parisis de deux équipements immobiliers d'accueil d'entreprises.

Monsieur SUEUR

C'est la fin d'une histoire, c'est l'affectation d'une loi qui est très géométrique puisque c'est la Loi NOTRe qui interdit au Département le soutien direct aux entreprises, financiers, ou par des services. A travers Val d'Oise Technopole, nous avons la gestion de la pépinière de Sannois et de l'hôtel d'entreprises de Franconville, des bâtiments appartenant au Département qui étaient mis à la disposition de Val d'Oise Technopole pour assurer sa mission. Après d'assez longues discussions avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis, pour bien caler cette mise à disposition pour 10 ans, gratuitement, bien entendu, il s'agit de deux sites :

- le site de Sannois qui a été ouvert en 1987 qui se trouve très bien placé sur l'esplanade de la gare ; c'est d'ailleurs un patrimoine que l'on aurait peut-être intérêt à conserver sur le long terme au regard des projets d'urbanisme qui pourraient être ceux de la commune de Sannois ; il s'agit de 710 mètres carrés avec 24 bureaux ;
- l'hôtel d'entreprises de Franconville qui fonctionne bien, rue de la Station, non loin de la gare ; il comprend 22 bureaux et des parkings, ainsi que 964 mètres carrés.

Il faut ajouter toute la souplesse du Département à l'égard de son partenaire qui est la Communauté d'Agglomération Val Parisis. En effet, il y a des taxes foncières, des taxes sur les bureaux et diverses taxes afférentes. Pour, en quelque sorte, entrer en douceur, le Conseil départemental va donc prendre à sa charge sur 3 ans et de manière dégressive :

- 100 % du montant des deux taxes en 2022, soit 32 500 € ;
- 66 % l'année suivante, soit 21 450 € ;
- 33 % en 2024, soit 10 275 €.

Le total fait 64 675 €.

Autant dire que c'est une nécessaire mise à jour. En revanche, le rôle de Val d'Oise Technopole étant maintenant quasiment réduit à sa plus simple expression, ou quasiment, nos successeurs auront une délibération en fin d'année pour la liquidation de ce qui a été un très bel outil du Département auprès des entreprises et surtout des jeunes entreprises.

Monsieur BOUGEARD

Madame la Présidente, bonjour, chers collègues. Merci de me donner la parole. Vous le savez, puisque nous avons dû intervenir à plusieurs reprises sur ce dossier, nous étions impatients que notre collectivité se mette en conformité avec la Loi NOTRe, comme l'a rappelé notre collègue Philippe SUEUR, et transfère enfin ces pépinières d'entreprises de la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Cela a été bien long, en tout état de cause, beaucoup plus long que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise qui a pris ses responsabilités et les dépenses qui vont avec beaucoup plus tôt. Je le disais lorsque nous avons eu ce débat voici plusieurs mois déjà : il y a eu rupture d'égalité entre les deux Communautés d'Agglomération. Vous proposez aujourd'hui de revenir à une situation plus normale et légale. Nous devrions en être satisfaits, puisque nous le réclamions à corps et à cris.

Toutefois, puisque vous décidez de verser près de 65 000 € à la CAVP pour, je cite le rapport, « lui donner le temps de construire, tester et perfectionner le modèle économique et la gestion de ces deux sites », nous avons recherché les conditions de transfert de ces pépinières à la CACP pour vérifier que nous avons été alors aussi prévenants.

Nous avons retrouvé le rapport de mise à disposition des locaux de La Turbine et donc du transfert des pépinières d'entreprises à la CACP. Il date du 24 mai 2019, voici plus de 2 ans et il n'y a pas de versement pour laisser à la CACP le temps de s'organiser ni de réfléchir.

Nous allons donc à nouveau voter contre cette délibération en constatant qu'il y a une rupture d'égalité très claire qui se chiffre à 65 000 € entre les Communautés d'Agglomération de Cergy-Pontoise et du Val Parisis. Mais c'est votre choix.

Par ailleurs, nous ne sommes pas du tout certains - mais ce sera à vérifier naturellement, et nous le ferons, vous le savez - que cette générosité extraordinaire soit conforme aux dispositions de la Loi NOTRe. Nous nous opposerons à cette délibération. Merci beaucoup.

Madame CAVECCHI

Très bien, j'enregistre votre intervention.

Monsieur SUEUR

La situation est totalement différente puisque sur Cergy-Pontoise, nous avons plusieurs sites à la fois dans Cergy et à Neuville, NEUVITECH notamment. Mais ce projet a été monté, parfaitement conduit en harmonie et conjointement avec l'agglomération de Cergy pour La Turbine. Vraiment, on n'a pas du tout la même dynamique et en quelque sorte, il n'y a pas eu la même philosophie sur les deux agglomérations. La Turbine, vous vous en rappelez, a bénéficié d'une aide régionale importante de 900 000 € des crédits européens, de 1,250 M€ versé par l'agglomération et de 1,250 M€ versé par le Département. Nous sommes donc bien là dans un véritable partenariat. De plus, sur les travaux supplémentaires, là encore, c'est bien le Département qui les a pris en charge, ce qui veut dire que sur l'agglomération de Cergy, sur La Turbine, nous sommes tout à fait exemplaires. Et si l'on parle « d'inégalité », il y a peut-être plus d'interventions et d'aides sur Cergy qu'il n'y en a sur le Val Parisis.

Madame CAVECCHI

Je te remercie de cette juste intervention, Philippe. Merci beaucoup.

Je vais vous demander de passer au vote, chers collègues.

La délibération est adoptée à la majorité. Je vous en remercie.

- 2 - Finances - Administration Générale - Innovation

Rapport n° 2-27 Compte administratif de l'exercice 2020. Compte de gestion de l'exercice 2020. Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'enfance. Affectation définitive des résultats.

Madame CAVECCHI

Nous avons ensuite le Compte administratif de l'exercice 2020, un exercice habituel de nos collectivités, qui sera accompagné du Compte de gestion, naturellement approuvé, pour l'exercice 2020.

Chers collègues, Gérard SEIMBILLE va, bien entendu, vous donner des détails sur les chiffres grâce à notre traditionnel diaporama, mais je souhaiterais vous dire quelques mots en introduction.

Il est peu de dire que 2020 n'a pas été une année banale et comme toujours, les événements de notre vie réelle se retrouvent dans les chiffres de nos documents budgétaires.

Finalement, que retenir du budget de 2020 ?

Qu'il a été mouvementé, c'est une certitude.

Qu'il reposait sur des bases solides, fruits de notre gestion faite d'efforts, de prudence et d'anticipation.

Qu'il a été adapté à la crise.

Qu'il a été un puissant facteur de résilience pour le Val d'Oise et les Valdoisiens, j'en suis absolument convaincue.

Qu'il a garanti le présent et préparé l'avenir de notre Département, nous le démontrerons. On pourra donc noter que, conformément à ce à quoi nous nous attendions, il y a eu des tensions fortes sur nos grandes masses.

Le RSA et les DMTO ont subi de forts impacts, respectivement à la hausse et à la baisse, du fait de la crise sanitaire. Cela a évidemment eu pour effet d'amoinrir notre résultat de clôture que nous avons malgré tout préservé par une orientation stratégique souple sur le recours à l'emprunt.

Deux mots sur ces points.

Tout d'abord, vous pourrez le constater dans un graphique très parlant qui sera exposé par Gérard SEIMBILLE tout à l'heure, on notera que, tant nos excédents reportés que le niveau de nos recettes - fruit de nos efforts passés - nous ont évité en 2020 de flirter dangereusement avec zéro, concernant notre épargne brute de clôture.

Deuxièmement, pour préserver le résultat de l'exercice et délester un peu la section de fonctionnement, notre stratégie a été de recourir à un niveau d'emprunt un peu plus fort qu'en 2020, pour bénéficier des taux d'intérêt toujours excellents sans pour autant aggraver l'endettement de la collectivité.

(coupure de micro)

Madame CAVECCHI

Je reprends. Là aussi, nous pouvons nous féliciter d'avoir su conserver prudence, anticipation et maîtrise lors de cet exercice 2020 hors norme. La revue semestrielle de Fitch vient de conclure à la stabilité de notre prospective. Tout cela, bien entendu, nous le réalisons tout en tournant le Département vers les Valdoisiens et au plus près d'eux pendant cette année noire, que ce soit en aides à nos différents publics - la jeunesse, les collégiens -, à nos sites culturels ou à nos structures sportives, en matière d'insertion et de solidarité envers le monde économique et les entreprises, envers nos personnels mobilisés ou encore en direction des communes et des personnels soignants avec les achats mutualisés des équipements de protection individuelle. Ce budget 2020 a été utile.

Enfin, notre investissement, et donc notre avenir, a été plus que préservé. La baisse toute relative que nous constatons s'explique par l'arrêt des chantiers sur lesquels nous ne pouvions pas grand-chose et que nous avons incités à reprendre dès que possible dans le respect, naturellement, des règles sanitaires.

Si je dis « baisse toute relative », c'est que l'on parle malgré tout d'une année record en matière de dépenses d'équipements, la deuxième meilleure après le record de 2019 depuis 10 ans et malgré la crise. J'en profite pour adresser tous mes remerciements à nos amis et partenaires du FS2I qui ont contribué à nos recettes pour plus de 20 M€ en 2020.

A cet égard, notre volonté de nous inscrire pleinement dans le cadre de la relance nationale est claire.

Je terminerai mon intervention en rappelant à cet égard, pour m'en féliciter et les remercier de les avoir faites, les annonces du Premier ministre de l'autre jour, étape importante du combat que nous menons pour défendre notre Val d'Oise. Des projets ambitieux et d'avenir sont en chantier. Ils seront pour une partie d'entre eux déclinés dans le cadre du futur CPER. Je participais la semaine dernière à une réunion sur le sujet avec Monsieur le Préfet de Région et j'ai défendu, croyez-moi, avec une âpreté que j'ai voulu néanmoins courtoise et souriante, nos intérêts financiers.

J'attends de ce CPER certains financements record et ne me satisferai de rien d'autre que du meilleur. C'est dans cet état d'esprit que je vous invite à nous inscrire dans l'avenir, après que nous ayons jeté, à l'occasion de l'examen de ce Compte administratif, un rapide coup d'œil au passé.

Je vous remercie de votre attention, chers collègues, et je laisse la parole à Gérard SEIMBILLE

Monsieur SEIMBILLE

Je remercie Monsieur CHEDEL qui va faire la présentation du diaporama concernant le Compte administratif 2020. Il s'agit effectivement du dernier Compte administratif de ce mandat. Je rappelle que lorsque nous avons voté le budget primitif 2021 en avril dernier, j'étais intervenu pour rappeler la situation telle que nous l'avions trouvée en 2011 et telle que nous la laissions, puisqu'à l'occasion du vote du budget primitif, nous avons déjà intégré le Compte administratif...

Monsieur STREHAIANO

...Puis-je apporter une précision afin que cette présentation ne soit pas entachée d'illégalité ? La Présidente doit bien sûr sortir au moment du vote du Compte administratif, mais doit aussi céder la présidence. Lorsque cette question est abordée, elle reste bien sûr dans la salle pour répondre, mais elle doit céder la présidence. Il y a des Comptes administratifs qui ont été rejetés pour cette raison. Et comme nous rentrons dans une période où la procédure l'emporte sur le fond, je ne peux que vous faire la remarque.

Madame CAVECCHI

Très bien, cela veut dire donc que je te laisse la présidence.

Monsieur STREHAIANO

Sinon, cela peut être le doyen de l'Assemblée. Il n'y a aucun souci là-dessus.

Madame CAVECCHI

Je te laisse la présidence.

Monsieur STREHAIANO

Mon intervention n'était pas pour m'emparer de cette prérogative.

Madame CAVECCHI

Il n'y a pas souci. Je le fais volontiers.

Monsieur STREHAIANO

Très bien.

Monsieur SEIMBILLE

Je reprends et je disais que nous avons déjà intégré ce résultat que nous allons détailler dans le cadre du vote du budget que nous avons voté le 16 avril dernier, de mémoire, puisque nous l'avons intégré de manière à pouvoir engager les dépenses qui tiennent compte du résultat que nous reportons.

J'étais aussi intervenu à l'occasion du vote du budget 2021 pour rappeler la situation qui était celle que nous avons trouvée en 2011 et le travail qui avait été fourni au cours de ces deux derniers mandats, que ce soit dans le fait que nous avons assaini les finances, que nous avons pu retrouver un niveau d'investissement qui était bien supérieur à celui que nous avons trouvé, et surtout, que nous avons réduit la dette de 130 M€, ce qui n'est certes pas encore assez, mais qui représentait plus de 10 % de la dette que nous avons trouvée en 2011.

Pour ce Compte administratif, je précise ce qui suit :

- la Présidente devra sortir au moment du vote, comme vient de le rappeler Monsieur STREHAIANO ;
- Madame BERTHY ne prendra pas part au vote du Compte administratif de la Maison départementale de l'enfance compte tenu des responsabilités qui sont les siennes au sein de cette structure ;
- le vote sera requis pour chacun des quatre Comptes administratifs qui sont ceux de l'Assemblée départementale, mais aussi du Château d'Auvers, de la Maison départementale de l'enfance et du laboratoire : il y aura donc quatre délibérations distinctes, soit une par CA, et lorsque nous voterons, les votes vaudront pour les quatre.

Nous pouvons passer à la diapositive suivante.

Vous avez ici la présentation des masses. Le Compte administratif 2020 s'élève en dépenses réelles et ordres, c'est-à-dire le cumul des deux, à 1,505 Md€ et en recettes à 1,652 Md€. C'est donc un résultat de 147,7 M€ qui sont issus de l'exercice 2019 qui ont été incorporés à ces recettes que je viens de citer.

S'il l'on neutralise le résultat 2019, le résultat propre de l'exercice 2020 est excédentaire de 96 M€ contre 66,4 M€ en 2019. Ainsi, le résultat net cumulé 2020 est excédentaire de 149,9 M€. Il était à peu près similaire à la fin de l'année dernière. Il était à 147,7 M€.

Ce résultat se répartit de la manière suivante : un résultat de 171,9 M€ en fonctionnement qui correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement ; il est inférieur à celui que nous avons en 2019, où nous étions à 241,5 M€, contre 171,9 cette année, je le rappelle.

Cette différence se justifie principalement par une augmentation sensible des dépenses sociales, essentiellement celles qui concernent le RSA, + 25 M€ par rapport à 2019, combinée par ailleurs à une baisse du produit des droits de mutation qui ont été inférieurs de 18,9 M€ par rapport à 2019.

Donc, le cumul des deux explique le fait que le résultat de la section de fonctionnement soit bien inférieur à celui que nous avons connu l'année précédente.

Il y a par ailleurs un déficit de 21,9 M€ de la section d'investissement. Il était déficitaire d'un montant bien supérieur en 2019, puisqu'il était de 93,8 M€. Cette diminution du déficit s'explique notamment par un recours à l'emprunt plus important. L'année dernière, nous n'étions restés qu'à 45 M€, c'est-à-dire que nous avons participé à la réduction de l'endettement. Cette année, nous avons souscrit de nouveaux emprunts à hauteur de 83,5 M€, c'est-à-dire à l'équivalent - on y reviendra tout à l'heure - de ce que nous avons remboursé en capital.

Il est aussi à noter la baisse significative du solde annuel des charges réelles de la section de fonctionnement, 24,1 M€ contre 104,6 M€ en 2019. Hélas, c'est la conséquence de la crise économique et sociale qui est consécutive de la crise sanitaire.

Les effets de la crise ont été évalués tous secteurs confondus à un solde net d'un montant de 25,4 M€. Je pense qu'il avait d'ailleurs déjà été rappelé et cité à l'occasion de la précédente réunion de notre Assemblée.

De plus, la mobilisation de la totalité de l'enveloppe d'emprunt a permis d'améliorer le solde de la section d'investissement et d'éviter une érosion du solde global.

On peut passer à la diapositive suivante qui montre, sous la forme de ce que l'on a l'habitude d'appeler « les camemberts », comment se répartissent ces différentes sommes.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 183,5 Md€, contre 1 188,9 Md€ l'année d'avant, c'est-à-dire à peu près à l'identique.

C'est la résultante de la fiscalité directe à hauteur de 544,6 M€, contre 537,4 M€ en 2019. Il s'agit donc d'une légère baisse de 1,35 %.

Par contre, la fiscalité indirecte s'élève à 240,7 M€. Elle est en baisse de 6,6 % par rapport à 2019, ce qui est notamment dû à la diminution du produit des droits de mutation que j'évoquais tout à l'heure.

Les dotations de l'Etat, pour ce qui les concerne, intègrent une somme de 124,6 M€, une très légère baisse puisque nous étions à peu près au même chiffre, 123,9 M€ l'année précédente.

De plus, les principales compensations de transfert de charges sont à hauteur de 203,1 M€, contre 200,9 M€ l'année dernière, ce qui est essentiellement dû à l'évolution du produit de la TSCA.

Les autres recettes et recouvrements de créances, dont l'intégration du recouvrement de l'aide sociale et des fonds de péréquation des droits de mutation s'élèvent à 70,4 M€, contre 68,8 M€ en 2019, soit une hausse de 2,4 %.

Concernant les recettes d'investissement, elles ont été réalisées à hauteur de 146 M€, soit un taux de réalisation de 97,1 % hors excédent de fonctionnements capitalisé.

Elles sont principalement constituées des emprunts (je l'ai cité tout à l'heure, 83,4 M€), mais également des dotations de l'Etat pour 23,6 M€, dont 16,7 de fonds de compensation de TVA et 6,9 M€ de Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC).

Des subventions et des participations ont aussi été reçues. Elles s'élèvent à 27 M€ (un peu supérieur de 2 M€ à celles de 2019) et proviennent en majeure partie du FS2I qui a été évoqué tout à l'heure et qui, depuis 2019, contribue au financement des projets du Département à hauteur de 23,4 M€.

Pour mémoire, je rappelle que les recettes relatives à la gestion de la dette à court terme (OCLT) s'élèvent à 11,3 M€ en 2020, mais elles sont constatées de manière identique en dépenses.

Si l'on passe à la présentation suivante, il s'agit du niveau des DMTO. Sur la courbe de gauche, on ne voit pas trop qu'il y a une petite différence, mais sur le graphique de droite, on voit une baisse de 8 % par rapport à ce que nous avons obtenu en 2019.

Il faut rappeler qu'après une hausse continue que nous avons constatée entre 2013 et 2019, c'est-à-dire + 111 M€ en six ans par rapport à la comparaison 2013, le produit encaissé des droits de mutation l'élève à 225 M€ au 31 décembre dernier, contre 244 M€ à la fin de l'année 2019, soit une baisse de 8 % que j'évoquais.

Et si au début de l'année 2020 nous avons remarqué un niveau d'encaissement qui était supérieur aux exercices précédents, on note une chute notable des droits de mutation à partir du mois d'avril, soit - 11 M€ rien que sur un mois (vous voyez que cela peut être très conséquent) dû au fort ralentissement de l'activité immobilière pendant la première période du confinement. D'ailleurs, on constate sur le graphique une reprise progressive des encaissements dès le mois de mai et jusqu'en juillet. Après une forte baisse en août, il convient de noter une croissance ininterrompue des droits de mutation jusqu'en octobre et une stabilisation jusqu'au 31 décembre 2020.

Néanmoins, vous avez vu que cela a amené, globalement, à une baisse par rapport à l'année précédente.

Mais, il faut préciser qu'au niveau de la prévision initiale que nous avons inscrite au budget primitif 2020 d'un montant de 187,1 M€, nous l'avons réajustée à l'occasion de la décision modificative pour atteindre une inscription budgétaire à 200 M€. Nous avons eu la chance, compte tenu de ce que j'évoquais, d'avoir une stabilisation et une croissance sur la fin de l'année qui nous a permis de retrouver un niveau supérieur à ce que nous avons finalement inscrit en décision modificative n° 1.

Le maintien des transactions sur la fin du deuxième semestre de l'année, notamment pendant le deuxième confinement, a donc permis d'encaisser un produit supplémentaire de 25 M€ par rapport aux prévisions, mais également un produit quasi identique à celui que nous avons connu à la fin de l'année 2018.

Il convient également de noter la contribution versée par le Val d'Oise au titre de la fameuse péréquation des droits de mutation en 2020 et qui s'élève d'un montant de 29,3 M€ pour un reversement que nous avons touché de 19,4 M€, soit un solde global négatif de cette péréquation pour le Département du Val d'Oise de 9,9 M€ qui correspond quand même à 4 % du produit que nous avons encaissé en 2020.

Sur la diapositive suivante, effectivement, vous avez la notion du « recours à l'emprunt ».

Le niveau d'emprunt qui a été mobilisé en 2020 s'est élevé à 83,4 M€.

Ils ont principalement été levés sur le marché obligataire à hauteur de 53,4 M€, sur des taux fixes performants et des maturités, c'est-à-dire des durées, allant de 10 à 21 ans.

Le solde, soit 30 M€, est réalisé sur le marché bancaire traditionnel auprès de deux banques, dont les taux fixes et les maturités sont échelonnés entre 10 et 20 ans.

Il faut signaler que le recours au marché obligataire a permis de diminuer le taux moyen de l'encours au niveau compétitif de 1,83 % en 2020 (c'est le taux moyen de notre encours). Il était à 1,91 en 2019. Nous sommes encore dans une baisse de ce taux moyen.

On note que ce taux moyen est identique à celui que nous avons trouvé à fin 2016, du fait d'un niveau des taux variables négatifs (ou le cas échéant, qui sont fixées au plancher zéro). Mais on note aussi des taux performants obtenus sur le marché obligataire.

De ce fait, l'encours de la dette est stabilisé à la fin de l'année 2020 à 893,4 M€. Il s'agit donc d'un montant équivalent à celui que nous avons fin 2019.

Le Département a donc souhaité bénéficier des bonnes conditions sur les marchés financiers pour financer les dépenses d'investissement de l'exercice 2020.

La capacité de désendettement du Département s'établit à 8 ans contre 5,2 années en 2019, hausse qui s'explique par l'effet défavorable de la crise sanitaire sur l'épargne brute.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,08 Md€. Elles représentent quand même 81,8 % des dépenses réelles totales de l'exercice et elles sont en hausse de 7,5 % par rapport au CA de l'année 2019. Comme je le disais tout à l'heure, cette augmentation est essentiellement portée par les dépenses sociales, notamment le RSA (plus 24,9 M€), dont la croissance s'explique par la conjoncture économique qui l'a évidemment engendrée. Elle est donc en forte croissance du fait de la crise sanitaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette et provisions, se répartissent au titre de l'action sociale à hauteur de 642,3 M€, c'est-à-dire 61 %, dont 234,5 M€ consacrés aux seuls versements du RSA.

Concernant l'Administration Générale, nous sommes à 294,8 M€ (28 %) dont 151,7 M€ qui ont été mobilisés pour le SDIS à hauteur de 69,5 M€, et 8 M€ dédiés à l'achat d'équipements supplémentaires que nous avons été amenés à devoir acquérir dans le cadre des protections individuelles du fait de la crise sanitaire.

Le développement, pour sa part, a une dépense de 69,5 M€, c'est-à-dire 7 %, et l'aménagement du territoire 46,7 M€, soit 4 %.

Les intérêts de la dette, pour ce qui les concerne en 2020, s'élèvent à 14,6 M€. Elles sont en baisse, cette année encore, de près de 5 % par rapport à 2019 et elles ne représentent que 1,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Par contre, sur la baisse sensible de la marge brute, celle-ci a baissé de 43,2 %. C'est peut-être l'élément le plus inquiétant, s'il en est, de ce Compte administratif. Cela est notamment lié à la croissance des dépenses de fonctionnement que j'ai évoquées.

On appelle « l'épargne brute » la capacité d'une collectivité à constater une ressource résiduelle après couverture de l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement par ses recettes de fonctionnement. C'est d'ailleurs ce que l'on dégage comme excédent sur cette recette de fonctionnement.

En 2020, l'épargne brute marque donc une forte baisse, - 43,2 % comme le montre le graphique, après une hausse en 2019 de plus de 14 %. Donc, on a quand même aujourd'hui une marge brute qui se situe à 97,1 M€. C'était 171 M€ en 2019. C'est donc 74 M€ de baisse qui sont la conséquence directe de la croissance des dépenses engendrées par la crise sanitaire - notamment celles dédiées à la solidarité - et de l'érosion par ailleurs des produits de droits de mutation, comme je l'ai évoqué tout à l'heure. Néanmoins, c'est quand même quelque chose sur lequel il faut que nous soyons attentifs en fonction de la manière dont va se dérouler l'exercice à venir.

L'impact sur la crise de la section de fonctionnement est évalué à un solde net de 40,4 M€, quand on prend les dépenses supplémentaires d'un côté et la baisse des droits de mutation de l'autre.

Le taux d'épargne brut correspond au rapport de l'épargne brut sur les recettes réelles de fonctionnement et il diminue également, passant de 14,5 % en 2019 à 8,4 %, c'est-à-dire que l'on est encore supérieur aux 7 %. Mais, du fait de cette baisse de la marge brute, on a un taux d'épargne brut qui a fortement baissé.

Concernant les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 241,1 M€, dont 94,8 M€ de mouvements financiers (OCLT et recours à l'emprunt). Elles représentent 18,2 % des dépenses réelles totales propres de l'exercice. Après avoir atteint la barre de 160,9 M€ en 2019 - le montant le plus élevé des six dernières années - les dépenses d'équipement diminuent en 2020 de 9 % pour atteindre un niveau significatif à hauteur de 146,2 M€. Cette baisse s'explique principalement par le contexte sanitaire et les périodes de confinement qui ont engendré, cela a été rappelé, un important ralentissement de l'activité économique et l'arrêt de nombreux chantiers. Mais évidemment, cela va se retrouver sur les périodes à venir dans la mesure où les chantiers redémarrent derrière. Ce n'est pas de l'abandon d'investissement qui avait été décidé, c'est simplement un retard lié aux périodes de confinement.

Les principales dépenses d'investissement concernent le Pôle de développement, avec 46,9 M€, notamment à travers le Plan Numérique des collèges, le soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, ou encore, la restructuration et la construction de collèges et la maintenance lourde du patrimoine départemental.

Concernant l'aménagement du territoire, avec 39,2 M€, la volonté est de développer le territoire valdoisien à travers notamment des projets structurants qui visent à faciliter les déplacements en Val d'Oise, le développement des voies de circulation douces, le déploiement du Plan Vélo et autres aménagements routiers, notamment la réfection de chaussées et la réparation d'ouvrages d'art.

Les investissements sont les suivants :

- 0,5 M€ : action sociale (elle est faible, mais elle est surtout en fonctionnement) ;
- 18,5 M€ : aide aux communes ;
- 41,2 M€ : Administration Générale (dont 7,3 M€ au titre des systèmes d'information ; 11,8 M€ : maintenance lourde des bâtiments ; 10,5 M€ : FS2I (contribution que l'on apporte qui est inférieure à ce que l'on reçoit de nos partenaires en la matière) ; 10 M€ : SDIS (dans le cadre de l'engagement que l'on a pris sur plusieurs années d'accompagner le réinvestissement matériel du SDIS)) ;

- 83,5 M€ : mouvements financiers (remboursement au capital de dette correspondant au recours à l'emprunt, ce qui nous a permis de stabiliser l'encours de dette).

Pour mémoire, il est à noter les 11,3 M€ qui, comme je le disais tout à l'heure, concernant les OCLT inscrits en dépenses, comme ils avaient été inscrits en recettes.

S'agissant des principales actions qui ont été menées sur ce budget, la crise économique consécutive à la crise sanitaire qui est intervenue au premier trimestre 2020 a évidemment amené le Département à réagir très rapidement en faveur de ses partenaires. C'est ainsi qu'en 2020, il a été procédé au versement des subventions suivantes :

- 1,08 M€ : sites culturels et sportifs ;
- 1,9 M€ : soutien aux acteurs économiques du territoire dans le cadre du Fonds de Résilience ;
- 90 000 € : monde agricole (on y reviendra pour d'autres raisons à l'occasion de cette Assemblée) ;
- 87 300 € : partenaires associatifs.

Le Département a également mis en œuvre de nouvelles actions pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en renforçant ainsi le programme départemental d'insertion à hauteur de 1,4 M€, dont 300 000 € sur des crédits du plan de lutte contre la pauvreté.

Il convient également de noter que l'enveloppe budgétaire d'un montant de 102 000 € a été dédiée au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

De plus, les dépenses supplémentaires qui ont été mobilisées au titre du RSA, que je rappelle à hauteur de 24,9 M€, compte tenu de la conjoncture économique, sont à intégrer dans ces actions.

Il convient de noter également que le Département a soutenu les collèges par le versement de dotations exceptionnelles à hauteur de 825 000 €. Il a souhaité accompagner les collégiens pendant la crise sanitaire en renforçant son programme de prévention du décrochage scolaire.

De plus, le Département a apporté son soutien financier par le versement des primes suivantes :

- personnels des ESSMS : 1,4 M€ ;
- personnels des SDIS : 1,64 M€ ;
- assistants familiaux départementaux : 466 000 €.

Concernant la politique engagée en matière de responsabilité sur l'insertion sociale et professionnelle, la poursuite de la mise en œuvre d'une offre d'insertion sociale et professionnelle diversifiée a amené le Département, dans le contexte de crise et de contraintes sanitaires, à mettre en place un suivi d'aides en matière d'insertion et d'accompagnement des publics en difficulté, notamment des allocataires du RSA.

A ce titre, le Département a engagé, poursuivi et consolidé différents chantiers comme :

- la finalisation des expérimentations en matière d'accès à l'emploi accompagnées d'une mesure d'impact ;
- l'aide au développement des structures de l'insertion par l'activité économique ;
- la poursuite de l'opération dite « Perdus de vue » - même si cela est un peu plus délicat dans ces périodes de confinement - visant à reprendre contact avec les bénéficiaires du RSA non suivis.

Favoriser les approches innovantes d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont été d'autant plus touchées en 2020 par la pandémie était aussi une action forte du Département. Nous sommes un acteur majeur de l'accompagnement des seniors. Pour cela, le Département a poursuivi des actions inscrites dans le Schéma Gérontologique de la période 2019-2023 que nous avons voté, dont l'objectif est de qualifier les besoins sociaux et médico-sociaux, mais aussi de programmer en regard les perspectives et objectifs d'évolution de l'offre départementale.

Ce dispositif intervient dans un contexte où les compétences du Département ont été réaffirmées et même élargies par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Les initiatives concernant les aidants ont donc pris tout leur sens durant l'année 2020 dans le contexte des contraintes sanitaires et des règles de distanciation.

Concernant les personnes en situation de handicap, l'année 2020 a été marquée notamment par la réalisation d'un point d'étape à mi-parcours du Schéma Départemental pour les personnes en situation de handicap, présenté avec 76 % des actions réalisées ou engagées. Nous l'avons évoqué dans une récente Assemblée.

Les orientations les plus abouties concernent :

- le service rendu à l'utilisateur par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- l'accès à la vie sociale et à la promotion de la bienveillance (élément très important) ;
- la réponse aux situations complexes ;
- l'insertion professionnelle des jeunes adultes et des adultes.

Sur l'attractivité du territoire, l'objectif a été de finaliser la couverture numérique en Val d'Oise avec le Très Haut Débit pour tous en 2020. Cela s'est concrétisé avec la promesse qui avait été faite aux Valdoisiens par le Conseil départemental de raccorder la fibre à 100 % de son territoire, par la complémentarité des initiatives publiques et privées, laquelle est directement portée par le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique.

On rappelle que, depuis fin 2020, le Val d'Oise est le premier Département francilien entièrement fibré, ce dont on peut être fier. Ce sont ainsi plus de 500 000 entreprises et foyers valdoisiens qui sont désormais raccordables au Très Haut Débit par la technologie fibre jusqu'à l'abonné - la fameuse FttH - technologie qui est la plus aboutie à ce jour et que nous avons choisie et préférée à d'autres qui étaient moins avancées sur le plan de la technologie.

« Renforcer la dynamique du développement valdoisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche », notamment avec le campus international.

En 2020, le Département en 2020 a poursuivi ses actions en faveur du développement du pôle d'Enseignement Supérieur valdoisien par son soutien au programme « EDUCATE » pour l'expérimentation et le déploiement des solutions technologiques en faveur de l'éducation.

Il convient également de noter le soutien marqué du Département au développement des projets immobiliers des établissements d'Enseignement Supérieur et de la Recherche. On rappelle qu'une subvention de 500 000 € a été versée à l'ESSEC en faveur du projet de restructuration du campus ESSEC 2020. De plus, l'année 2020 a été marquée par la mise en service de l'incubateur d'entreprises innovantes, La Turbine, en partenariat avec CY Université, mais aussi avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

« Favoriser le développement des voies de circulation douce ».

En la matière, le Département s'est engagé dans une politique de développement de circulation douce afin d'améliorer la qualité de vie des Valdoisiens en répondant à une logique de déplacements quotidiens respectueux de l'environnement.

En 2020, un budget de 2,3 M€ a été consacré à la création de pistes cyclables à Pierrelaye, d'une voie cyclable Paris-Londres sur le secteur d'Arthies, ainsi que divers travaux d'aménagement de mise en sécurité de nombreuses pistes cyclables sur l'ensemble du territoire.

« La politique dynamique et innovante au service des collégiens ».

Il s'agit d'une politique ambitieuse de restructuration, d'extension et de construction de nouveaux collèges qui a été engagée pour faire face au dynamisme démographique. En la matière, le Département a fait de la réussite scolaire des jeunes collégiens valdoisiens une de ses priorités et a fait preuve d'une vigilance accrue, eu égard aux évolutions démographiques. Il faut noter que cette évolution démographique des jeunes collégiens est de + 1 % en moyenne chaque année depuis 2011. Ces évolutions démographiques auront un impact sur le dimensionnement et la capacité d'accueil dans les collèges.

Rappelons qu'après avoir inauguré en novembre 2019 le collège Louise Weiss de 700 places à Cormeilles-en-Parisis, le Département a poursuivi en 2020 sa programmation de travaux destinés à favoriser le développement des capacités d'accueil des lieux d'enseignement et/ou de restauration à travers la construction, mais aussi la réhabilitation de plusieurs collèges en Val d'Oise.

Il convient de noter la poursuite des travaux de restructuration et/ou d'extension des collèges suivants :

- Jean Bullant à Ecouen : 7,1 M€ ;
- Jules Ferry à Eaubonne : 6,4 M€ ;
- Cécile Sorel à Mériel : 3 M€.

On le verra, d'autres projets sont en cours pour l'année 2021 et les suivantes.

« Renforcer son soutien aux actions éducatives ».

Le Conseil départemental contribue activement à la réussite scolaire des jeunes valdoisiens à travers son soutien à diverses actions éducatives destinées à favoriser l'ouverture culturelle des collégiens et à les sensibiliser aux enjeux environnementaux et sociétaux. Si l'on parle des enjeux sociétaux, je pense qu'avec ce que nous vivons quotidiennement à l'échelle nationale, il y a du travail.

Ainsi, en dépit de la crise sanitaire, le Département a réitéré son soutien en 2020 à des appels à projets dans les domaines « Art et Sculpture » ou « Prévention de la citoyenneté ».

Des programmes d'actions visant à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention des risques dans les collèges publics ont ainsi été menés, tels que l'expérimentation « l'Arbre de Confiance » et des représentations de théâtre interactif de prévention des violences sexistes et sexuelles ou du harcèlement scolaire.

Concernant le développement des usages éducatifs innovants pour faciliter cette réussite scolaire, le Département a lancé un appel à projet éducatif innovant qui vise à l'innovation pédagogique et numérique dans les collèges. Ces appels à projets permettent d'accompagner les transformations des pratiques pédagogiques et éducatives au sein des collèges afin d'améliorer la réussite scolaire et éducative des collégiens. À cet égard, des investissements en matière informatique et éducative destinés à ces projets ont également été réalisés en 2020 dans le cadre de notre stratégie numérique ambitieuse.

Voilà ce que je pouvais dire sur l'ensemble des sommes qui constituent ce Compte administratif 2021. Je rappelle que ces résultats ont déjà été incorporés au budget 2021, mais il était légitime, et même réglementaire que nous en présentions le détail.

Je rappelle à nouveau que la Présidente - mais Monsieur STREHAIANO a déjà donné ces consignes - doit sortir au moment du vote, que Madame BERTHY ne prend part au vote de la Maison Départementale de l'Enfance, qu'il y a quatre délibérations et que les votes que nous prendrons concerneront les quatre Comptes administratifs, à savoir ceux de l'Assemblée départementale, de la Maison Départementale de l'Enfance, du Château d'Auvers et du laboratoire. Voilà, Madame la Présidente.

Monsieur STREHAIANO

Si je peux me permettre, certes au moment du vote, mais pas au moment du débat où elle défend son Compte administratif bien naturellement avec à ses côtés l'excellent Gérard SEIMBILLE.

Monsieur SEIMBILLE

Voilà Madame la Présidente.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, chers collègues, je n'ai pas entendu les derniers propos de Luc. Je crois qu'ils étaient liés à la procédure.

Monsieur STREHAIANO

Complètement. C'était pour dire que Madame la Présidente restait pendant les débats.

Monsieur MULLER

D'accord. Donc, chers collègues, Gérard SEIMBILLE l'a dit, voilà le dernier acte budgétaire du mandat. Si vous me permettez cette confiance, ou en tout cas ce constat, c'est ma dernière intervention dans cette Assemblée où je suis élu depuis presque 25 ans. Vous comprendrez donc le caractère particulier que revêt pour moi cette dernière séance,

Alors que nous avons échangé, je n'ose pas dire croisé le fer - parce que cela reste restreint en termes de temps - une dernière fois avec Gérard SEIMBILLE qui a présenté ici son dernier Compte administratif, et dont je veux, vous savez ma perception des choses, à cet instant, saluer son sérieux et son engagement au service de notre Département.

Permettez-moi une autre confiance, sans être hors sujet, mais je vais vous dire mon sentiment. D'aucuns disent que s'ils sont élus le mois prochain, le Vexin sera enfin de retour autour de la table de notre Assemblée. Je ne crois pas qu'avec notre binôme, Gérard, Sophie BERGEON et Sylvie COUCHOT, nous ayons failli. Pardonnez-moi ces mots, mais ils traduisent mon sentiment et je laisse ces prétentieux tant à leurs élucubrations qu'à leur prétention.

Cela dit, malgré les superlatifs employés par la Présidente tout à l'heure, et cela est bien compréhensible, pour le moins, qui faisait référence à l'effort, à la prudence, à l'anticipation, à l'adaptation à la crise, aux forts facteurs de résilience que constituait le budget 2020 qui garantissait le présent et préparait l'avenir, j'ai un peu pensé à l'adage qui disait « à trop vouloir prouver... ». En tout cas, je pense que vous vous y attendez, ce dernier Compte administratif ne nous a pas plus convaincus que les précédents. Il ne nous a pas convaincus, tout simplement, car il est à l'image de votre politique. Cela doit être, j'imagine, une qualité à vos yeux. Pour nous, je pense que vous devinez la suite de mes propos, qui avons dénoncé le Budget Primitif 2020, ce serait plutôt un défaut.

Je vais essayer de ne pas être top long, puisqu'il n'y a plus de séance pour nous fournir les réponses que nous pourrions attendre. Tout cela devrait donc se faire dans cette unité de lieu et de temps.

Je vais commencer par ce qui fâche certainement le plus, en tout cas, je le redis, c'est mon sentiment : votre incapacité, pour ce qui nous concerne, à être à la hauteur de la crise. La situation sociale est catastrophique. Je crois qu'elle le sera encore davantage, ce qui se constate d'ailleurs dans ce Compte administratif, avec près de 25 M€ de coûts de RSA en plus. J'ai une pensée, comme nous tous, en tout cas je l'espère, pour celles et ceux qui ont été touchés gravement par la crise économique et sociale : 4 136 allocataires du RSA supplémentaires, pour le moins, ce n'est pas rien.

Nous regrettons que malgré ce que je viens de dire, malgré ces constats, vous continuiez à montrer du doigt ces allocataires, à multiplier les contrôles inutiles - même s'il faut des contrôles, pour la plupart, inutiles et vexatoires pour beaucoup - alors que la situation économique et sociale de notre pays, je le répète, n'est plus sous contrôle.

Votre obsession dans la fraude des pauvres quand vous donnez au privé les clés de la boutique pour la formation, nous venons de le voir, pour l'insertion et dans bien d'autres domaines, votre obsession est triste et marquera indubitablement d'un voile d'inégalité l'ensemble de votre mandat.

Mais, si nous revenons à la crise sanitaire qui nous a frappés, ou à la crise économique et sociale qui en est la conséquence, vous n'avez pas voulu agir pour les associations qui font vivre notre territoire et son gisement essentiel d'emplois, puisque vous vous êtes contentés de soutenir les structures publiques. Les crédits de la culture sont à l'image de cet abandon avec un recul de près de 20 % de 2015 à 2020 et aucun geste véritable en cette année de crise historique :

- pour soutenir l'activité économique - à l'exception du Fonds mis en place par la Région -, puisque vous avez même baissé fortement les dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement, même les dépenses d'investissement pour nos routes, de plus de 7 % ;
- pour les partenaires du Département, puisque les subventions versées aux collectivités et aux associations ont baissé de près de 9 % en 2020.

Comme on le dit souvent, selon l'expression consacrée, « les chiffres sont là ».

Vous n'avez pas voulu agir. La liste est encore longue de ce que l'on peut appeler « vos renoncements » pendant cette crise.

Partout où les situations se dégradent, partout où les collectivités locales étaient au front pour aider et accompagner, en Val d'Oise, si j'utilise l'expression un peu familière, « nous sommes roulés en quelque sorte en boule » en attendant que cela se passe et nous réalisons le meilleur résultat budgétaire depuis 2017, un résultat en progression de près de 45 % par rapport à 2019, même si j'ai entendu ce que disait Gérard SEIMBILLE à ce propos.

Là aussi, si je voulais utiliser une expression un peu familière, ou trop familière, « incroyable, mais vrai » aurait-on dit il y a quelques années à la télévision. Cela revient un peu à l'âge qui peut être celui de certains, en tout cas le mien.

Pour 2021, vous continuez dans la même voie puisque vous diminuez même les crédits mobilisés pour le Plan Départemental d'Insertion, faisant passer le rapport « dépenses d'insertion » sur le coût des allocations de 3,8 % en 2020, à seulement 3,3 % en 2021, alors que la moyenne nationale, je vous le rappelle, chers collègues, est de 7 %. Je crois que nous l'avions déjà spécifié.

Mais nous connaissons notre désaccord là-dessus. Vous nous avez déjà dit, vous l'avez également répondu à la Chambre Régionale des Comptes : vous ne voyez pas le lien entre le budget dédié à l'insertion et les résultats des politiques d'insertion. C'est contraire à toute constatation, contraire aux résultats constatés qui ne sont pas très bons, nous devons le reconnaître.

Mais votre foi est si inconditionnelle dans le fait que les personnes en insertion sont responsables de leur sort - certains le sont, il n'y a pas de manichéisme - et ne sont pas assez mobilisées dans leur parcours d'insertion, que nous ne pourrions jamais vous faire regarder la réalité pour ce qu'elle est : une crise économique et sociale inouïe dans un système dérégulé et brutal.

Autre débat récurrent de votre mandat, votre politique en direction de l'enfance. Je pourrais reprendre nos critiques, la baisse du nombre de contrats Jeunes Majeurs laissant des jeunes sans solution, l'hébergement à l'hôtel de jeunes que nous avons pourtant le devoir de protéger.

Mais là aussi, cela nous semble être une question de dogme, pas de réalité. Vous continuez à nous expliquer, je vous cite : « La croissance du public MNA est un des principaux facteurs d'augmentation des dépenses relatives aux MECS, les Maisons d'Enfance à Caractère Social ».

Un peu plus loin, dans ce Compte administratif, vous nous indiquez pourtant que leur nombre a diminué de 2,8 % en 2020, et quelques pages après, que leur nombre est passé de 1 780 à 886, soit une diminution de plus de 50 %.

Nous avons regardé les Comptes administratifs des Conseils départementaux autour de nous : comme en Val d'Oise, le nombre de MNA a diminué en raison de la fermeture des frontières en 2020. Par contre, contrairement au Val d'Oise, leurs dépenses ont baissé à concurrence alors que chez nous, elles ont augmenté de 8,3 %, dont 3,3 % en fonctionnement. C'est là la preuve que le dérapage incompréhensible des dépenses de l'ASE en 2020 n'est pas une vue de l'esprit de l'opposition, mais bien une réalité. Là aussi, les chiffres sont là.

Vous refusez de voir la réalité des choses en face, que ce soit pour les MNA ou pour la Maison de l'Enfance. Vous refusez d'avoir un Directeur, vous embauchez des personnels non qualifiés pour s'occuper des jeunes et vous vous étonnez, en quelque sorte, que vous ne maîtrisiez plus rien. C'est pourtant la triste réalité et l'exécution 2020 en est le meilleur symbole.

Sur les Ressources Humaines, nous avons passé le mandat entier à essayer d'avoir les chiffres du nombre d'agents dans notre collectivité. La Chambre Régionale des Comptes a dû constater, comme nous, que les chiffres étaient incohérents et qu'en réalité, vous n'en saviez rien. Cela est inquiétant, mais ce ne serait pas si dramatique si votre politique de rigueur budgétaire n'avait pas des conséquences dramatiques sur le Service Public rendu aux Valdoisiennes et aux Valdoisiens.

D'après les annexes budgétaires que vous nous communiquez, le Département aurait perdu seulement 7,7 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé). Pourtant, avec une évolution du budget des Ressources Humaines de 0,26 %, une baisse d'ETPT de 0,26 % n'est pas possible, car d'autres choses sont intégrées dans l'évolution de la masse salariale, comme vous le savez, le GVT, la fin du PPCR, la revalorisation du régime indemnitaire des agents des collèges, la double cotisation chômage transitoire, un recours plus important, nous dites-vous, au renfort et au remplacement pendant la crise sanitaire. Même avec la meilleure volonté du monde, cela ne fonctionne pas.

Pour résumer, nous constatons que ce Compte administratif est globalement conforme au budget primitif que vous aviez adopté pour 2020. Il est à l'image de ce budget primitif, il est à l'image de la politique que vous mettez en œuvre et que nous ne partageons pas. En vous reconnaissant cette cohérence, nous nous opposerons à ce Compte administratif.

Et dans la mesure où nous sommes dans les affaires budgétaires, permettez-moi de vous dire mon sentiment. Pardonnez-moi, mais il faut que je vous le dise. Par rapport au financement de l'Enseignement Supérieur par le Conseil départemental 95 du Val d'Oise, votre réponse, Madame la Présidente, la cordialité, l'amitié, je ne sais pas quel mot choisir mais votre réponse à Fabien BENEDIC m'a désagréablement surpris.

Alors, permettez-moi de vous dire cela, même si - je vais vérifier - je me doute que les deux collaborateurs dont vous avez signé l'embauche et que j'ai choisis, que nous avons choisis, savent bien faire des additions. Et croyez bien que je leur aurais prêté ma calculatrice, pardonnez-moi ce clin d'œil, si j'avais un instant pensé et cru que l'engagement pris de nous communiquer les chiffres ne serait pas tenu. Lorsque l'on demande, vous nous dites « OK, vous allez les avoir » et quand on vous rappelle les choses de façon ferme mais polie, comme l'a fait M. BENEDIC, ce n'est pas la réponse que j'attendais. Cela m'ennuie de le dire, mais je ne pouvais pas ne pas vous le dire.

Cela dit, je reviens un peu au début de ce que je disais. A cet instant, je veux saluer la pertinence, le sérieux, la qualité du travail des services, notamment en matière de présentation. Que ce soit pour le budget primitif ou les Comptes administratifs, je suis toujours très agréablement, pas « surpris » car ce serait péjoratif, mais j'apprécie le travail. Nous apprécions, comme chacun autour de la table, aujourd'hui virtuelle, le travail qui est fait et c'est toujours un enrichissement quel que soit le sentiment que l'on peut avoir sur les décisions choisies.

Je veux aussi profiter, ce seront mes derniers mots - je ne pourrai pas participer aux Commissions permanentes, pardonnez-moi encore une fois ces éléments peut-être trop personnels -, mais permettez-moi à cet instant, Madame la Présidente, de vous remercier de vos propos liminaires en début de séance, rendant hommage et apportant le soutien du Conseil départemental du Val d'Oise aux forces de l'ordre républicaines. Je n'ai pas répondu lorsque vous avez dit « Je parle au nom de toute l'Assemblée départementale ». Oui, nous sommes aux côtés de ceux qui défendent les plus faibles - les mots ne sont pas déplacés, les plus faibles - et font respecter les principes de la République.

Voilà, chers collègues, je profite donc de ces derniers mots pour vous saluer tous et vous transmettre mes sentiments les plus cordiaux.

Monsieur STREHAIANO

La parole est à notre Sénateur, puisque nous avons un parlementaire et c'est le seul dans notre auguste Assemblée. La parole est donc à Monsieur Arnaud BAZIN.

Monsieur BAZIN

Merci, Monsieur le Président de séance, Madame la Présidente, mes chers collègues, l'égalité est donc respectée, c'est le bon Président qui m'a transmis la parole. Je peux donc m'exprimer, ce que je fais avec grand plaisir, mes chers collègues.

Comme Jean-Pierre MULLER, je souligne qu'un certain nombre d'entre nous sont engagés dans ce mandat, dans cette Assemblée depuis très longtemps et n'auront plus l'occasion d'y siéger puisqu'ils ne s'y représentent pas. Donc, je les salue et je lance une petite bouteille à la mer à travers le compte-rendu, le procès-verbal de notre Assemblée, pour rappeler une tradition qui n'a pas pu être respectée pour les raisons sanitaires que tout le monde connaît, qui est de recevoir et d'honorer officiellement celles et ceux qui ne se représentent pas à la nouvelle élection et qui quittent leurs fonctions, parfois après de très nombreuses années de service. Donc, la nouvelle gouvernance qui lira avec grande attention, j'imagine, le procès-verbal de notre Assemblée, est invitée, peut-être de façon différée, mais quand même de façon concrète, à respecter cette tradition.

Deuxièmement, je voulais remercier et féliciter Gérard SEIMBILLE pour la présentation très maîtrisée de ce Compte administratif qui, je crois, est extrêmement pédagogique et illustre parfaitement la situation du Département l'an dernier dans cette période très particulière et qui donne les éléments d'enjeux pour les années qui viennent. Je vais justement y venir.

Auparavant, je voulais revenir un petit instant sur l'intervention de Jean-Pierre MULLER qui me pardonnera de lui dire que je l'ai connu plus inspiré. Car, à chacune de ses affirmations, je pense que nombre d'entre nous étaient ceux qui voulaient prendre la parole pour revenir sur une présentation qui me semble assez biaisée et partielle des choses, d'ailleurs, sur un sujet très important auquel j'ai consacré beaucoup de temps : la question des mineurs dits « non accompagnés » qui sont des prétendus mineurs pour nombre d'entre eux, isolés, prétendument isolés, cela est certain. Mais la seule chose dont on est à peu près sûr, c'est qu'ils sont étrangers.

Je voulais souligner que l'on est passé en quelques années d'une politique à moins de 4 M€ à une politique de plus de 40 M€. Multiplier par 12, comme dans presque tous les départements français, le poids d'une politique n'est pas sans importance et mérite d'être souligné. Indépendamment de l'aspect budgétaire, cela suppose de grandes difficultés d'adaptation partout, évidemment techniquement, pour donner des réponses à peu près correctes, ou les moins mauvaises possible, à une situation particulièrement difficile.

Et là, franchement, je n'ai pas compris la critique. On nous reproche de ne pas les prendre en charge correctement tout en laissant dérapier les dépenses. Pour que les causes soient précises, je pense qu'il faudrait revenir sur ce sujet-là, comme d'autres qui ont été abordés, à la réalité de la situation et prendre en compte... Pardon, les mots sont affreux, mais il faut distinguer les logiques de flux et les logiques de stocks. On peut avoir moins d'entrants dans un système qui continue à augmenter en dépenses. En effet, on a pris en charge précédemment beaucoup de jeunes et au contraire, on essaie de les prendre mieux en charge. Donc, cela fait qu'avec moins d'entrants, on a plus de dépenses, ce qui ne me paraît pas inexplicable, loin de là et au contraire, éventuellement revendicable.

Je voulais aussi revenir sur l'accusation de sectarisme qui a un peu entaché le début de cette réunion de l'Assemblée, avec le sujet sur les pépinières, alors que dans le Compte administratif on voit bien que les efforts du Département à Cergy, pour Cergy même et pour Communauté d'Agglomération, sont franchement irréprochables et sont dans un excellent climat pour développer l'Enseignement Supérieur de notre Département.

Je revendique que pendant toutes ces années de mandat, nos politiques n'ont jamais - je dis bien jamais - été inspirées par un sectarisme politique quelconque, que c'est notre honneur et que je le revendique encore une fois très fort aujourd'hui. D'ailleurs, les explications précises et excellentes de Philippe SUEUR en ont fait litière tout à l'heure. Mais, au moment de me taire définitivement dans cette Assemblée, je ne pouvais pas laisser passer ce genre d'accusation. Jamais je n'ai autorisé, Marie-Christine CAVECCHI n'ont plus, ni François SCELLIER, le moindre aspect sectaire et de favoritisme dans nos politiques.

Ceci étant dit, deux mots maintenant très rapides sur ce Compte administratif.

Si l'on doit n'en retenir qu'une chose - car il est très difficile de communiquer sur ces éléments auprès du public -, c'est la dégradation de l'épargne brute parfaitement expliquée par l'effet de ciseau de l'augmentation des dépenses sociales, principalement du RSA, et la baisse des recettes des droits de mutation à titre onéreux, sujets sur lesquels je suis déjà beaucoup intervenu. Je serai donc assez bref pour revendiquer que devant cette fragilité qu'induit cet effet de ciseau, nos politiques responsables - que d'autres ont qualifiées « de trop prudentes » - sont parfaitement revendicables et je les revendique totalement avec l'ensemble de la majorité départementale.

Les Départements en général, pas seulement le Val d'Oise, sont devant une période particulièrement critique à haut risque, puisque l'on constate la disparition complète de notre levier fiscal avec le transfert de la part du foncier départemental. Non pas qu'il soit souhaitable d'augmenter ce taux départemental sans raison - je crois que l'on était parvenu à un équilibre à peu près raisonnable -, mais c'était quand même une bouée de sauvetage qui a disparu en cas de situation particulièrement difficile. Il faut le savoir.

D'autre part, le deuxième élément qu'il faut relever est que les dépenses sociales dépassent maintenant les 60 % des dépenses de fonctionnement. Si nous n'y prenons garde, nous, les Départements, nous sommes en train de devenir des agences sociales du Département sans liberté financière particulière, ce qui entache gravement nos capacités à agir en toute liberté, en particulier pour investir.

Je reviens au sujet de l'épargne brute et la menace qui pèse sur elle par l'effet de ciseau que je viens d'évoquer. Nous avons un Département en pleine croissance démographique qui, de ce fait, doit relever beaucoup d'enjeux sociaux, éducatifs et économiques. Notre capacité à investir pour y faire face est donc menacée. Nous devons construire des collèges, en restructurer d'autres, accompagner dans nos voiries le développement du territoire, et tout cela suppose que l'on puisse investir en conséquence.

C'est cela qui est menacé aujourd'hui, mais que nous avons jusqu'à ce jour préservé grâce à une politique responsable et prudente. Je ne suis pas embarrassé par le terme « prudente » puisqu'elle a quand même permis de faire face à l'ensemble des défis qui s'ouvrent à nous.

Donc, à travers ce Compte administratif 2020, c'est un Département qui, comme les autres, subit l'effet de ciseau, mais qui est en capacité d'assurer l'avenir, qui est en capacité de programmer ses investissements que nous allons laisser, pour quelques-uns d'entre nous, à l'issue de ce mandat. Mais, c'est un Département qui, pour l'avenir, me paraît, sinon radieux, du moins assuré pour les investissements qu'il a à faire. Et je dois le dire, c'est une satisfaction pour moi d'y avoir participé au long de ces 23 dernières années. Merci de votre attention, mes chers collègues et bon courage à tous ceux qui vont devoir se présenter à l'élection très bientôt.

Monsieur METEZEAU

Merci à la Présidente et au Président de me donner la parole. Je voulais simplement réagir à l'intervention de notre collègue Jean-Pierre MULLER. En effet, certains de ses propos qui sont toujours tout à fait corrects dans le ton - je l'en remercie et je lui rends hommage sur ce point - sont sur le fond tout à fait inacceptables. Je vais préciser les choses.

Dans un camembert présenté par Gérard SEIMBILLE, on vient de voir que les dépenses de fonctionnement étaient à 61 % des dépenses sociales. C'est donc un budget très important et il est normal que l'on aborde ces questions-là dans le cadre du Compte administratif.

Mais, j'ai entendu notre collègue Jean-Pierre MULLER polariser une bonne partie de ses propos sur les contrôles que nous étions amenés à faire et il a employé le terme « d'obsession ». Je dois dire, cher collègue, que c'est vous qui faites une obsession avec cette question des contrôles. Et malheureusement, à chaque fois que l'on parle de politique sociale, que l'on parle de lutte contre le chômage, de retour à l'emploi, d'insertion, d'une façon générale, vous centrez toujours votre propos sur ces contrôles. Et du coup, chez vous, cela devient effectivement une obsession qui nous oblige à chaque fois à vous répondre avec des données assez précises et concrètes pour montrer qu'il n'en est rien.

Je ne peux pas laisser passer des termes comme « contrôles vexatoires et inutiles », ce sont vos propos, car cela met en cause toutes les personnes qui y participent, cela met en cause nos agents, et je ne sais vraiment pas ce qui nous permet de dire cela. Vous avez peut-être assisté à des contrôles. En quoi sont-ils vexatoires et en quoi sont-ils inutiles ? Je vais montrer maintenant qu'ils ne le sont pas.

Sachez aussi que ces contrôles ne se font pas d'une façon obscure, discrète, avec des procédures qui ne seraient pas partagées et connues d'un grand nombre. En général, cela se finit devant une Commission, les Commissions pluridisciplinaires. Je rappelle que les Commissions pluridisciplinaires sont territorialisées. Il y a certes un élu, mais il y a aussi des travailleurs sociaux assez nombreux, des représentants de différentes associations, du personnel médical, médecin ou personnel infirmier. Il y a, autour de la table, à peu près une quinzaine de personnes. Donc, si ces procédures sont en place, c'est bien pour parvenir au fait qu'elles soient justes.

Il y a quelques années, on a aussi mis en place, pour des cas un peu plus graves, une Commission qui étudiait les dossiers un par un. Je rappelle qu'une place vous était réservée à vous, élus de l'opposition, place que vous n'avez jamais voulu accepter. Par conséquent, parler de « contrôles vexatoires et inutiles », parler « d'obsession » de notre part, mais finalement, ne participer à aucune des procédures, ne vous permet pas d'avoir un jugement, je pense, équitable, sur la façon dont vous travaillez.

Je voudrais aussi pointer, vous ne l'avez pas dit cette fois-ci, mais cela a souvent été dit, que vous n'étiez pas contre la lutte contre la fraude, « mais que », en clair, vous ne nous avez jamais expliqué comment on pouvait lutter contre des fraudes ou contre des versements indus sans faire de contrôle. « On peut peut-être faire les contrôles autrement ». Il serait donc grand temps que vous nous disiez comment on peut contrôler d'une façon qui soit efficace et qui soit parée de toutes les vertus. Donc, je veux vraiment dire que ces contrôles n'ont pas du tout pour ambition d'être vexatoires ou inutiles. Je rappelle quand même que dans la plupart des cas, ils aboutissent à un maintien des droits et in fine, c'est entre 1 % et 2 % des personnes qui bénéficient de versements indus. Je dis bien versements indus, je ne dis pas forcément fraude. Les mots ont leur importance.

Alors, 1 % ou 2 %, c'est très peu. Cela veut dire qu'il y a 98 %, et même un peu plus, des personnes qui bénéficient tout à fait justement et légalement de différentes allocations, mais là, je parle surtout du RSA.

Mais, je reviens au Compte administratif. Je rappelle que « entre 1 % et 2 % de versements indus » veut dire « entre 3 M€ et 4 M€ ». Ce ne sont donc pas du tout des éléments qui peuvent être négligés.

Je voulais aussi répondre sur notre politique d'insertion qui est tout de même le cœur de notre action. Ce ne sont évidemment pas les contrôles. Je crois que les contrôles représentent 3 agents, alors que la politique d'insertion, que ce soit géré en direct par nos services sociaux ou que ce soit délégué à des associations, ce sont des dizaines et des dizaines de personnes qui y participent. Donc, si nous avons une obsession, c'est bien celle de l'insertion et non celle du contrôle.

En ce qui concerne notre politique d'insertion... Pardon, les propos que je vais tenir vont peut-être être jugés comme prétentieux, mais bien entendu, ce sont des propos qui pourraient être tenus par nos agents et par tous les élus qui y participent. Notre politique d'insertion est souvent citée. Je pense par exemple à l'intérieur d'Assemblées comme l'Assemblée des Départements de France où, vous le savez, les étiquettes politiques sont très variées, et où elle est souvent citée, souvent saluée et même souvent copiée. On le voit encore sur un coin très particulier - mais je ne vais pas m'étendre sur le sujet - sur nos mesures d'impact qui seront adoptées, testées ou évaluées par le Département Ville de Paris ou par le Département de la Seine-Saint-Denis. Ce ne sont pas des collectivités semblables à la nôtre et pourtant, ils voient tout de même un certain nombre de vertus à la façon dont nous menons notre politique d'insertion.

Je conclurai là-dessus. Dans une délibération, un peu plus tard dans notre séance, je vous parlerai de la mise en place d'un service public de l'insertion et de l'emploi. J'insiste sur les mots, insertion et emploi. Là encore, notre Département fait partie de ceux qui sont distingués, par rapport à tous les Départements de France, pour mener une politique d'insertion innovante et efficace.

Je voulais dire que notre politique d'insertion est autre chose que des contrôles que vous aviez jugés « vexatoires et inutiles ». Sur ce point-là, ce sont plutôt vos propos qui n'ont peut-être pas été inutiles, mais en tout cas, vexatoires et, à mon avis, totalement injustifiés. Merci.

Madame BERTHY

Je ne mettrai pas ma caméra en fonction pour garder le contact avec vous que j'ai perdu pendant un long moment mais, j'ai entendu les propos de Monsieur MULLER. Par rapport à l'ASE, je me sens bien sûr concernée et il est important d'apporter des chiffres. Je remercie le Sénateur BAZIN d'avoir rappelé la difficulté pour les MNA - cette population ayant été multipliée par 10 entre notre début de mandat et cette fin de mandat - et d'avoir rappelé les chiffres. Car, Monsieur MULLER a parlé de chiffres, ce qui est important.

En décembre 2016, nous avons 3 884 jeunes pris en charge par l'ASE.

En décembre 2020, nous avons 5 003 jeunes pris en charge par l'ASE.

En 2020 - bien sûr, c'est horrible, mais il ne faut pas confondre flux et stock et je pense que Monsieur MULLER a fait cette erreur -, nous avons eu 1 608 MNA qui se sont présentés pour être évalués et sur les 1 608, le Val d'Oise a reconnu 562 mineurs que nous avons donc pris en charge suivant leur âge dans différents dispositifs et qui sont venus grossir les MNA que nous avons déjà reconnus mineurs de 2019 et de 2018. Voilà ce qu'il était important de rappeler.

Fin 2019, nous avons eu une très forte augmentation de prises en charge des jeunes majeurs puisque nous en avons 255 et fin 2020, concernant ce Compte administratif, nous en avons 592.

Voilà donc les chiffres que je voulais partager avec vous, mes chers collègues, qui expliquent la forte augmentation de 8 % des dépenses. Je ne pense pas que ce soit un dérapage. Ce n'est pas un dérapage, mais une augmentation forte des dépenses, car nous avons pris en charge un plus grand nombre de jeunes à l'ASE. Voilà ce que je voulais apporter comme complément d'information. Je pense que cela était important.

Je vous remercie.

Monsieur STREHAIANO

Nous allons procéder au vote du Compte administratif. Vous connaissez bien la procédure : P « pour », C « contre », A « abstention ». Vous pouvez écrire le mot en toutes lettres. Les opérations de vote sont ouvertes. (*Temps de vote.*) Je demande un peu d'aide pour voir où en sont les opérations de votes. Il faudra qu'une bonne âme procède au décompte des « contre », des « abstentions » et des « pour », afin que nous puissions aller délivrer après la Présidente, Marie-Christine CAVECCHI.

Qui peut décompter ? Je vais oser un pronostic. Je pense que la minorité a voté « contre », qu'il n'y a pas d'abstention, que l'ensemble de la majorité a voté « pour » et que le Compte administratif est donc adopté à la majorité.

Nous pouvons ainsi demander à Madame Marie-Christine CAVECCHI de reprendre la présidence de la réunion du Conseil départemental.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup à toutes et à tous. Merci, Luc. Nous allons donc poursuivre notre ordre du jour. Je vais redonner la parole à Gérard SEIMBILLE pour des acquisitions immobilières pour l'exercice 2020. On fait un petit bilan.

Rapport n° 2-28 Bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'exercice 2020

Monsieur SEIMBILLE

Merci. Effectivement, c'est un bilan que nous faisons chaque année au terme de l'exercice pour rendre compte des cessions qui ont été engagées et des acquisitions sur lesquelles on a décidé de se prononcer. Je ne vais pas reprendre la note, car vous avez deux tableaux conséquents qui vous donnent le détail de tout ceci.

Pour résumer, je dirai que l'on a 10 acquisitions qui ont coûté la somme de 227 986,71 € - dont vous avez le détail dans un des tableaux - et que l'on a 15 cessions pour un montant de 3 187 965,24 € ce qui figure également dans un tableau. Compte tenu de l'heure, je vais me priver de rentrer dans le détail de tout ceci. Cela a reçu un avis favorable. C'est un donné acte qui a déjà été donné en deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Nous passons ensuite aux marchés qui sont passés. Je donne la parole à Isabelle RUSIN. Ce sera aussi un donné acte. Isabelle ? On a quelques problèmes de connexion ce matin.

Rapport n° 2-29 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1er au 28 février 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique).

Madame CAVECCHI

Naturellement, c'était la présentation habituelle. Dans le document qui vous a été présenté sur la Kbox vous avez eu l'ensemble des marchés. S'il n'y a pas de question...

Monsieur SEIMBILLE

Pas de remarque, pas de question en deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Très bien. Merci, Gérard. Je considère donc que vous avez donné acte à cette présentation. Merci beaucoup. C'est maintenant Véronique PELISSIER qui prend la parole.

Rapport n° 2-30 Convention entre CY Cergy Paris Université et le Département concernant les modalités d'occupation du site du Port par l'entité anciennement EISTI, et changement de dénomination concernant les conventions en cours

Madame PELISSIER

Bonjour. C'est une délibération très rapide. Nous avons une Convention avec l'Université pour l'EISTI, une Convention temporaire d'occupation du site du Port. Depuis lors, l'EISTI est devenu CY Tech lors de son absorption par l'Université de Cergy, le CY. On vous propose donc aujourd'hui, à compter du 1^{er} janvier 2021, de signer une nouvelle Convention qui permettra l'occupation du site du Port à titre gratuit par CY Tech, sachant que cette occupation est à titre gratuit, mais que, bien entendu, CY assurera la gestion quotidienne du site et paiera toutes les charges de chauffage, fluides, etc. C'était cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Pas de question ? Très bien. Nous passons donc au vote.

C'est l'unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 2-31 Subvention d'investissement dans le cadre du guide départemental des aides aux collectivités dans le secteur environnement - eau/assainissement. Fiche « Réhabilitation des décharges brutes et suppression des dépôts sauvages » : SIAH du Croult et du Petit Rosne

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Daniel DESSE. Car, c'est une pratique tout à fait désagréable et honteuse de salir tous nos paysages et nos territoires. Daniel, à toi.

Monsieur DESSE

Il s'agit du Syndicat Mixte de l'aménagement hydraulique de la vallée du Croult et du Petit Rosne qui demande une subvention départementale pour traiter les dépôts sauvages situés autour d'un ouvrage de rétention d'eau à ciel ouvert dont il est propriétaire.

Le volume des déchets à traiter est d'environ 14 000 tonnes qui engendrent des problèmes d'accès aux ouvrages du SIAH (Syndicat d'Aménagement du Croult) qui concourt à la sécurisation des biens et des personnes. Par ailleurs, les déchets polluent les sols ainsi que les milieux aquatiques dont le SIAH a la charge.

La présente demande de subvention vise la collecte et le traitement des déchets du site, la mise en place d'un dispositif anti-intrusion, comme il est spécifié dans notre Guide des aides, ainsi que la réfection des chemins.

Au regard de l'ampleur du site, je vous remercie de bien vouloir proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle au SIAH pour un montant de 93 690 € pour la réalisation de cette opération de résorption des déchets sauvages.

C'est une délibération qui a eu l'accord unanime de la quatrième et sans doute de la deuxième.

Voilà, Madame la Présidente.

Monsieur SABOURET

Rapidement, ce n'est pas pour prendre une position contre cette délibération, bien au contraire. Je pense qu'il est effectivement nécessaire de traiter les dépôts sauvages. Je voulais juste souligner une chose. Il y a un combat de longue haleine qui est extrêmement coûteux, on le voit là. On a une opération qui va coûter globalement 1,4 M€ pour nettoyer ce qui était devenu une décharge à ciel ouvert le long de la voie de chemin de fer du RER D, dans un secteur qui est finalement assez proche des zones habitées et qui est utilisé par des personnes indécates qui, généralement, font des travaux dans les zones habitées et qui déversent essentiellement des déchets de chantier ou des déchets très variés, pour échapper à des sommes faibles. Car, individuellement, les sommes à verser pour la mise en décharge sont parfois des sommes faibles. Et l'on voit que la collectivité a à prendre en charge des coûts considérables derrière. Je sais que des travaux sont réalisés. Je pense qu'il faut travailler sur trois volets :

- 1^{er} volet : la remise en état qui est un volet financier ;
- 2^e volet : les sanctions qui est le volet policier et judiciaire lié à la surveillance de ce qu'il se passe en bordure de route, car avec le temps, on finit par connaître les spots de dépôts de déchets non autorisés ;

Sur mon canton, je peux vous donner les 5 ou 6 spots qui, régulièrement, font l'objet de dépôts sauvages ; il faut être extrêmement sévère là-dessus ;

- 3^e volet : réfléchir aux raisons économiques qui amènent les contrevenants à faire ce genre de chose.

En effet, je pense qu'il faut travailler avec les décharges pour aménager la manière dont on réceptionne les déchets, de chantier notamment, pour faire en sorte que la balance entre le comportement de délinquant de certains et les possibilités offertes par la réglementation et par les installations sur place désincitent le développement de ce type de comportement de dépôt de déchets sauvage. Car, il s'agit d'un véritable fléau qui « coûte un pognon de dingue », pour paraphraser quelqu'un de beaucoup plus fameux que nous-mêmes, et c'est un vrai sujet.

Je me réjouis donc que l'on donne presque 100 000 € au SIAH pour contribuer à une opération qui va coûter 1,4 M€. Cette histoire est le tonneau des Danaïdes. Il faut absolument parvenir à trouver des solutions pérennes, car on continuera à mettre de l'argent, à mettre de l'argent, à mettre de l'argent dans ces domaines-là.

Madame CAVECCHI

Absolument, je ne peux être que d'accord avec vous sur tout ce que vous avez dit. C'est scandaleux, cela coûte des fortunes. Il faut trouver les solutions techniques pour limiter les dégâts et, derrière, effectivement, regarder comment économiquement, autour, on peut essayer de trouver des aménagements possibles pour recueillir les décharges de ceux qui sont de bonne foi, car ils ne le sont pas tous.

Pas d'autres interventions ?

Je vous propose de voter.

Unanimité. Merci beaucoup.

Nous avons ensuite des avenants aux conventions de financements. Gérard SEIMBILLE, tu as la parole.

Rapport n° 2-32 Avenants n° 1 aux conventions de financement départemental des Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR) pour les communes de Marines et de Saint-Prix

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit de prolonger deux CAR (Contrats d'Aménagement Régionaux) qui concernent les communes de Marines et de Saint-Prix.

Pour Marines, on avait délibéré le 30 mars 2018 et il est donc proposé de le reporter au 16 mars 2022, ce qui leur permettrait de toucher le solde de la subvention ultérieurement. Cela est essentiellement dû au fait que sur un des travaux, pas la totalité, notamment pour le presbytère, du plomb a été découvert.

Le retour du diagnostic qui devait être fait n'étant encore pas revenu, ils n'ont pas pu lancer les travaux. On propose donc de leur permettre de faire tout ceci et donc, de prolonger le CAR jusqu'au 16 mars 2022.

Le deuxième avenant concerne la commune de Saint-Prix. La délibération avait été prise le 4 juin 2018. Là aussi, il est proposé de reporter au 16 mars 2022. Il y a plusieurs opérations, dont une bonne partie a été réalisée, mais il existe un problème de rénovation énergétique pour lequel il y a également des diagnostics. Ces rénovations énergétiques concernent la mairie et l'ancienne mairie. Pour leur permettre de mener à bien les travaux jusqu'au bout, il est donc proposé de prolonger le CAR jusqu'au 16 mars 202. Avis favorable de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Parfait, merci beaucoup. Pas d'intervention ? Très bien, nous votons. *(Temps de vote.)*

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 2-33 Commune de Viarmes - Avenant n° 6 au bail emphytéotique administratif signé avec VOH - Extraction du site sis 54 rue de Paris à Viarmes et vente au profit de VOH.

Monsieur SEIMBILLE

C'est quelque chose d'un peu plus conséquent, mais je vais essayer de le faire assez rapidement.

Le rapport a pour objet d'approuver les modalités juridiques et financières qui visent la signature d'un nouvel avenant, qui est l'avenant n° 6 au bail emphytéotique qui avait été signé avec Val d'Oise Habitat en décembre 2006. C'est une rupture partielle de ce bail de longue durée qui doit permettre d'extraire le site de l'ancienne gendarmerie, qui est sis 54 rue de Paris à Viarmes, et d'approuver la cession de ce patrimoine au bénéfice dudit bailleur social, VOH, afin qu'il puisse engager la requalification urbaine de cet ensemble immobilier situé en plein de cœur de bourg. Il a été validé par la Commission.

Dans ce document, vous avez tous les éléments financiers concernant cette opération, avec ce qui avait été payé au départ, les durées d'amortissement, ce qui restait en période à courir pour ce bail emphytéotique. Cela permettra à VOH d'agir. C'est un dossier que l'on avait déjà vu. Daniel DESSE était d'ailleurs intervenu dans une Commission et l'on avait regardé l'intérêt qu'il y avait à trouver une opération qui permettait de rénover ou de construire des logements, et surtout d'adapter des surfaces commerciales pour redonner de la dynamique au secteur. Avis favorable de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Très bien, merci, Gérard. C'est une manière de redonner vie au cœur de Viarmes, car il est vrai que le cœur de ville est compliqué. Je pense que l'on peut être très content de pouvoir arriver à cela. Pas d'intervention ? Nous votons. *(Temps de vote.)*

C'est l'unanimité, merci beaucoup. Nous partons ensuite à Montigny-lès-Cormeilles. Gérard.

Rapport n° 2-34 Commune de Montigny-lès-Cormeilles - Cession d'un bien bâti au profit de Madame et Monsieur SCUTURICI ou toute entité juridique pouvant s'y substituer

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit d'un rapport qui a pour but d'approuver la cession au profit de Monsieur et Madame SCUTURICI, ou toute entité juridique qui s'y substituerait. Ce sont des biens qui sont situés 92 boulevard de Pontoise à Montigny-lès-Cormeilles. C'est une section d'une contenance de 300 mètres carrés. Le montant de 150 000 € nets vendeur a été validé par la DDFiP.

C'est une délibération qui annule une précédente qui avait été signée le 30 septembre 2013 au profit de Promogim, une société qui avait envisagé de réaliser un programme immobilier qui, entre-temps, a été annulé. Dans cette délibération, on annule donc la délibération 2-69 du 30 septembre 2016 et nous validons aujourd'hui de nouveaux acquéreurs potentiels. Avis favorable de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Gérard. Oui, c'est effectivement compliqué dans ce coin-là. Pas d'intervention ? Nous votons. Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 2-35 Commune de Luzarches - Cession d'un bien bâti dit Maison Erik Satie au profit de la commune

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit d'approuver la cession au profit de la commune de Luzarches d'un bien bâti dit Maison Erik Satie, situé 2 rue Damiens à Luzarches, et qui correspond à plusieurs sections cadastrées d'une contenance de 686 mètres carrés.

Le montant total net vendeur est de 667 080 € et il a également été validé par la DDFiP. Le paiement sera échelonné en 3 annuités de 222 360 €.

Le premier versement interviendra le jour de la signature de l'acte de vente, comme cela est normal. Ensuite, en 2022 et en 2023, il y aura des versements équivalents qui seront acquittés aux dates anniversaires.

C'est une situation que l'on avait déjà eue avec d'autres collectivités : Luzarches, déjà en son temps, pour le Château de la Motte, mais aussi la commune de Saint-Prix. On se rappelait cela avec Monsieur SAVARIA hier. C'est donc validé, y compris pour le montant et le fait que ce soit un paiement échelonné. Avis favorable de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Pas de remarque ? Pas d'intervention ? Nous votons. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 2-36 Présentation de la programmation 2021 des travaux dans les bâtiments départementaux.

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit de voter des travaux à hauteur de 4,305 700 M€ sur un certain nombre de bâtiments départementaux et de prévoir « une poire pour la soif », si je puis dire, de 2,194 300 M€ qui constituent une provision nécessaire pour les travaux urgents et imprévisibles à ce stade-là. Les 6,5 M€ ont bien été inscrits au budget primitif pour la totalité. Vous avez 69 fiches qui vous donnent le détail de tous ces bâtiments. Cela concerne les services administratifs, les bâtiments sociaux, les bâtiments culturels, les bâtiments d'exploitation routière, les bâtiments universitaires, les bâtiments sportifs, les bâtiments divers. Il y a donc tout un nombre de fiches avec le détail de tout ceci comme on le fait chaque année. Avis favorable de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup et merci de ne pas les avoir énumérés les uns après les autres.

Monsieur SEIMBILLE

Yannick BOEDEC me l'avait demandé, mais je m'y suis refusé.

Madame CAVECCHI

Je pense qu'il doit être derrière son écran.

Monsieur BOEDEC

J'écoute.

Madame CAVECCHI

Il écoute. Il est là.

Merci, Gérard.

Pas d'intervention ?

Nous votons.

On me dit que c'est l'unanimité. Merci à tous. Ensuite, nous allons changer d'interlocuteur. Madame TINLAND va prendre la parole pour lancer l'installation de classes modulaires. Virginie.

Rapport n° 2-37 Lancement de l'opération d'installation de quatre classes modulaires au collège Saint-Exupéry de Villiers-le-Bel permettant d'améliorer les conditions d'accueil des élèves

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Pour rappel, nous avons voté, lors de l'Assemblée du 26 mars dernier, un lancement d'opération pour construction d'un collège neuf à Villiers-le-Bel, qui est destiné à se substituer au collège Saint-Exupéry, dont l'opportunité de la restructuration sera, je le rappelle, réexaminée en 2024. D'ailleurs, pour ce futur collège, le jury aura lieu la semaine prochaine. Le jury de concours présidé par la Présidente se tiendra le 3 juin exactement.

Nous avons deux rapports qui vont se suivre. Ils concernent tous les deux la commune de Villiers-le-Bel, de façon à, dans l'attente de la livraison du collège, constituer une capacité d'accueil supplémentaire qui s'avère nécessaire.

Ce premier rapport concerne le collège Saint-Exupéry avec l'installation de 4 salles modulaires de 80 mètres carrés chacune, 3 d'enseignement général et 1 scientifique. Elles ont été déterminées ainsi par le principal du collège, Monsieur CHAMPEAUX qui a travaillé finement avec les services de la DGP que je remercie, car ils sont toujours très à l'écoute des principaux de collèges. Le montant de cette opération s'élève à 1,32 M€ TTC. Il vise également à autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature du marché correspondant. Ce rapport a recueilli l'avis favorable de la cinquième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Madame TECHTACH

Bonjour à toutes et tous. Madame la Présidente, si vous me le permettez, je vais intervenir sur les deux rapports, les 2-37 et 2-38, puisqu'ils sont liés.

Madame la Présidente, chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de lancer d'un côté une réhabilitation, d'abord une opération d'installation de 4 classes modulaires au collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel, et de l'autre, une opération d'extension de restructuration du collège Martin Luther King. Ces deux rapports, je le rappelle, ont vocation à porter la capacité de ces deux établissements à 800 élèves.

On a déjà eu beaucoup de débats à ce sujet, mais je veux de nouveau, Madame la Présidente, vous redire - puisqu'aujourd'hui nous ne sommes pas, moi en tout cas, suffisamment entendus, nos arguments ne sont pas entendus depuis des mois - qu'il n'est pas admissible de faire aujourd'hui un établissement de nouveau de 800 places à Villiers-le-Bel qui va vraiment à l'encontre de la réussite de nos élèves. Vous le savez, vous aussi.

Deux ou trois questions. Le Plessis-Bouchard récemment voté... Je cite Osny, je cite Persan, je cite Argenteuil, Montmorency, Cergy. Par rapport aux effectifs, nous sommes entre 600 et 650 élèves.

Aujourd'hui, 700 est la barre de capacité d'accueil théorique maximale pour que les collèges, je dis bien en REP et REP+, n'accueillent plus jamais d'élèves au-delà de 650 dans les faits.

Aujourd'hui, je dénonce donc de nouveau le choix qui est le vôtre, Madame la Présidente, de porter la capacité de ces trois collèges à 800, comme je dénonce également le troisième, puisqu'au moins, il aura vocation, ce nouveau collège que nous avons voté à la dernière séance plénière... Pour moi, c'est un troisième bis, qui aura donc vocation à remplacer - même si j'entends, Madame la Présidente, qu'il y aura une clause de revoyure en 2024 - le troisième collège de Saint-Exupéry qui donc a permis aujourd'hui... le quatrième collège nous permettra d'avoir des effectifs aux alentours de 500 élèves par établissement aujourd'hui. Et je tiens également à le rappeler : nulle part ailleurs dans notre Département nous n'avons eu des projets, que ce soit de construction ou de réhabilitation, qui portent un nombre aussi élevé.

Vous nous dites ne pas nous inquiéter. Car je l'ai entendu à plusieurs reprises, « Madame TECHTACH, ne vous inquiétez pas, c'est en théorie, etc., les effectifs réels, effectivement théoriques en REP et REP+ ». Moi, je suis doublement inquiète. Car aujourd'hui, je dénonce dans votre théorie une gestion purement comptable qui augmente les effectifs théoriques pour qu'in fine, en REP et REP+, ils accueillent autant d'enfants que sur les autres collèges, en contradiction avec les déclarations qui vont dans ce sens.

Nous sommes donc aujourd'hui tenus dans l'attente de la construction de ce que nous réclamons, donc, un quatrième collège - et non pas un troisième bis -, de parer au plus pressé pour pouvoir scolariser les enfants de Villiers-le-Bel, puisque ce sujet revient régulièrement depuis ce mandat autour de la table, autour de notre Assemblée. Pour ma part, j'estime que nous le ferons en mode dégradé dans des conditions que vous nous imposez. Nous le ferons donc en mode dégradé parce que là encore, par dogmatisme budgétaire, vous avez pris beaucoup de retard, comme je viens de l'évoquer, dans les constructions des futurs collèges sur notre département. Avec mes collègues, depuis le début du mandat, nous vous alertons sur la situation, qu'elle soit à Villiers-le-Bel, à Argenteuil ou à Bezons.

Aujourd'hui, nous faisons le contraire et nous remplissons au-delà du raisonnable. Je pense vraiment qu'il n'est pas raisonnable, Madame la Présidente, des collèges de 800, d'autant plus à Villiers-le-Bel. Nous rajoutons même aujourd'hui des modulaires à Saint-Exupéry, alors que nous en accueillons déjà depuis trois ans. Je rappelle que nous avons récupéré des modulaires de la ville d'Herblay qui sont déjà en état, j'ose dire, de délabrement avancé puisque dès qu'il pleut, il y a des fuites. Je n'invente rien, il suffit d'aller sur place.

Par courrier du 23 septembre 2020, je le rappelle, vous me répondiez, Madame la Présidente, alors que je m'étonnais de ne pas retrouver la restructuration de Saint-Exupéry dans le magazine du Département, je vous cite, et je tiens bien entendu le courrier à disposition des collègues, de la presse, tous ceux que cela peut intéresser : « Les récentes conclusions et préconisations auxquelles notre travail a abouti vont immédiatement être exposées à savoir, à moyen et à long terme, sur 3 à 5 ans pour la restructuration de Saint-Exupéry en remplacement - bien évidemment c'est écrit - des modulaires actuels ».

Je vous rappelle également que dans le rapport d'orientations budgétaires présenté à notre Assemblée en février dernier que nous avons étudié, je vous cite de nouveau : « Sont également programmées en 2021 des études relatives à l'extension de la restructuration du collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel et la construction du deuxième collège d'Argenteuil, pour une capacité de 700 ». Je peux continuer puisque la liste est longue.

C'est en toute fin de mandat, puisque c'est notre dernière Assemblée, que vous finissez par vous engager pour Argenteuil et Villiers-le-Bel, et en encore, à reculons. Pour Bezons, malgré vos engagements, rien n'est acté alors que nous savons tous que la situation n'est pas durablement vivable et que vous l'avez dit vous-même à plusieurs reprises.

Je voudrais enfin revenir sur la restructuration et l'extension du collège Saint-Exupéry. Madame la Présidente, vous avez réuni, de mémoire, le 29 avril dernier les équipes de Direction du collège, les équipes d'enseignants, les parents d'élèves de cet établissement et des propos ont été tenus selon lesquels jamais il n'y aurait eu d'engagement écrit de la restructuration du collège. Cela voudrait dire que l'on a remis un peu ma parole en doute, la traitant, en gros, de pur mensonge. Je vais vous dire à quel point je trouve aujourd'hui blessant. C'est vraiment mensonger, puisque vous l'avez écrit, je n'invente rien, et c'est le signe du mépris. Très franchement, je trouve que c'est méprisant, Madame la Vice-Présidente, à mon égard, de tenir de tels propos, alors que j'ai des écrits, vous l'avez certifié devant Monsieur le Maire lorsque l'on s'était rencontré.

Je vous rappelle également que l'observatoire de la démographie scolaire, il y a une réunion à ce titre le 31 janvier, avait bien décidé d'une belle restructuration du collège Saint-Exupéry qui devait permettre de remplacer les modulaires actuels et aujourd'hui, on vient rajouter 4 classes supplémentaires. Par ailleurs, cet observatoire a décidé la construction d'un collège pour soulager Martin Luther King. A l'époque, c'était le quatrième collège et l'on en était très fier.

Alors que faire, face à une proposition sur les rapports 2-37 et 2-38 que l'attentisme a rendu aujourd'hui nécessaire, mais dont nous dénonçons les conséquences en termes de qualité de vie scolaire dans les établissements et de la réussite scolaire de nos jeunes ?

Nous sommes obligés, pour faire face à l'urgence, de voter bien évidemment favorablement pour ces deux rapports. Je dis bien que c'est non-choix.

Toutefois, nous continuerons à dire, en tout cas, je continuerai à dire que les collèges 800 doivent être bannis, que ce soit en REP+, en REP, comme ailleurs. Nous continuerons à nous battre pour qu'un quatrième collège soit effectivement un quatrième collège digne de ce nom à Villiers-le-Bel, qui permettra, je le rappelle, de desserrer les contraintes à Villiers-le-Bel comme à Arnouville et d'améliorer le climat scolaire et la réussite de nos jeunes. Nos enfants ont droit, comme partout, à l'excellence républicaine et à l'égalité des chances. Ce n'est malheureusement pas aujourd'hui le cas. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Le non-choix à 18 M€, je trouve que ce n'est pas trop mal.

Madame TINLAND

Je vais juste répondre rapidement, car on a déjà abordé toutes ces questions lors du lancement de la construction du collège le 26 mars dernier et nous avons eu à peu près les mêmes échanges.

Madame TECHTACH, en premier lieu, je n'ai jamais remis votre parole en doute. J'ai simplement donné les bonnes informations aux parents d'élèves lors d'une réunion... car, ils m'ont dit qu'il y avait eu un vote en Assemblée pour un quatrième collège, ce qui n'a jamais été le cas. On a communiqué dans le journal, car effectivement, on avait l'intention de faire quelque chose sur Villiers-le-Bel, mais en aucun cas nous n'avions voté une délibération. C'est cela qu'ils m'ont dit lors de la réunion. Je leur ai donc dit qu'il n'y avait jamais eu de vote et c'est la réalité. Mais je n'ai jamais eu de mépris à votre égard, vous le savez très bien. Y compris en séance, avec le public, je pense qu'il ne faut pas que nous en arrivions là.

Concernant la restructuration de Saint-Exupéry, vous le savez comme moi - on en a suffisamment débattu lors de réunions de travail avec les parents d'élèves et l'équipe éducative -, elle aurait été beaucoup plus chère que la construction d'un collège neuf et beaucoup plus longue, avec en plus, des travaux in situ avec les élèves et les équipes éducatives, ce qui est très compliqué. Nous l'avons vécu récemment, notamment à Eaubonne, et l'on sait combien cela est compliqué pour les équipes éducatives. De plus, cela aurait été plus long, car il aurait fallu le faire en deux tranches dans la mesure où nous avons les collégiens sur place. C'est la réponse pour la restructuration.

Par ailleurs, concernant la capacité je l'ai déjà dit, mais je le redis, la capacité à 800 est théorique. La capacité d'usage, surtout en REP, n'ira pas au-delà de 740 collégiens. D'autre part, le quatrième collège sur Villiers-le-Bel n'est pas envisagé et vous le savez. En effet, si l'on calcule la totalité des collégiens de cette ville, de mémoire, je crois qu'elle se monte à 1 939 élèves - je le dis de tête et ce n'est peut-être pas exactement cela - et si l'on divise par 3, cela fait 650 collégiens par établissement. Il est donc bien évidemment que quand on gère de l'argent public, on ne va pas construire un collège qui va être à moitié vide. Vous savez comme moi que Léon-Blum n'a pas atteint sa capacité, loin de là. On ne va donc pas construire un quatrième collège, alors que l'on en a trois qui accueilleront 650 collégiens.

Je vais maintenant passer au rapport 2-38 dont vous avez parlé, si vous le voulez bien, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Attends, on a voté le 2-37 ? Non. On va voter le 2-37. Monsieur Alexandre PUEYO a la parole.

Monsieur PUEYO

Simplement, je vais rebondir sur ce que vient de dire Virginie et sur une phrase qu'a dite Philippe METEZEAU tout à l'heure, « il y a des obsessions ». Maintenant, c'est « le 800 élèves dans les collèges ». Je voudrais juste préciser que j'ai cinq collèges dans mon canton, dont deux qui passent les 800 élèves et qui sont les deux meilleurs collèges où tout le monde veut aller. En effet, ils arrivent à ouvrir les options intéressantes parce qu'ils remplissent les classes. Donc, il faut arrêter avec ces obsessions de chiffres.

Il n'y a pas que cela. Il y a d'autres critères à prendre en compte. Dire collège 800 = *mauvais collège* est totalement faux. J'ai deux très beaux exemples sur Cergy-Pontoise, zone qui n'est pas la plus riche du Département, chacun en conviendra.

Madame CAVECCHI

Merci, Alexandre. Nous allons donc voter le rapport 2-37, si vous le voulez bien.

Monsieur SABOURET

Pardonnez-moi, j'avais demandé la parole, mais j'ai été déconnecté.

Madame CAVECCHI

Pardon, allez-y.

Monsieur SABOURET

Je faisais une demande de parole sur ce qui a été dit sur l'histoire des collèges 800 et sur les besoins. Malgré tout, je souligne, chacun le sait, que dans l'Est du Val d'Oise, nous avons un double phénomène. Nous avons un phénomène de croissance de population. Elle est évidemment plus limitée qu'ailleurs, mais nous avons quand même une croissance de population et une population qui est extrêmement jeune. Cela fait que l'on a des besoins en matière d'accueil des publics scolaires qui sont des besoins qui croissent rapidement.

J'ajoute un troisième élément : quasiment tous les établissements sont en REP, voire en REP+. Ceux qui sont en REP devraient probablement être en REP+ et ceux qui ne sont pas en REP (il y en a peu) devraient probablement être en REP, compte tenu des indicateurs socioéconomiques qui caractérisent le secteur de l'Est dans son ensemble.

Il me paraît assez évident qu'il y a une stratégie à définir, que la stratégie immobilière et que la stratégie d'enseignement vont un peu ensemble. Créer plusieurs petits établissements ou disposer de plusieurs petits établissements, plutôt que de gros paquebots scolaires, me paraît être la meilleure des solutions. C'est donc la raison pour laquelle je pense que la stratégie consistant à avoir quatre collèges sur Villiers-le-Bel est une stratégie intelligente. C'est en tout cas celle que je défends. Naturellement, je pense que nous devons réfléchir tous ensemble en termes de nombre d'effectifs. Mais, il faut aussi prendre en compte les caractéristiques particulières du territoire, notamment le fait que nous avons vocation à être en REP, voire en REP+, avec les besoins de dédoublement de classes. Cela fait que le même nombre de mètres carrés ne peut forcément desservir que moins d'élèves. Voilà les remarques que je voulais faire.

Mais naturellement, je vote « pour ». Quand on nous propose 19 M€, je pense que l'on ne va pas cracher dessus.

Madame CAVECCHI

Oui, je pense aussi. Mais bien sûr, le partage en demi-classes fait que l'on a besoin de plus de mètres carrés. Donc, du coup, officiellement, cela peut être un collège 800, mais les classes partagées font que cela peut être ouvert à bien moins d'élèves et ce sera l'idéal.

Monsieur SABOURET

C'est le problème que l'on a dans les CP et CE1 qui sont désormais dédoublés dans les classes. Cela peut être difficile compte tenu de la configuration de certaines écoles.

Madame CAVECCHI

C'est pour cela que la taille des collèges est importante, pour pouvoir séparer les classes en deux et faire travailler les enfants dans les meilleures conditions. « Plus de mètres carrés » ne veut pas dire que l'on va entasser les enfants. Donc, franchement, je crois que ce sera une bonne solution. Et l'on n'a jamais dit non plus que l'on allait démolir l'autre collège. Après, il faudra le restructurer puisqu'il en aura besoin, mais franchement, je pense qu'il y a un moment où l'on va arriver à la bonne solution pour Villiers-le-Bel, comme pour d'autres villes. C'est tous ensemble en réfléchissant, mais pas en se sentant trahi ou mis de côté. Monsieur STREHAIANO veut la parole. Je pense qu'il pense à son collègue. Luc.

Monsieur STREHAIANO

Je disais que chacun parle de ses collèges. Il y en a deux sur la ville Soisy-sous-Montmorency, dont le collège Descartes qui est le plus ancien. Je voulais rappeler à mes collègues que nous ne sommes pas candidats pour accueillir le musée des collèges du Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

J'avais bien compris. Je pense qu'effectivement, il va arriver. Mais tu vois, c'est une ville droite et on n'a pas fait de restructuration. Donc, je m'insurge en faux contre ce qui a pu être dit à d'autres moments de cette Assemblée. Si vous le voulez bien, nous allons passer à la délibération suivante. Mais je pense que l'on a tout dit. Donc, cela va aller très vite, Virginie.

Rapport n° 2-38 Lancement de l'opération d'extension et de restructuration du collège Martin Luther King de Villiers-le-Bel

Madame TINLAND

Oui, je vais aller très vite. Pour accroître la capacité d'accueil, mais en attendant la construction du nouveau collège, il nous est difficile, voire impossible, à la demande du Maire, d'effectuer une sectorisation sur le collège Léon-Blum qui est encore en mesure d'accueillir des collégiens. Du coup, nous procédons à une restructuration du collège Martin Luther King et à une augmentation de sa capacité. Le montant de l'opération s'élève à 2,5 M€, avec :

- 1 salle multi-activités en rez-de-chaussée ;
- 5 salles d'enseignement général (ou 4) ;
- 2 salles de 35 mètres carrés.

C'est encore un sujet qui est en réflexion avec le Principal, Monsieur DIEU et la DGP que je remercie une nouvelle fois.

Madame CAVECCHI

Merci, Virginie. Nous votons. C'est l'unanimité, merci beaucoup. Nous restons dans les classes de collèges et nous allons à Argenteuil au collège Ariane. Virginie.

Rapport n° 2-39 Lancement de l'opération de pose de quatre classes modulaires au collège Ariane à Argenteuil, pour un montant de 1 M€ TTC

Madame TINLAND

Pardon, je vous avais perdus. Je n'ai pas réussi à voter sur la précédente, ce qui est le comble.

Nous passons à Argenteuil, on en parlait tout à l'heure. D'ailleurs, on travaille également sur Bezons où l'on a eu la réponse de la Région et où l'opération pourra être lancée en septembre. Vous voyez donc que l'on avance sur des dossiers concrets qui sont difficiles en termes de foncier. Pour Argenteuil, comme vous le savez, nous attendons un collège neuf pour 2025. En attendant, toujours pour les mêmes raisons, pour absorber l'augmentation des effectifs et permettre d'attendre plus sereinement la livraison du collège, nous allons avoir des modulaires pour 4 salles d'enseignement général sur deux niveaux, ainsi que l'aménagement des abords qui sera installé pour la rentrée 2022.

Je précise également qu'à Argenteuil, nous avons actuellement des travaux sur le collège Paul Vaillant-Couturier pour 5 nouvelles salles pour la rentrée 2021 et des travaux sur Jean-Jacques Rousseau, dans lequel nous sortons la restauration pour gagner de la place pour des classes d'enseignement à l'étage.

Cette opération sur le collège Ariane s'élève à 1 M€ TTC.

Madame CAVECCHI

Très bien. Merci, Madame TINLAND. Monsieur BENEDIC a demandé la parole, je la lui donne volontiers.

Monsieur BENEDIC

Merci Virginie pour cette présentation. Je dois dire que l'on est assez dubitatif sur cette délibération. Cela fait assez longtemps que l'on sait que le Département travaille sur la question argenteuillaise, et plus récemment, bezonnaise. On s'en est réjoui à plusieurs titres et pendant plusieurs années.

Je voudrais faire un bref retour en arrière.

Nous avons fait des réunions conjointes sur les questions de sectorisation qui ont été modifiées sur Argenteuil, en février 2019, donc cela fait déjà plus de deux ans. Ces changements forts de sectorisation sur la quasi-totalité des collèges d'Argenteuil nous avaient été présentés comme étant dans l'attente du 10^{ème} collège. Ce 10^{ème} collège était prévu à l'horizon 2022. Vous pouvez reprendre la délibération qui a été votée à l'unanimité par notre Assemblée départementale le 19 avril 2019 ; il était question d'un collège 700, de 16 M€ d'investissement, ce qui était tout à fait considérable et nécessaire. Et il était précisé que le démarrage des travaux devait s'effectuer au 2^{ème} trimestre 2021 - nous y sommes - et que la livraison était pour 2022.

Aujourd'hui, il est question de 2025. Si bien que les solutions temporaires qui avaient été trouvées sur le moment (en 2019) qui - cela a été rappelé - concernaient des aménagements, des agrandissements des collèges Jean-Jacques Rousseau, Paul Vaillant-Couturier et ces gros changements de sectorisation, devaient permettre de tenir jusqu'à l'arrivée du 10^{ème} collège en 2022.

Or, maintenant, l'échéance de ce 10^{ème} collège est 2025 ; un shift de 3 ans. Lorsque l'on en a parlé, deux problèmes se sont présentés sur les décalages. Le premier est un problème de foncier. Pourtant, lors de la délibération que j'évoque en avril 2019, il y avait déjà le terrain Pirelli, etc. Cette délibération a été votée à l'unanimité. Après, des tergiversations, des problématiques de foncier ; à la fin, ce sont 3 ans de décalage. Et là, que fait-on ? Du bricolage. On a l'impression de revivre « Villiers-le-Bel, le retour » à Argenteuil. C'est vraiment regrettable. Durant nos échanges, vous nous avez aussi expliqué que c'était le résultat du premier confinement, la crise sanitaire etc. Au final, ce sont 3 ans de décalage, quand on se parle maintenant, au printemps 2021.

C'est quand même bien regrettable que le Département et la ville d'Argenteuil n'aient pas réussi à se mettre d'accord rapidement sur du foncier. On sait que ces questions sont délicates, mais dès le début, un terrain avait été ciblé - ce n'est peut-être pas le bon terrain etc. - mais 2 ans pour trouver un terrain... Pourtant, dans votre majorité, vous avez Philippe METEZEAU, qui est Vice-Président du Département, et qui, jusqu'à l'année dernière, était Adjoint au Maire d'Argenteuil ; donc vraiment un interlocuteur privilégié pour avancer sur ces questions. Même si son sujet au Département n'est pas la question éducative, c'est quand même un interlocuteur privilégié, et l'on s'étonne que l'on n'ait pas pu avancer rapidement. Au final,-- sauf si je me trompe dans le timing - il semblerait presque que le collège de Bezons va voir le jour avant le 10^{ème} collège d'Argenteuil, dont on parle depuis bien avant. C'est un peu paradoxal.

Et encore une fois, je vais faire passer un dernier message, puisque moi aussi, c'est ma dernière séance plénière, car je ne me représente pas. Il faut faire passer un message à Georges MOTHRON, qui est un ami politique à vous - effectivement, ce n'est pas parce que c'est une ville de droite qu'elle est plus servie - : il commence déjà à nous parler du 11^{ème} collège, à tirer des plans sur la comète sur le foncier du 11^{ème} collège ; c'est une vraie bonne chose pour Argenteuil, mais ce serait bien qu'il s'occupe déjà du 10^{ème} collège et que l'on ait le bon foncier, et dans les temps.

Et un dernier regret. Autant, il y a 2 ans, lorsque vous avez travaillé sur les sectorisations, on a été largement associés, on a pu échanger, on était en confiance, si bien que l'on a voté ces changements de sectorisations, si bien que l'on a aussi porté la bonne parole auprès des parents d'élèves, auprès des établissements, puisqu'à un moment, on a même présenté la sectorisation à vos côtés. On en était ravis, puisque l'on était parfaitement associé.

Mais depuis 2 ans, les problématiques foncières, le terrain A puis le terrain B etc., finalement, plus aucune association.

On découvre les choses quand on pose quelques questions à la Ville d'Argenteuil ou à la majorité départementale, mais finalement, on n'a plus du tout d'informations directes, ce qui est vraiment regrettable. Et ce qui l'est encore plus, c'est que parfois, on apprend les choses dans le journal départemental, notamment le shift ; le décalage des travaux de ce collège, on ne l'a pas appris directement par vous-mêmes ou par nos échanges, on l'a appris par le journal départemental. C'est vraiment regrettable.

Bien sûr, il y a la question budgétaire. Mais elle se posait déjà en 2019, donc forcément, en 2025, elle se pose aussi. Ce serait quand même bien de revenir à un calendrier tout à fait acceptable, parce que cette année, ce sont 4 préfabriqués dans la cour d'Ariane. Et en cours d'année, l'année prochaine, l'année d'après, qu'est-ce que ce sera pour les autres établissements ? Parce que tout cela est, encore une fois, un problème complexe.

Madame CAVECCHI

Je pense que nous avons bien compris, effectivement.

Monsieur BENEDIC

Je n'ai pas fini Madame la Présidente. Si je peux terminer, comme tous mes collègues ont pu le faire depuis le début de cette séance - il ne me semble pas que vous en ayez coupé un -, ce serait fort sympathique. Même si, peut-être, certains de mes propos ne vous conviennent pas, il me semble que jusqu'à présent, on n'avait pas l'habitude de se couper.

Ce serait bien de revenir à un calendrier tout à fait acceptable.

On va voter pour cette délibération « du bout des lèvres », parce que vous aurez compris que toutes les raisons que j'ai évoquées précédemment font que l'on regrette profondément cette situation.

Je vous remercie de m'avoir laissé aller jusqu'au bout.

Madame CAVECCHI

Je pensais que vous aviez terminé, Monsieur BENEDIC.

2021, on va avoir l'extension/livraison de Paul Vaillant-Couturier (à Argenteuil). 2022, les modulaires d'Ariane. 2023 ou 2024, Jean-Jacques Rousseau, l'extension. Et 2025, un collège neuf, qui va desservir Argenteuil et Bezons, en attendant peut-être autre chose ensuite. Donc, ne me dites pas qu'Argenteuil est laissé de côté et abandonné.

Madame TINLAND

Simplement dire à Fabien que nous avons toujours échangé facilement, et effectivement, on avait travaillé la sectorisation ensemble. Par contre, le foncier concerne vraiment les villes, et il est difficile d'associer tout le monde dans ces recherches de foncier qui sont excessivement compliquées, qui souvent, même, obligent les Maires à traiter avec des privés, et donc là, cela ne concerne pas le Département.

Si nous avons lancé le collège pour 2022, c'est que l'on pensait, à ce moment-là, avoir le foncier. Et ce n'est pas pour me dédouaner, mais ce n'est la faute ni du Département ni des services si le foncier n'a pas convenu, et si, après, il a été très compliqué d'en trouver un autre.

Madame CAVECCHI

Merci Virginie.

Je passe au vote.

Unanimité, merci.

Rapport n° 2-40 Création/suppression d'emplois à la Direction de l'Action Culturelle, à la Mission de la Communication Interne et du Management de l'Information et à la Direction de la Vie Sociale

Madame SCOLAN

Cette délibération s'articule en 3 chapitres.

Le premier est l'ouverture annuelle du Musée de l'outil.

Dans le prolongement du redéploiement en 3 phases du Musée archéologique départemental du Val d'Oise et du Musée de l'outil, la Direction des musées propose la mise en œuvre d'une quatrième séquence d'adaptation de l'équipe. Ce projet vise à permettre une ouverture à l'année du Musée de l'outil et l'adaptation de la fonction administrative aux nouveaux besoins.

Cette ouverture amplifiée implique la création d'un poste d'agent technique supplémentaire. Cette création de poste représente un coût annuel de 37 468 €.

Le deuxième chapitre est l'évolution de l'organisation au sein de la Mission Communication Interne et Management de l'Information (CIMI).

Nous constatons une croissance de l'activité globale de la CIMI. Deux pôles sont particulièrement concernés par ces évolutions : le Pôle Communication Editoriale Multicanale et le Pôle Digital et Outils Collaboratifs. Ces principaux constats ont conduit la Mission CIMI à revisiter les contours des missions des deux pôles concernés.

Il est proposé une réorganisation partielle de ces deux pôles ; d'une part, la création d'un poste de Chargé de communication digitale au sein du Pôle Communication Editoriale Multicanale. Cet agent sera en charge de développer, en outre, une ligne éditoriale cohérente entre les différents médias digitaux complémentaires et produits.

D'autre part, il est proposé un changement de libellé du Pôle Digital et Outils Collaboratifs qui devient le Pôle Digital et Outils Multimédias. Cette évolution entraîne la suppression de deux postes de Chargés de projet, et par contre, la création d'un poste de Chargé de projet digital et outils multimédias. Ces créations et suppressions de postes sont sans surcoût ou économies pour la collectivité.

Enfin, troisième évolution d'organisation au sein de la Direction de la Vie Sociale.

La Direction de la Vie Sociale est en charge d'assurer l'accès aux droits et l'accompagnement du social des habitants du Val d'Oise, pour contribuer à leur insertion sociale et professionnelle.

Après trois années d'exercice, il est constaté que le poste de Référent en intervention sociale n'est plus adapté à l'organisation du Service Social départemental, dont l'équipe

s'est recentrée sur des missions stratégiques de pilotage et d'animation du service. Cet emploi a été mis à disposition du Service des Aides au Logement et de la Solidarité (SALS) pour renforcer l'équipe qui a vu ses missions évoluer depuis ces derniers mois. En effet, les missions du SALS se diversifient par la mise en place de dispositifs d'aide alimentaire au bénéfice des populations les plus fragiles, notamment des jeunes, et la construction d'un partenariat avec différentes structures d'hébergement réservées aux jeunes pour lutter contre les sorties sèches des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il est donc proposé de pérenniser cette organisation de travail par la création d'un emploi de référent en intervention sociale au sein du SALS, et par la suppression du poste de référent en insertion sociale du Service Social départemental.

Ces créations et suppressions de postes sont sans surcoût ou économie de la collectivité. Donc, en conclusion de ce rapport, je vous remercie de bien vouloir décider de la suppression de 6 emplois, et de décider, dans le même temps, de la création de 6 emplois. Voilà, Madame la Présidente, pour cette délibération qui vous a été présentée.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Muriel.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ?

Non. Nous votons.

Majorité.

Rapport n° 2-41 Comité des Œuvres Sociales (COS) du Val d'Oise : rapport d'activité 2020 - subventions 2021 ; avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2022

Madame SCOLAN

Cette délibération est constituée également de 3 chapitres.

Le premier chapitre est le rapport de l'activité de 2020, constitué de 3 points :

- l'action sociale et les loisirs au Comité des Œuvres Sociales (COS) ;
- la crèche inter-entreprises Babilou Cergy-Saint-Christophe, partenaire du COS, qui met à disposition 10 berceaux pour les agents du Conseil départemental ;
- l'aide au fonctionnement du COS.

Premier point, l'action sociale et loisirs.

Le COS disposait pour cette action, au titre de l'exercice 2020, d'un total de subventions de 1 418 470,34 €, répartis comme suit : une subvention au Conseil départemental de 1 029 106,14 €, une subvention pour le SDIS de 380 877,04 €, une subvention pour la MDPH de 7 190,61 €, et une subvention du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise de 1 296,55 €. Le budget alloué pour l'action sociale et loisirs a été consommé, en année 2020, à 91,02 %.

Deuxième point, la crèche inter-entreprises.

Le COS a signé le 27 mai 2010 un contrat avec la SARL La Ronde des Crèches, devenue Babilou en 2012. 13 berceaux ont été réservés, 10 à disposition du Département, 3 pour le SDIS. Le coût total de cette opération pour 2020 est de 81 382,36 € pour le Département et le SDIS.

Troisième point, l'aide au fonctionnement du COS, principalement utilisée pour le remboursement des salaires des agents mis à disposition. Le récapitulatif des réalisations laisse apparaître un excédent de 31 757 € au titre de l'exercice 2020.

Deuxième chapitre, les subventions sollicitées pour 2021.

On y retrouve les trois mêmes actions :

Au titre de l'action sociale et de loisirs, la somme demandée est de 1 135 804,31 €, en légère atténuation.

Au titre de la crèche inter-entreprises de Cergy, la subvention pour les 10 berceaux s'élève à 113 779,80 €, mais elle sera atténuée par les subventions de la CAF, estimées à 49 610,18 €.

Enfin, l'aide au fonctionnement du COS. Cette subvention s'élève à 197 264,07 € pour l'exercice 2021.

Enfin, troisième chapitre, le projet d'avenant n° 3 de la convention d'objectifs et de moyens.

L'ensemble des dispositions présentées a été acté dans le cadre de la convention triennale d'objectifs et de moyens, prenant effet au 1^{er} juillet 2019. Cette convention renvoie à la signature d'un avenant annuel, qui a pour objet de préciser les engagements financiers.

On vous demande de bien vouloir donner acte de la présentation pour l'année 2020, d'accorder au COS les montants précités pour l'année 2021, ce qui fait un total de 1 446 848,18 €, et enfin, d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2022.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup pour tout le travail qui a été fait, merci à nos collègues et merci aux agents. Y a-t-il des remarques, des interventions ? Nous votons. Unanimité, je vous en remercie.

Monsieur STREHAIANO

J'ai une réunion à 12 h 30 pour le chantier de l'espace culturel, donc je vais devoir vous quitter. Je donne ma procuration à Michèle BERTHY.

Madame CAVECCHI

Merci Luc.

Je sais que Philippe ROULEAU a aussi des engagements assez rapides, et je voulais vous demander votre accord pour glisser la 6^{ème} Commission entre la 2^{nde} et la 3^{ème}.

Rapport n° 2-42 Signature d'un accord-cadre de relance départemental couvrant la période 2021-2022

Monsieur SEIMBILLE

Merci. On rappelle que le Département entend tirer pleinement parti du Plan de relance annoncé le 3 septembre dernier par le Gouvernement avec un montant de 100 milliards d'euros, que l'Etat prévoit de mobiliser sur 3 thématiques :

- la transition écologique ;
- la compétitivité ;
- la cohésion sociale et territoriale.

Il nous est proposé d'approuver un accord de relance départemental entre le Conseil départemental et l'Etat, qui allie la relance de l'économie valdoisienne en faveur de l'emploi avec des actions qui poursuivent la transformation résiliente de notre Département.

L'Etat se fixe pour objectif d'accompagner les investissements prévus par le Département, dans le cadre de ses compétences, à hauteur d'un engagement estimé de 24,1 M€, correspondant à une majoration de subventions pour les années 2021 et 2022.

Je ne vais pas trop entrer dans le détail, mais vous avez dans le dossier l'ensemble des objectifs avec les chiffres sur les différents types d'opérations qui sont prévues sur les différentes priorités. 3 priorités étaient annoncées dans le Plan de relance de l'Etat. Cela se décline pour nous en 6 priorités de France Relance :

- la transformation durable de bâtiments publics, en particulier leur rénovation énergétique ;
- la transformation numérique du territoire valdoisien ;
- le renforcement de l'investissement dans les mobilités douces et en faveur des transports en commun ;
- la résilience sanitaire ;
- la cohésion des territoires par la culture et le sport ;
- la biodiversité et la problématique de valorisation des produits locaux dans une démarche durable.

Je vous laisse prendre connaissance de l'ensemble de tout ceci. Ce sont des montants estimés, mais il y a des chiffres dans le document qui vous montrent les enveloppes qui sont concernées par chacune de ces priorités.

Avis favorable de la 2^{ème} Commission.

Je serai obligé de vous quitter après le prochain que j'amènerai à voter car j'ai une autre réunion à laquelle je dois absolument être. C'est Daniel DESSE qui présentera à ma place le rapport 4-21.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

C'est un donné acte.

Monsieur SABOURET

Je voulais dire quelques mots sur ce dossier.

On le traite assez rapidement, mais c'est assez important, puisque l'Etat choisit d'appuyer les collectivités territoriales pour faire vivre le Plan de relance. Ce n'est pas un petit Plan de relance, puisqu'il nous a été annoncé à 100 milliards d'euros.

Je me méfie parfois de l'annonce de milliards, parce que je regarde toujours ce qu'il y a derrière : on a tendance à les recycler et les annoncer 4 ou 5 fois. En vérité, nous allons avoir 24 M€ complémentaires, qui nous permettront d'aller plus vite, d'aller plus loin ou de faire des économies pour notre collectivité.

Donc, la question qui se pose est : comment va-t-on mettre en œuvre cette marge de manœuvre budgétaire supplémentaire ? Ce n'est pas une marge de manœuvre de gestion mais véritablement pour de l'investissement, pour participer à cet objectif de relance après la crise sanitaire que nous sommes toujours en train de vivre, dont nous espérons qu'elle se terminera bientôt et nous permettra, avec le Plan de relance, d'aller de l'avant.

D'après ce que l'on a lu dans le dossier que vous nous présentez, vous décidez de mettre en œuvre cet appui de l'Etat, dans le cadre du Plan de relance, essentiellement en renforçant ou en finançant des projets qui étaient déjà prévus avant même qu'intervienne le Plan de relance. Ceci nous interroge, et nous amène à poser un certain nombre de questions.

Par exemple, est-ce que vous pensez que l'on pourra, grâce au Plan de relance, accélérer singulièrement le Plan Vélo par rapport à ce qui était prévu ? Ou est-ce que l'on gardera le même rythme de ressources pour celui-ci ?

J'ajoute un point sur le Plan Vélo, parce que nous l'avons vécu sur mon canton il y a quelques jours ; la construction des pistes cyclables est indissociable de leur sécurisation. On a malheureusement à déplorer qu'un jeune de Villiers-le-Bel ait été tué lors d'un accident qui a eu lieu sur la piste cyclable qui existe déjà entre Gonesse et Roissy (la RD 902). Il y a une piste cyclable latérale, mais celle-ci ne fait pas l'objet de mesures de protection, ce qui fait que dans des circonstances encore floues, ce cycliste, qui n'avait rien demandé à personne et qui roulait sur la piste cyclable, s'est trouvé éjecté par une voiture et est mort de ses blessures. L'accélération du Plan Vélo me paraît nécessaire pour construire de nouvelles pistes là où elles n'existent pas, mais aussi pour sécuriser des pistes là où elles existent. Il en va de l'amélioration de la possibilité de faire du vélo sur notre territoire, mais aussi de la sécurité pour les usagers.

Nous estimons aussi, en faisant la lecture du dossier que vous nous avez transmis, que l'enveloppe budgétaire nouvelle qui arrive avec le Plan de relance aurait pu nous permettre de faire des investissements nouveaux et ambitieux dans deux domaines qui nous paraissent essentiels : la transition énergétique et la défense de la biodiversité. Ce n'est manifestement pas le cas.

Naturellement, ce n'est pas forcément aujourd'hui que nous devons faire les choix, les Valdoisiens les feront pour nous dans moins d'un mois, mais je pense que c'est important de préciser cette position.

Enfin, nous avons noté que vous souhaitez, à travers ce plan, financer la mise en œuvre d'un pilotage de la restauration scolaire dans les 111 collèges du département. C'est plutôt une bonne chose, mais j'ai une question très simple à vous poser : est-ce que vous pensez que ce pilotage plus fin de la restauration scolaire qui sera possible nous permettra de proposer aux familles de gérer plus finement le rythme d'inscription de leurs enfants en restauration scolaire ? Cela existe dans d'autres endroits (en primaire, au lycée), mais au collège, l'inscription se fait sur des périodes longues ; si je ne me trompe pas, c'est au trimestre. Or, avec le développement du télétravail, avec les situations nouvelles que l'on a vécues récemment, la question du rythme de restauration scolaire me semble se poser dans des termes différents de ceux dans lesquels elle se posait il y a quelques mois ou quelques années.

Nous voterons favorablement à l'accord-cadre proposé par l'Etat. Néanmoins, nous avons ces interrogations, et je tenais à vous en faire part.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur SABOURET. Sachez que dans le Plan de relance, il nous a été demandé de pouvoir décaisser tout de suite (cette année et l'année prochaine) sur des projets qui étaient déjà prévus, parce qu'il fallait répondre extrêmement rapidement, et sur des choses très précises avec des études déjà faites. C'est pour cela que l'on est dans cette situation, presque, d'urgence.

Monsieur SABOURET

Si je peux me permettre, Madame la Présidente. D'une certaine manière, l'exigence de décaisser rapidement fait que l'on ne peut pas financer de nouveaux projets grâce au Plan de relance. Mais les moyens financiers que l'on dégage, grâce au fait que le Plan de relance vienne abonder des projets qui étaient déjà sur les rails, doivent nous permettre de financer de nouveaux projets derrière. Peut-être un peu plus tard, mais on dégage des marges de manœuvre financières qui peuvent être intéressantes.

Madame CAVECCHI

Rappelez-vous le mot prudence que j'ai dit tout à l'heure. On ne sait jamais, quand l'Etat promet quelque chose, ce qu'il donne réellement derrière. C'est là la difficulté.

Monsieur SEIMBILLE

Les éléments ont déjà été répondus. Il est dit, par rapport au suivi budgétaire, dans l'article 4 de la convention « sur le modèle des procédures budgétaires mises en œuvre par la DSID, l'Etat procède au décaissement des crédits de paiement avec une avance variant de 5 % à 30 % ». Donc il y a effectivement la volonté, comme le disait la Présidente, de pouvoir décaisser assez rapidement.

Je profite de l'intervention de Monsieur SABOURET, comme je l'ai fait hier en Commission, pour évoquer les aspects des pistes cyclables.

Effectivement, à l'heure actuelle, on réalise un certain nombre de pistes cyclables ou on transforme des « coronapistes » en pistes cyclables. Malheureusement, il y a un exemple à Pontoise où l'on a créé ces pistes sans les rendre sécurisées.

Cela fait qu'il n'y a aucun appel d'air vis-à-vis des cyclistes, parce que bien évidemment, les parents qui pourraient permettre à leurs collégiens d'aller au collège en vélo ne veulent pas, parce que c'est trop dangereux : il y a des débordements des flux voitures vers les flux vélos, etc. Et je pense que si l'on veut réussir le Plan Vélo - je pense que tout le monde est d'accord, il y a beaucoup de volonté en la matière et on a mis des crédits nécessaires pour cela - , il ne faut pas simplement les marquer au sol, il faut aussi les rendre sécurisées. Sinon, je pense que l'on n'aura pas la dynamique indispensable à attirer des cyclistes sur les pistes. J'ai vu effectivement des cas où il y avait de vrais problèmes.

Madame CAVECCHI

Merci Gérard. Philippe, par rapport aux pistes cyclables ?

Monsieur ROULEAU

On a déjà évoqué ce point en Commission hier. Effectivement, je suis d'accord, il faut que l'on puisse sécuriser nos pistes cyclables. Comme l'a dit Gérard, on y a mis des moyens considérables, on travaille également avec les associations pour ne pas faire n'importe quoi. Ceux qui utilisent le vélo savent mieux que nous. Il faut aussi qu'au niveau du Conseil départemental, on travaille un peu plus main dans la main - c'est déjà le cas, mais que l'on progresse - avec la Direction des routes, également, sur les aménagements que l'on peut faire, en particulier quand il s'agit de routes départementales, où l'on a tout le pouvoir. Donc, je suis d'accord avec Gérard sur la sécurisation de ces pistes cyclables.

Après, Monsieur SABOURET, il ne faut pas nous rendre responsables de l'accident qu'il y a eu sur cette piste cyclable non plus.

Monsieur SABOURET

Philippe, je n'ai pas du tout dit cela. Je ne rends pas du tout le Département responsable de cette situation. Mais je dis que le niveau d'exigence en matière de sécurisation des pistes cyclables va s'étendre. Et je rejoins tout à fait ce qui a été dit, une piste cyclable non sécurisée sera une piste cyclable non utilisée. Et même un cheminement cyclable non sécurisé, c'est-à-dire que s'il y a un trou dans un parcours, on ne fait pas le parcours, tout simplement.

Monsieur ROULEAU

Il y a des aménagements qui sont faits par d'autres collectivités que le Département, qui sont parfois des promesses politiques. Quand je vois des pistes cyclables qui sont juste du marquage, et à contresens de la circulation, cela me paraît bien plus dangereux que les aménagements que l'on a pu faire sur nos routes départementales.

Monsieur SABOURET

Je partage, je suis d'accord.

Madame CAVECCHI

C'est vrai qu'il faut sécuriser au maximum. C'est clair.

Madame TINLAND

Concernant la restauration, je rappelle que nous sommes sur des forfaits trimestriels du fait de la compensation du Département aux collègues. Néanmoins, nous avons des forfaits entre 1 et 4 jours, que nous avons, bien entendu, ajustés à l'évolution de la situation des familles pendant la crise COVID. Donc, nous avons été très attentifs à tout cela pendant toute cette période.

Madame CAVECCHI

On sait aussi Virginie, - tu as la décence et la pudeur de ne pas le dire - que dans les établissements qui sont indépendants (des collègues), ce n'est pas si simple à mettre en place au niveau de l'administration. Je dis cela d'une façon discrète.

En tout cas, on pousse à cela, sachez-le.

Il n'y a plus d'interventions, donc nous votons.

Merci, c'est l'unanimité.

Rapport n° 2-43 Hors-recueil Commune d'Eragny-sur-Oise - Cession de plusieurs parcelles départementales au profit des sociétés Altaréa-Cogedim et Clorellice ou toute entité juridique pouvant s'y substituer

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit d'approuver la cession, au profit des sociétés Altaréa-Cogedim et Clorellice, d'une partie seulement de parcelles départementales, cadastrées toutes deux en nature de zones de stationnement, pour une surface totale estimée à 552 m². Préalablement, ces emprises foncières devront être déclassées du domaine public une fois leur désaffectation effective. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier qui se trouve rue des Belles Hâtes à Eragny-sur-Oise.

Par ailleurs, le Département compte, dans le sens inverse, acquérir une emprise de 72 m² afin d'intégrer à la nouvelle assiette du parking dédié à la Maison des Services Publics.

Le prix de vente a été fixé à la somme forfaitaire de 148 800 €.

Dans le dossier, on a les plans et l'avis favorable de la DDFIPH.

Avis favorable de la 2^{ème} Commission.

Comme je l'ai dit, une fois le vote de cette note réalisée, je devrai m'absenter, donc les pouvoirs ont été transférés par l'intermédiaire de Sylvie BOURESCHE.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Gérard.

Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

- 6 - Transport - Infrastructures - Logement

Rapport n° 6-10 Mise en enquête publique du projet d'aménagement du carrefour entre la RD 48 et la RD 311 sur la commune d'Argenteuil

Monsieur BOEDEC

En Assemblée, le 24 avril 2020, nous avons approuvé le dossier de prise en considération du projet d'aménagement de ce carrefour sur la commune d'Argenteuil. Une enquête publique est nécessaire pour permettre d'aboutir à une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune, afin de rajouter aux installations d'intérêt collectif et les infrastructures routières dans cette zone dite NL. Le montant estimé de cette opération est toujours de 2 952 000 € TTC.

Madame CAVECCHI

Pas de remarques, nous votons.

Unanimité.

Rapport n° 6-11 Cession du parc de poteaux de bus départemental et transfert de sa gestion à Ile-de-France Mobilités (IDFM).

Monsieur ROULEAU

Il s'agit de céder à Ile-de-France Mobilités 800 poteaux obsolètes. Ce sont des arrêts de bus vieillissants, et l'idée, pour Ile-de-France Mobilités, est d'abord de les rénover et d'avoir une uniformité, une cohérence, une harmonisation de l'ensemble des poteaux. C'est une bonne chose.

L'autre bonne chose est que cela nous fera gagner 18 000 € par an sur notre budget de fonctionnement pour l'entretien de ces poteaux.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe.

Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, je vous remercie.

Rapport n° 6-12 Convention partenariale relative au réseau de bus du Vexin entre le Conseil Départemental et Ile-de-France Mobilités

Monsieur ROULEAU

Merci. Suite à la mise en concurrence des lignes de réseaux de bus, en l'occurrence le réseau de bus du Vexin, c'est Transdev qui a été retenu. Tout d'abord, cette mise en concurrence a permis de réaliser des économies (3 M€ sur cet appel d'offres).

On vous propose que le Département continue à participer, à raison de 5,2 M€ (cela représente 33 % du montant total), à financer ce réseau de bus, et de signer une nouvelle convention avec Ile-de-France Mobilités concernant Transdev.

Madame CAVECCHI

Très bien, merci Philippe.

Pas de remarque, pas d'intervention. Nous votons.

Unanimité.

Rapport n° 6-13 Renouvellement de la convention de délégation de compétences passées avec Ile-de-France Mobilités pour la mise en place d'un service de transport spécialisé pour personnes en situation de handicap (PAM 95).

Monsieur ROULEAU

La délibération est assez simple. On a remis en concurrence les prestataires pour le PAM 95. Là, il s'agit de lancer une nouvelle convention pour une durée de 2 ans avec le nouveau prestataire, en sachant qu'à terme, comme vous le savez, il y a un projet de régionalisation du PAM 95.

C'est juste le renouvellement d'une convention sur 2 années.

Madame la Présidente, voulez-vous que je parle des amendements ?

Madame CAVECCHI

Je pensais donner la parole Monsieur MULLER pour qu'il nous présente le premier amendement, puis le faire voter, et ensuite parler du deuxième.

Madame METREF

Madame la Présidente, chers collègues.

Vous connaissez notre attachement, que je crois unanime, aux dispositifs de soutien de la mobilité des personnes en situation de handicap PAM 95.

Nous pensons, dans ce cadre, que la décision du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités du 11 février 2021, qui prévoit une régionalisation du dispositif, va dans le bon sens. Ile-de-France Mobilités, lors de la réunion de son Conseil d'Administration du 11 février 2021, a précisé le calendrier de cette reprise de compétences, qui se fera à compter de mi-2022.

C'est pour permettre cette régionalisation dans des délais raisonnables que nous allons déposer l'amendement n° 1 à la convention, permettant de limiter la nouvelle convention à une année, soit jusqu'au mois de septembre 2022.

Vous connaissez également notre opposition à la Commission de sélection que vous avez instituée pour l'accès au PAM 95. Notre position est conforme à celle de l'ensemble des associations de personnes en situation de handicap et au Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités, qui a évoqué ce sujet lors de sa dernière réunion.

La Commission de sélection a donc changé de nom et devient une Commission d'accompagnement des usagers vers des solutions alternatives au PAM.

Cela crée une situation cocasse, où l'on demande à notre opérateur, qui a la charge de la mise en place de ce dispositif de service public, d'accompagner les ayants-droits éventuels à ne pas utiliser le service que nous avons mis en place.

Nous continuons à être contre cette Commission d'accès, même avec son nouveau nom, et c'est le sens de notre amendement n° 2 à la convention.

Voici les propositions du Groupe Socialiste. Si nos amendements n'étaient pas adoptés, nous nous opposerions à cette délibération.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie. Si je comprends bien, vous avez proposé les 2 amendements en même temps.

Je propose que Philippe réponde d'abord au premier, puis au deuxième, ou au deux, mais je ferai voter chacun son tour.

Monsieur ROULEAU

Je vous propose de répondre aux deux amendements.

Le premier concerne le fait de diminuer la durée de la nouvelle convention.

Il y a deux aspects à prendre en compte.

Le premier est que c'est impossible juridiquement, puisque l'on a lancé un appel d'offre et retenu un prestataire, et changer les règles qui gèrent ce nouveau contrat est impossible. On s'exposerait à un recours de leur part. Et la durée du contrat est extrêmement importante, parce qu'ils doivent faire l'acquisition de nouveaux véhicules, par exemple. Donc juridiquement, ce n'est pas possible.

Mais sur le fond, vous avez cité un délai qui est peut-être celui du début de la régionalisation, mais qui n'est pas le planning correspondant au Département du Val d'Oise, puisque la régionalisation pour celui-ci est prévue à l'issue du contrat de 2 ans. C'est vu avec Ile-de-France Mobilités. Si toutefois il y avait un retard dans le planning de régionalisation qui concerne le Val d'Oise, on pourrait renouveler sur 2 années supplémentaires.

Pour le deuxième amendement, je commence à avoir l'habitude, puisque comme administrateur, j'ai été interpellé, lors du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités, pour la même chose.

Donc je redis ce que j'y ai dit au Conseil d'Administration : cette Commission n'est pas une initiative, au départ, du Conseil départemental du Val d'Oise. C'était une initiative d'Ile-de-France Mobilités, qui cherchait des Départements pour expérimenter cette Commission. D'ailleurs, elle finançait 70 % de cette expérimentation. Donc, il ne s'agit que d'une expérimentation. Et je le redis, sur plus de 40 personnes qui sont passées dans cette Commission, il n'y en a pas eu une seule qui s'est vue refuser le PAM.

Donc, vraiment, ce n'est pas de la politique de changer le nom de la Commission. C'est plutôt, au contraire, de mettre en adéquation le nom avec ce que l'on y fait, même si l'on est vraiment en accompagnement, en conseil des ayants-droits. Et personne ne s'est vu refuser cet accès.

Quand je dis que c'est une expérimentation, j'ai eu, justement, une réunion récemment avec le Service des transports ; il n'est pas impossible que l'on arrête cette expérimentation. Cela nous a permis de mieux connaître les besoins, et il n'est pas impensable que l'on décide d'arrêter, à terme, cette Commission.

Je propose de rejeter ces deux amendements.

Madame CAVECCHI

Je te remercie, merci Madame METREF.

Je vous demande de bien vouloir voter pour le premier amendement.

Le 1^{er} amendement n'est pas voté. Le 2^{ème} amendement non plus.

Je vous remercie.

Nous votons une 3^{ème} fois pour la délibération.

C'est la majorité. Merci beaucoup.

Rapport n° 6-14 Fixation de la participation des familles pour les cartes de transport scolaire (Scol R, CSB, Imagine R) pour l'année 2021-2022

Monsieur ROULEAU

Cela va être rapide, parce que l'on a décidé de maintenir la participation des familles au même taux, donc ce sera exactement la même chose.

Pour rappel, la dernière fois, on avait voté une baisse d'un certain nombre de participations, puisque suite à la création du Pass Senior, qui avait été proposée par Valérie PECRESSE et Ile-de-France Mobilités à 24 €, cela avait induit, pour nous, une participation moindre, que l'on avait redistribuée.

Donc, on vous propose de maintenir la même participation pour les familles, avec un coût prévisionnel pour le Conseil départemental de participation de 3 940 000 €.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Monsieur SABOURET

C'est une délibération sur laquelle nous allons voter avec vous. Toutefois, le nouveau dispositif que vous nous proposez exclut les élèves de plus de 11 ans scolarisés en école primaire.

En effet, ces modalités de prise en charge du Département, que ce soit pour les cartes Scol R ou les cartes Imagine R, sont fixées au regard du niveau de scolarisation ; il se trouve que les tarifs régionaux sont fixés en fonction de l'âge. Donc, les familles des élèves qui sont un peu en retard à l'école primaire et qui ont plus de 11 ans vont se retrouver à régler 308,50 € ou 882,30 € pour la carte Scol R et 342 € pour la carte Imagin R, sans que le Département ait délibéré sur une aide quelconque, puisque le Département n'intervient pas pour les enfants du primaire. C'est le principe qui a été fixé, la Région ayant fortement baissé les tarifs pour les jeunes de moins de 11 ans.

Donc, il conviendrait d'ajouter ce cas, qui doit concerner certainement très peu d'élèves (probablement quelques dizaines) dans notre dispositif, afin qu'il permette la prise en charge du reste à charge entre :

- 0 € est le prix facturé pour les élèves de plus de 11 ans scolarisés en primaire en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ;
- 24 € est le prix facturé pour ces élèves en primaire hors RPI ;
- 16 € est le prix facturé pour ceux qui utilisent la carte Imagin R.

Je pense que c'est un petit nombre de personnes qui sont concernées, c'est un petit trou dans la raquette ; par un cordage adéquat, je pense que l'on pourrait proposer des solutions pour cet effectif qui doit être très réduit, mais qui existe.

Madame CAVECCHI

Philippe, est-ce que tu veux répondre ?

Monsieur ROULEAU

C'est à la Présidente de décider. Je pense que cela ne concerne que quelques jeunes valdoisiens. Je ne suis pas du tout opposé à ce que l'on puisse modifier et les prendre en compte.

Madame CAVECCHI

Quand on a des circuits de regroupements d'écoles, c'est le Département qui prend en charge complètement le transport. Est-ce que l'on est dans le cas ? C'est ce que je n'ai pas compris.

Monsieur SABOURET

Il peut y avoir plusieurs cas de figure : celui où l'enfant de plus de 11 ans qui n'est pas encore au collège est dans un RPI, mais aussi le cas où il n'est pas dans un RPI. En réalité, je pense que cela concerne très peu de monde, mais il faudrait étudier cette question - naturellement, on ne va pas modifier la délibération sur table maintenant - pour que finalement, on joue ce rôle de « voiture-balai » pour les quelques-uns qui ne seraient pas dans cette situation.

Madame CAVECCHI

On va regarder cela de près. Bonne idée, merci Monsieur SABOURET.

Je vais passer au vote.

Unanimité, merci beaucoup.

- 3 - Action sociale - Santé

Rapport n° 3-10 Conventions de partenariat avec divers organismes, dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat pour le financement exceptionnel de mesures relatives à la petite enfance, à la prévention et à la protection de l'enfance, au regard de la stratégie nationale formulée en 2019

Madame BERTHY

Cette délibération est la suite de celle que l'on avait passée à l'automne dernier sur la contractualisation avec l'Etat. Je vous rappelle que le Département du Val d'Oise avait fait partie des 30 premiers Départements à pouvoir souscrire à une contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la nouvelle stratégie de prévention et de politique de la protection de l'enfance. On avait voté ce plan, et cette première délibération est la mise en œuvre de certains dispositifs.

D'abord, je vous rappelle qu'il y avait un volet très important : mieux organiser le suivi des femmes enceintes, ce qui va nous permettre d'améliorer notre taux de périnatalité, qui n'était pas de bonne qualité. 200 000 € ont été mis à disposition à l'équipe Precapp de l'Hôpital de Gonesse. Cela va prendre la forme d'une mise à disposition d'une équipe composée d'1 ETP sage-femme, d'1 ETP puéricultrice, 1 ETP psychologue et 1 ETP pour le secrétariat.

279 000 € vont aussi, dans ce même cadre de prévention auprès des femmes enceintes, être mis à disposition de l'Hôpital d'Argenteuil. C'est une équipe de consultation et d'orientation, qui va permettre de recruter 2 ETP sages-femmes, 1 ETP puéricultrice, 1 ETP secrétariat et 0,5 ETP psychologue.

Autre dispositif important, l'association Valdocco va prendre en charge deux « sous-dispositifs ». Je voudrais en mettre un en valeur particulièrement : 360 000 € vont être mis en place pour une équipe mobile d'éducateurs scolaires. Et je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, parce que ce sujet de la scolarisation des enfants de l'ASE nous occupe et nous préoccupe, avec les services de la DEC depuis un certain temps, et grâce à notre détermination commune (à vous, Madame la Présidente, un peu à la mienne, et à Monsieur SCHLERET), nous avons pu raccrocher ce volet très important de scolarisation des enfants de l'ASE dans ce projet de contractualisation.

C'est donc l'Association Valdocco qui va prendre en charge ce dispositif de 7 ou 8 éducateurs scolaires qui seront mis à disposition. Je voudrais souligner que ce ne sera pas du soutien scolaire, mais vraiment des cours de la scolarité normale, et je pense que l'on pourra enfin se rapprocher d'une scolarité « comme les autres ». Les enfants de l'ASE pourront enfin avoir une scolarité comme les autres. C'est vraiment un volet important. Et 360 000 €, ce n'est pas rien.

Cette association a été aussi chargée de mettre en place le Pass Eclair. C'est un dispositif un peu compliqué qui fonctionne déjà en test sur la ville d'Argenteuil. Cela va permettre de créer un réseau de professionnels de santé afin que nos éducateurs puissent prendre des rendez-vous plus facilement pour nos enfants de l'ASE, et ces derniers auront un dossier médical de suivi plus performant, puisque ce seront toujours les mêmes professionnels de santé qui seront mis en place.

Pour ce dispositif, l'association Valdocco va prendre en charge 60 000 €. C'est pour 2 ans, et si tout se passe bien - comme on le souhaite et comme on le pense -, ce dispositif de Pass Eclair pourra être étendu à tout le département.

Cette délibération, si vous en êtes d'accord, est de valider cette mise à disposition de subventions pour ces structures hospitalières et l'association Valdocco. Ce sont 900 000 € qui ont pu être ainsi mis à disposition des enfants de l'ASE, et je pense que c'est un point important.

Je suis évidemment disponible pour répondre aux questions s'il y en a.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Michèle. Je te remercie beaucoup, parce que cela a été un peu un combat au départ, et je trouve qu'en ce moment, où l'ASE est pointée du doigt en général (sur les médias, à la télévision et ailleurs) et où il y a un vote à l'Assemblée, c'est vraiment bien que le Département du Val d'Oise puisse concrétiser ses avancées par un vote, que j'espère unanime.

Pas d'intervention, donc nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 3-11 Subvention de fonctionnement en faveur du GERONTO 95, Réseau gérontologique et handicap du Val d'Oise, pour l'exercice 2021, et subvention exceptionnelle pour son action d'astreinte de médecins dans le cadre de la crise sanitaire

Monsieur METEZEAU

Deux subventions sont proposées cette année.

La première, de 27 000 €, est la subvention de fonctionnement traditionnel. Elle prend en compte le fait que GERONTO 95 - que l'on connaît plus sous son ancien nom de Régie 95, depuis plus de 20 ans dans le département - exerce des missions, en regroupant 97 % des EHPAD de notre département ; elle est donc représentative. Elle organise des formations, des groupes de travail thématiques, un certain nombre d'évènements (les Olympiades culinaires, le Famillathlon...), auxquels certains d'entre nous participent, et aussi des réflexions sur des projets très différents (les droits des patients, les personnes handicapées vieillissantes, ou des questions très pratiques comme l'hygiène bucco-dentaire, par exemple).

Elle a trois salariés. Nous lui proposons une subvention de 27 000 €.

A cela s'ajouterait, à titre exceptionnel cette année, si vous en êtes d'accord, une subvention de 8 134 €, qui prendrait en charge une partie des frais occasionnés à cette association par sa participation à des astreintes de médecins pendant cette période de COVID que nous venons de vivre, puisque 7 médecins sont intervenus dans 22 EHPAD de notre département. Ces 8 134 € permettraient de prendre en compte une partie des dépenses qui ont été occasionnées et seront donc exceptionnelles.

Donc, vous êtes amenés à vous prononcer sur ces 2 subventions, celle qui est traditionnelle, et celle qui est due aux circonstances que vous connaissez tous.

Il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la 3^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe.

Des remarques, interventions ?

Nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 3-12 Présentation des bilans d'exécution 2020 du Plan Pauvreté. Présentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Monsieur METEZEAU

Merci. Il y a 3 points dans cette délibération.

Le premier est sans doute le plus novateur pour nous.

En partenariat avec Pôle Emploi, le Département du Val d'Oise a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), qui vient conforter notre Département dans son rôle de chef de file de l'action sociale.

Le SPIE est l'aboutissement d'une concertation qui a donné lieu à la remise d'un rapport au Gouvernement, auquel services et élus du Val d'Oise ont participé. Un certain nombre de nos propositions ont été retenues. Nous sommes favorables à la création de ces SPIE, et nous pensons en doter notre département.

Le but de ce type de service est de simplifier les démarches au maximum du point de vue des personnes, c'est de mieux coordonner l'ensemble des intervenants qui peuvent être nombreux à agir, et - selon l'expression que l'on emploie maintenant - c'est de garantir un parcours « sans couture ». En termes très concrets, cela veut dire éviter que la personne ne soit amenée à raconter son histoire plusieurs fois, à chaque fois qu'elle change d'interlocuteur, et qu'il y ait des pertes de temps et d'énergie lorsque l'on doit traiter des dossiers qui sont parfois complexes, et qui peuvent amener cette personne à être accompagnée non seulement pour son retour à l'emploi, mais aussi avec les freins qui peuvent se présenter (la santé, le logement, la mobilité). Cela concerne des interlocuteurs différents, il est tout de même bon qu'ils puissent se coordonner entre eux.

Dans notre département, 2 territoires ont été identifiés, parce qu'ils étaient déjà relativement actifs dans cette co-construction partenariale : la commune d'Argenteuil à travers sa Team Emploi, et la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France, avec son dispositif qui s'appelle le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) 100 % inclusion, porté par la Maison de l'emploi.

Nous avons été retenus parmi le petit tiers des Départements avec lesquels le Gouvernement a décidé de contractualiser.

On vous propose de lancer cette création des SPIE dans notre département, pour un coût de 480 000 €. L'Etat participe à 80 % de cette somme, et le Département finance le reste de ce budget.

Le deuxième point est le bilan d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Si vous le permettez, je ne vais pas reprendre toutes les actions, puisqu'elles ont déjà été présentées, mais je veux tout de même mentionner que 32 des 34 actions programmées ont été engagées, même si la crise sanitaire a forcément modifié un peu les choses et freiné la prise en charge et le suivi des personnes accompagnées.

Vous pourrez trouver en annexe les détails concernant toutes ces actions qui, globalement, et compte tenu des circonstances, n'ont pas trop mal fonctionné, et pour la plupart, vont se prolonger en 2021, on l'espère, sous de meilleurs auspices.

Le troisième et dernier point est un projet de renforcement de l'insertion par l'activité économique au titre de ce Plan Pauvreté 2020. On vous propose d'accorder une subvention supplémentaire à l'association VOIE 95, qui va, dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, procéder à un certain nombre d'embauches supplémentaires, pour pouvoir organiser des ateliers collectifs d'accès aux droits, pour améliorer et faire mieux connaître les relations qu'elle noue avec les entreprises. Ses projets et ceux sur lesquels elle aura à travailler sont examinés et validés, éventuellement, par un regroupement de différents services de l'Etat et de nos propres services.

J'ajoute - et c'est valable pour l'ensemble de ce que nous présentons - que les bénéficiaires des différentes subventions doivent, ainsi que nous en avons décidé dans une précédente séance, signer la Charte des valeurs de la République et de la laïcité et s'engager à un certain nombre de mesures, que vous connaissez, qui sont très importantes, et dont, je crois, nous partageons le bien-fondé.

Il y a eu un avis favorable de la 3^{ème} Commission sur ces différents points que je viens de vous exposer.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Philippe. Il y a eu aussi un avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^{ème} Commission hier.

Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

- 4 - Développement Durable - Culture - Tourisme - Patrimoine

Rapport n° 4-13 Programmation des opérations d'études et recherches, d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux. Acquisitions et conventions foncières

Monsieur DESSE

Ce rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale le programme des opérations de gestion, d'aménagement et d'étude.

Comme vous le savez, dans le Val d'Oise, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) constituent un réseau de 49 sites, au sein desquels 24 ENS sont déclarés départementaux. De plus, on compte 4 forêts départementales, que nous avons en gestion, et qui couvrent une superficie de 2 574 hectares (dont 580 hectares acquis et 275 hectares conventionnés avec des propriétaires privés ou publics).

Présentation des actions programmées pour 2021 sur les forêts départementales et les ENS :

Pour les ENS, 280 000 € en investissement, hors acquisitions foncières, et 325 757 € en fonctionnement. En ce qui concerne les forêts, 122 000 € en investissement et 151 772 € en fonctionnement.

Avec les actions de gestion courante (fauches, élagage, réparation de mobilier, nettoyage etc.), des travaux d'aménagement et d'études sont programmés :

- l'inauguration des aménagements pédagogiques de la carrière du Guépelle et de la forêt de l'Hautil ;
- la création d'un platelage pédagogique/ponton d'observation au marais de Boissy ;
- l'aménagement d'un nouveau parcours de découverte sur le site de la réserve naturelle régionale géologique de Vigny-Longuesse ;
- des plantations auprès des coupes sanitaires dans le Bois de Morval ;
- d'autres études concernant la mise en valeur touristique des ENS ;
- de futures études sur les futurs aménagements pour les années à venir.

Pour conduire cette politique de mise en valeur des ENS, le Conseil départemental s'associe à certains partenaires scientifiques.

Nous vous proposons de valider les conventions avec les partenaires suivants :

- le PNR du Vexin français ;
- le Centre Régional de la Propriété Forestière, concernant les forêts privées ;
- le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, pour la flore et les habitats naturels ;
- l'Université de Géologie LaSalle qui concerne les études en géologie ;
- l'Office pour les Insectes et leur Environnement, pour les insectes ;

- la Fédération des Chasseurs d'Ile-de-France pour la faune ;
- l'Association des Lépidoptéristes de France, qui concerne les papillons.

L'ensemble de ces partenariats représente une dépense de 107 000 €.

En termes d'actions foncières, il est proposé de valider les acquisitions foncières :

- sur le site de la butte de Marines, de 6 parcelles auprès de la SAFER, pour une superficie de 5 811 m² et un total de 14 037,20 € ;
- sur le site de la réserve naturelle régionale géologique de Vigny-Longuesse, acquisition auprès de la commune de Vigny de 3 parcelles pour une superficie de 3 274 m², et pour un coût de 6 548 € HT.

Enfin, il est proposé de remettre en place une convention avec la mairie de Chars sur l'ENS du bois du Moulin de Noisement, pour lancer une procédure de bien vacant et sans maître incluant une démolition d'une maison en ruines.

Avis favorable de la 4^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Daniel.

Pas de remarque, nous votons.

Unanimité, merci.

On a encore un certain nombre de délibérations, il faudrait que l'on puisse un peu resserrer les rapports si cela ne vous ennuie pas, chers collègues.

Rapport n° 4-14 Participation du Département à l'entretien des Espaces Naturels Régionaux (ENR) valdoisiens pour la période 2021-2023

Monsieur DESSE

Les Espaces Régionaux sont des sites de grande taille, ils sont gérés et exploités par l'Agence des Espaces Verts. Dans ce cadre, elle intervient sur les sites suivants en Val d'Oise :

- les Buttes du Paris ;
- les Bois de Boissy et des Aulnaies ;
- le Plateau d'Andilly ;
- la Butte Pinson ;
- les Boisements de la Plaine de Pierrelaye.

Les travaux éligibles visent à contribuer à la gestion et à la préservation des milieux fragiles et à leur valorisation pédagogique. Ils comprennent :

- la gestion sylvicole ;
- l'entretien des chemins et des allées ;

- le nettoyage et le ramassage régulier des détritiques et des dépôts sauvages ;
- le gardiennage des sites ;
- l'entretien des équipements mis en place.

Il est proposé de formaliser le partenariat et de plafonner la participation du Département, pour un montant forfaitaire de 205 000 €.

Avis favorable de la 4^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas de remarques, nous votons.

La délibération est adoptée à l'unanimité, merci.

Rapport n° 4-15 Programme d'actions 2021 dans les parcs et espaces verts départementaux, signature avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien du parc Schlumberger à Cormeilles-en-Parisis pour la période 2021-2024. Participation du Conseil départemental aux frais de fonctionnement pour l'entretien du parc au titre de l'année 2021

Monsieur DESSE

Le Département du Val d'Oise est propriétaire de 29 espaces verts, répartis sur tout le territoire, pour une surface d'environ 50 hectares. On peut classer ces espaces verts en catégories suivantes:

- les parcs emblématiques (l'Abbaye de Maubuisson, le parc de Grouchy, le parc du Château d'Auvers, les jardins du Musée de l'outil, la maison du Docteur Gachet...);
- les espaces verts d'accompagnement de bâtiments (comme le campus ou la Palette);
- les parcs urbains (le parc Schlumberger ou le parc de Grouchy).

Pour les parcs emblématiques, l'aménagement du parc de l'abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen l'Aumône. Dans sa volonté de poursuivre l'aménagement et d'accroître l'essor et le rayonnement de l'abbaye de Maubuisson, les services départementaux travaillent avec les Affaires culturelles régionales. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département, et les actions prioritaires sont budgétisées à hauteur de 284 400 € pour un démarrage des travaux en 2023.

Concernant le parc de Grouchy, en plus des opérations de gestion courante, des aménagements sont prévus, notamment au niveau de la plantation de massifs et de la pose et l'entretien de mobilier.

Ensuite, le parc du Château d'Auvers : le Département est la maîtrise d'ouvrage sur l'aménagement, l'entretien et la gestion du parc. En 2021, il sera lancé une étude pour la mise à jour du Plan de Gestion et la mise en conformité avec les attentes de l'ABF et de la DRAC.

Pour les jardins et les espaces verts, pour l'année 2021, des travaux classiques de sécurisation, des actions d'entretien, des plantations au Musée archéologique, le regarnissage des parterres, sur le campus notamment.

Ensuite il y a une participation aux frais de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération.

Les opérations s'élèvent à 250 000 € en fonctionnement et à 90 500 € en investissement.

Madame CAVECCHI

Et la participation de la Communauté d'Agglomération de Val-Paris à hauteur de 50 000 € pour le parc Schlumberger.

Monsieur DESSE

Tout à fait. Et il y a eu un avis unanime de la 4^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas de remarque, nous votons.

Unanimité, merci.

Rapport n° 4-16 Renouvellement de l'adhésion à "BRUITPARIF" au titre de l'année 2021

Monsieur PUEYO

C'est le renouvellement annuel de la subvention que nous donnons à BRUITPARIF, l'association dont j'ai l'honneur d'être Vice-Président en représentation des départements franciliens qui y siègent, pour un montant de 16 341 €.

BRUITPARIF est une association, un organisme qui est là pour gérer nos politiques vis-à-vis du bruit ; bien sûr, les nuisances dues au bruit, mais aussi les conséquences sur la santé que cela peut avoir sur nos administrés et sur les Valdoisiens.

Ils travaillent beaucoup avec nous. Les mallettes « KIWI ? » sont dans les collèges pour sensibiliser les collégiens au bruit, notamment très élevé. Ils nous ont aidés dans notre combat contre le fret Serqueux-Gisors, sur des mesures de bruit le long de l'A15, de l'A115 ; c'est aussi le projet SURVOL de suivi des nuisances aériennes. Et aujourd'hui, ils vont nous aider à relancer le Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement (PPBE) que le Département va mettre en place. Ils seront, évidemment, notre précieux support pour nous faire toutes les études dont nous aurons besoin.

Il n'y a pas d'augmentation très forte du tarif, elle est calculée tout simplement au nombre d'habitants pour l'ensemble des Départements et des autres collectivités, outre la Région, qui est la collectivité porteuse et qui finance le plus.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas de remarques, nous votons.

Unanimité.

Rapport n° 4-17 Participation du Département à l'activité d'AIRPARIF pour l'année 2021

Monsieur DESSE

Vous connaissez tous AIRPARIF, qui est une structure pour contrôler la qualité de l'air sur la Région parisienne. Les objectifs sont :

- la mise en œuvre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air ;
- la prévision des épisodes de pollution ;
- l'évaluation de l'impact des mesures de réduction des émissions ;
- l'information des autorités et des citoyens.

Nous sommes adhérents à AIRPARIF depuis 1998, et la cotisation annuelle à cette association est de 16 970 €.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Daniel.

Il n'y a pas d'intervention, donc nous votons.

Unanimité. Merci à vous.

Rapport n° 4-18 Participation au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières (IGC) des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise au titre de l'année 2020

Monsieur DESSE

Le Département du Val d'Oise est fortement exposé aux risques de mouvement de terrain par la présence d'anciennes carrières et cavités souterraines ; 119 communes valdoisiennes sont sous-minées.

Je vous rappelle que face à ce risque, les Départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise mutualisent les coûts de fonctionnement d'un service de recensement, de cartographie et de renseignements sur ces cavités ; il s'agit de l'Inspection Générale des Carrières.

Ce service, mutualisé entre trois Départements de Grande couronne de l'Ouest parisien, est porté par les Yvelines. Une convention de partenariat adoptée par notre Assemblée le 28 septembre 2018 fixe à 49 % des dépenses de fonctionnement de ce service la contribution valdoisienne, proportionnelle aux surfaces sous-minées :

49 % pour le Département du Val d'Oise, 49 % pour le Département des Yvelines, et 2 % pour le Département de l'Essonne, qui est beaucoup moins impacté par ces carrières et ces vides.

Pour rappel, les missions d'intérêt public exercées par le service sont :

- le référencement et le suivi des cavités sur tout le territoire valdoisien ;
- rendre le service d'intérêt départemental et général aux collectivités (analyse de première urgence des effondrements, mise à jour des cartes des carrières et cavités souterraines) ;
- assurer un renseignement et un soutien technique auprès des collectivités. Notamment, lorsque vous établissez vos PLU, il faut effectivement vous rapprocher de l'Inspection Générale des Carrières pour connaître l'état du sous-sol de vos collectivités locales.

Dans ce contexte, je vous propose d'autoriser les versements de la participation 2020 du Conseil Départemental du Val d'Oise au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières, pour un montant de 43 621,39 €, contre 25 993,61 €. Il y a eu un manque de recettes consécutif à la crise sanitaire, qui a nettement impacté les sollicitations de privés auprès de l'Inspection Générale des Carrières, donc nous sommes obligés d'augmenter notre participation financière.

C'est un avis favorable à l'unanimité de la 4^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Daniel.

Pas d'intervention, nous votons.

Tous ces rapports ont reçu l'unanimité. Je n'en doutais pas, c'est important.

Rapport n° 4-19 Soutenir la création et la diffusion : subventions 2021 aux compagnies structurantes de spectacle vivant

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Je vais aller assez vite, parce que c'est une délibération qui revient chaque année.

La première compagnie est la compagnie ACTA, pour laquelle nous proposons une subvention de 37 300 €.

La deuxième compagnie est La Tortue, qui officie auprès de la compagnie ACTA. On vous propose une subvention de 2 000 €.

Pour le Théâtre de la vallée, on propose une subvention de 18 400 €.

Pour le Théâtre sans Toit, une subvention de 5 000 € est proposée.

Pour le Théâtre des Embruns sur le territoire de Franconville, on propose une subvention de 15 800 €.

Par ailleurs - il s'agit d'aides spécifiques dans le cadre de résidences suite à un appel à projet -, pour chacune des 3 compagnies suivantes, on vous propose une subvention de 10 000 € :

- la compagnie la jeunesse aimable,
- la compagnie l'Œil du Baobab,
- la compagnie S-Vrai.

Tout cela représente un total de 108 500 €.

Avis favorables des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci Gérard.

Les trois compagnies sont à Argenteuil, Bessancourt et Gonesse.

Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, merci à vous.

Rapport n° 4-20 Demande de subvention pour le projet numérique de la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise (BDVO) "Bibliothèque Numérique de Référence" (BNR) auprès du Ministère de la Culture Lecture Publique

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Il s'agit de renouveler une subvention de la part du Ministère de la Culture.

La Bibliothèque Départementale a reçu le label Bibliothèque Numérique de Référence en 2019. Et comme c'est un projet qui s'étale de 2019 à 2022, il s'agit de demander la subvention pour 2021, qui résulte d'un calcul très précis puisque l'on tient compte des budgets précédents.

Le montant de subventions demandées à la DRAC pour 2021 est de 173 871,86 €.

Avis favorables des 2^{ème}, 4^{ème} et 1^{ère} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Madame METREF

Madame la Présidente, chers collègues.

La lecture publique, au-delà d'être une compétence majeure des Conseils départementaux, est d'abord une politique publique essentielle pour l'émancipation des Valdoisiennes et des Valdoisiens tout au long de la vie.

Vous présentez aujourd'hui une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture dans le cadre de la Bibliothèque Numérique de Référence.

Toutefois, pour faire écho à l'intervention de mon collègue Nicolas BOUGEARD l'année dernière, nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas un axe pour l'accès à la lecture publique pour les publics empêchés, notamment ceux des EHPAD, de certains établissements pour personnes en situation de handicap ou dans tous les lieux privatifs de liberté ; on pense bien entendu aux prisons ou aux Centres Educatifs Fermés, dans lesquels la lecture peut être aussi un chemin de restauration de l'individu et de la préparation de l'après.

Votre projet intègre, à l'inverse, un pan particulièrement intéressant, essentiel pour les temps qui viennent, celui de l'inclusion numérique. L'illettrisme numérique touche aujourd'hui 13 % des français, en milieu rural comme en milieu urbain, et contrairement à ce que l'on croit trop souvent, à tous les âges de la vie.

En parallèle, que l'on s'en réjouisse ou qu'on le regrette, on ne peut plus avoir aujourd'hui une vie complètement normale sans savoir utiliser l'outil numérique, tant les procédures se sont dématérialisées, comme nos interactions individuelles et collectives.

Vous lancez un chantier en passant par le réseau des bibliothèques - et pourquoi pas -, qui est essentiel à notre capacité à faire société.

Comme nous le disions dans la motion présentée voici quelques mois sur la fibre, nous avons réussi, sur l'installation de la fibre, nous devons à présent réussir sur les usages. Il était beaucoup question de qualité de service, mais la capacité de tous les habitants de notre département à se saisir de cet outil est également au cœur de nos préoccupations communes.

Nous voterons donc avec conviction la délibération que vous nous proposez.

Merci.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Par ailleurs, on apporte aussi notre aide dans les constructions, à travers l'aide aux communes, en plus. Je trouve que cela aussi, c'est important.

Je vais vous demander de bien vouloir voter.

Unanimité, merci.

Rapport n° 4-21 Avis du Conseil départemental sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands pour la période 2022-2027

Monsieur DESSE

Nous sommes consultés pour donner un avis au niveau du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), et sur un deuxième programme, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Le SDAGE est adopté pour une durée de 6 ans. Il fixe les objectifs du Bassin (Seine-Normandie, etc.) pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, notamment en matière de protection et de reconquête de la qualité des cours d'eau, des nappes phréatiques, des zones humides et captages destinés à l'eau potable.

Les dispositifs du SDAGE couvrent les thématiques transversales de la santé et de l'adaptation au changement climatique. Elles s'appuient sur les orientations fondamentales suivantes :

- assurer la fonctionnalité des rivières ;
- préserver les milieux humides et restaurer une biodiversité en lien avec l'eau ;

- réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les aires d'alimentation et de captage d'eau potable ;
- réduire les pressions ponctuelles sur la ressource ;
- assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique.

Pour le cycle 2022-2027, le coût d'investissement pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE est estimé à environ 6,2 Mds €.

En ce qui concerne le PGRI 2022-2027, il fixe pour les 6 prochaines années 4 grands objectifs pour le Bassin Seine-Normandie, afin de réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement. Ces objectifs sont :

- aménager les territoires d'une manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité ;
- agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages ;
- améliorer la prévention des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à gérer la crise ;
- mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque.

Au vu des documents qui nous ont été présentés à la consultation, il semble que les objectifs fixés répondent aux problématiques identifiées.

J'ai rappelé que l'action du Conseil départemental contribue déjà à l'atteinte des objectifs du SDAGE, à travers sa politique des Espaces Naturels Sensibles, ou via l'assistance technique départementale et les financements imposés aux collectivités locales du Val d'Oise.

C'était Gérard SEIMBILLE qui devait présenter ce rapport, donc l'Entente Oise Aisne a bien sûr été consultée, et nous a fait part de ses remarques.

En conclusion, nous vous proposons de soutenir les objectifs du SDAGE, d'affirmer la volonté du Conseil départemental de les prendre en charge, dans la limite des aides affectées aux différentes missions, et de soutenir les objectifs du PGRI.

Cependant, nous regrettons le manque d'accompagnement financier en matière de ruissellement et d'érosion ; effectivement, c'est un domaine souvent oublié par nos dirigeants. On parle d'eaux pluviales, d'eaux usées, d'eau potable, mais ce qui concerne le ruissellement et l'érosion passe souvent à la trappe.

En considération de l'ensemble de ce rapport, nous vous proposons de donner un avis favorable à ces projets de SDAGE et de PGRI pour la période 2022-2027.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Daniel.

Je ne vois pas d'intervention, donc nous votons.

C'est l'unanimité, merci.

Rapport n° 4-22 Subvention exceptionnelle au monde agricole suite à l'épisode de gel d'avril 2021.

Monsieur DESSE

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vais présenter ce rapport, qui sera le dernier de mes 180 séances plénières de Conseil départemental depuis mes 17 années passées au Conseil départemental du Val d'Oise. Que tout cela passe vite !

Le rapport qui vous est présenté est cher par rapport au monde agricole, puisqu'il propose la création d'un fonds d'aide exceptionnel de 250 000 € en soutien aux exploitants agricoles dont l'activité a été fortement impactée par la période de gel au mois d'avril 2021.

La vague de froid et le retour du gel au cours des deux premières semaines d'avril 2021 ont causé des dégâts importants dans bon nombre de cultures. Le recensement exhaustif des dégâts n'est pas encore disponible, mais il est déjà certain que certaines filières agricoles seront lourdement touchées, avec des pertes pouvant aller localement jusqu'à 100 % des récoltes.

En Val d'Oise, pour les grandes cultures, les betteraves sucrières sont les plus impactées. L'arboriculture est également fortement touchée. A priori, il est estimé que pour les poires, il y aura 60 % à 100 % de dégâts, pour les prunes, 100 %, les cerises, 80 % à 100 % et les pommes, de 60 % à 80 % pour les vergers. Une enquête de terrain a été engagée fin avril par la Chambre d'Agriculture afin de préciser les impacts sur l'arboriculture et les cultures céréalières.

L'Etat a réagi en annonçant plusieurs dispositifs, mais qui pourraient peut-être difficilement s'appliquer à nos exploitants agricoles du Val d'Oise.

Donc le Département abonde un fonds dédié au monde agricole, de 250 000 €, qui serait ouvert pour les agriculteurs identifiés avec la Chambre d'Agriculture, et nous proposons de mettre en place une Commission des aides agricoles constituée d'élus et de partenaires tels que la Chambre d'Agriculture, la DDT 95, et prévoir la distribution des aides directes par arrêté de la Présidente. Tout cela pour un montant maximum, qui pourrait être revu soit à la baisse soit, hélas, peut-être à la hausse, de 250 000 €.

Voilà Madame la Présidente.

Je salue tous mes collègues pour ma dernière prise de parole.

Et avis favorable.

Madame CAVECCHI

On t'embrasse. C'est beaucoup d'émotion aujourd'hui.

Monsieur BOUGEARD

En effet, pour tous ceux qui ne seront peut-être plus là prochainement, tous ceux dont on sait qu'ils ne seront plus là, et en particulier Daniel, je voulais te saluer ; respects. Comme d'autres, vous le savez bien, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, vous êtes plusieurs que j'apprécie.

Ceci étant dit, Madame la Présidente, chers collègues, au mois d'avril dernier, les agriculteurs ont été impactés sur l'ensemble du territoire national par un épisode de gel malheureusement historique.

Cette situation exceptionnelle par sa gravité justifie naturellement que le Conseil départemental puisse les accompagner, aux côtés de l'Etat, qui a débloqué un plan d'aide d'1 Md €. Donc, sur le principe, nous sommes complètement d'accord. Nos agriculteurs souffrent, ont souffert, et il faut les aider.

Toutefois, nous ne pouvons agréer au dispositif que vous nous proposez.

Vous nous précisez d'abord que nous ne savons pas exactement quelles productions nous allons accompagner, ni le niveau des pertes. Je crois que c'est déjà là un premier souci. Bien évidemment, je pense que vous n'avez pas l'intention d'aider de grands producteurs céréaliers. Je dis cela, je ne dis rien.

Vous décidez toutefois de doter le plafond de 250 000 €, soit la moitié des fonds mis en place dans les Yvelines ou dans l'Essonne, toute chose étant par ailleurs égale, sans que l'on comprenne bien ce qui justifie que les dégâts en Val d'Oise puissent être deux fois moins importants que dans les départements voisins.

Ensuite, vous nous proposez de délibérer, sans savoir quelles productions nous entendons accompagner, sans savoir ce que nous entendons financer dans ce cadre, sans savoir sur quels critères les décisions seront prises, sans savoir quel plafond éventuel nous décidons d'appliquer aux exploitations, sans savoir si ce plafond de 250 000 € imposera de minorer le soutien à tous les agriculteurs ou imposera de ne retenir que les premiers dossiers déposés, sans savoir non plus de qui la Commission en charge de l'étude des dossiers sera composée - et donc, vraisemblablement, sans représentation de l'opposition - ; enfin, en nous indiquant que les décisions seront prises par arrêté de la Présidente, donc sans individualisation par la Commission permanente.

Vous en conviendrez certainement, vous permettre de décider de subventions sans en référer à la Commission permanente, sans que nous n'ayons pu convenir ensemble des critères d'éligibilité et de calcul, c'est un peu vous donner une cassette de 250 000 € pour distribuer au monde agricole.

Il nous semble manquer a minima de construction collective et de collégialité.

Dans ces conditions, nous voterons contre la création de ce fonds. Merci beaucoup.

Madame CAVECCHI

Je pense que je prendrai mes responsabilités comme il faut et comme j'ai l'habitude de le faire. Cela me paraît important pour que l'on puisse rapidement les dédommager si vraiment il y a urgence. De plus, il sera surveillé qu'ils soient bien passés aussi par la case Etat et Région, naturellement ; c'est quelque chose de très clair. Donc je vous remercie.

Monsieur PUEYO

Je voulais répondre, parce qu'il y a eu des remarques un peu « à côté de la plaque ».

Dans la vie, soit l'on fait, soit l'on ne fait pas. Ce qui nous est proposé est d'attendre, de voir ce qui s'est passé, d'avoir tout ce qui se passe, pour peut-être nous y mettre.

Il y a aussi un message, c'est de dire clairement dès aujourd'hui à nos agriculteurs valdoisiens : « Nous serons avec vous. » Le message compte aussi en politique, il n'y a pas que le montant et la structure de la réunion, de savoir qui y siège. Notre message est clair, nous voulons une politique de circuits courts, une agriculture qui se transforme dans le Val d'Oise, et le message que l'on envoie, c'est : « Le Conseil départemental sera avec vous. »

Sur la somme, pourquoi c'est moins que les Yvelines et l'Essonne ; prenez une carte et vous verrez que nous avons, en gros, 1/3 à 2 fois moins de surfaces agricoles que le département des Yvelines. Si vous comparez avec la Seine-et-Marne, on doit être à 4 fois moins, mais vu que le département de Seine-et-Marne est très agricole, il donnera beaucoup plus.

Le but de ce montant et de ne pas être trop entré dans la précision est - on le sait tous - que l'Etat et la Région vont aider, et il y aura des « trous dans la raquette ». Toujours. Parce qu'ils viennent de s'installer, parce qu'ils ont des surfaces trop grandes, trop petites, que ce n'est pas exactement la bonne production, qu'ils font du mixte (ils ne sont pas que pomme, que poire, que cerise...). Et justement, le Département va être là pour permettre à tout le monde d'être aidé par les collectivités publiques. Evidemment, le travail sera fait, comme on l'a fait pendant le confinement pour les centres équestres et les maraîchers, avec la Chambre d'Agriculture, qui est quand même le représentant, la structure qui sait, qui connaît et qui va pouvoir nous aider pour distribuer cette aide.

Donc, Daniel a très bien fait de la faire voter dès aujourd'hui, parce que je pense qu'il était extrêmement important d'envoyer le message.

Ensuite, pour Daniel, je serai très fier et très honoré de pouvoir continuer tout le travail qu'il a fait ces 17 ans et ces quelques dernières années, si j'en ai la possibilité après juin, en environnement, et notamment pour distribuer cette aide aux agriculteurs.

Madame CAVECCHI

Merci Alexandre. Effectivement, c'est une mesure d'urgence, et il n'y a pas besoin de traîner.

Monsieur DESSE

Je viens d'avoir l'information : les surfaces agricoles du 95 sont deux fois inférieures à celles du 78 et du 91, ceci expliquant cela.

Madame CAVECCHI

Et chaque Département a des moyens différents. S'il y a des besoins ultérieurs, la future Assemblée pourra aussi travailler sur le sujet dès que ce sera possible. Nous sommes ouverts à toutes choses.

Nous votons.

Majorité. Les agriculteurs vont apprécier.

- 5 - Education - Sport - Jeunesse - Enseignement Supérieur

Rapport n° 5-10 Intervention du Conseil départemental en faveur du numérique dans le domaine de l'Education dans le cadre du Schéma Directeur Numérique des Collèges publics valdoisiens

Madame TINLAND

Je vais essayer de faire court, mais c'est un rapport très important, et par respect pour les agents départementaux qui ont fait un énorme travail, je vais quand même vous le présenter correctement.

Depuis 10 ans, le Département et l'Académie de Versailles ont conjugué leurs efforts pour mettre en place un écosystème numérique complet, avec un double objectif : favoriser le développement des usages numériques dans les collèges, et assurer le meilleur service aux équipes de direction, aux enseignants, aux personnels des collèges, aux élèves, mais aussi à leurs parents, qui sont membres à part entières de la communauté éducative.

Le présent rapport détaille donc ces interventions. Je vais essayer de vous les présenter sans trop les détailler.

Il y a d'abord l'Environnement Numérique De Travail (ENT) et le bouquet de ressources numériques qui sont mis à disposition des collèges.

Le nombre de visites sur l'ENT est passé de 6 125 000 visites en 2015 à 19 000 000 en 2020. C'est énorme, et cette augmentation a été favorisée par la mise en place de nouveaux services comme l'outil de classe virtuelle.

En complément de son ENT, le Département propose des ressources numériques éditorialisées qui sont mises à la disposition des élèves et des parents. Ce dispositif permet à chaque établissement, par le biais d'une enveloppe annuelle de 1 500 €, en fonction de leurs projets pédagogiques, de retenir ou non une ou plusieurs ressources parmi une offre qui est définie conjointement - je le rappelle toujours - avec l'Académie.

Pour aller plus loin dans cette démarche d'innovation éducative, le Département développe aussi des partenariats avec le tissu EdTech français et européen, afin d'expérimenter et de mettre à disposition de nouvelles ressources innovantes pour les collèges. Nous avons vu récemment l'expérimentation de Studytracks sur l'apprentissage en chansons, qui a été largement relayée par la presse. Je ne vous le redéfinis pas, mais c'était une belle aventure, et il y en aura d'autres avec les start-ups qui s'installent dans les collèges pour mettre ces expérimentations en route ; les collèges qui l'acceptent, bien entendu.

Deuxième outil indispensable, le parc informatique des collèges, avec des matériels classiques et innovants.

Le Département s'engage à fournir un parc homogène, adapté aux usages des établissements, et renouvelé régulièrement. Vous avez tout le détail dans le rapport. Pour rappel, le coût moyen par collège est de 180 000 €.

Ce parc est complété depuis 2019 par des classes mobiles d'IPad. Le déploiement, initialement prévu sur 5 ans, a été ramené à 3 ans - je le précise -, afin de finaliser l'équipement des collèges dès la rentrée scolaire 2021. En complément, le Département prévoit de doubler cette dotation en tablettes afin de mieux accompagner le développement des usages du numérique.

Et je tiens également à souligner - c'est important, et j'y tiens - l'évolution de la dotation en matériel numérique des dispositifs ULIS. Nous avons 83 classes ULIS dans le département, avec des besoins spécifiques, notamment dans la réalisation de capsules vidéo.

Enfin, depuis 2020, le Département complète l'équipement des collèges en matériel numérique spécifique pour permettre aux enseignants d'accroître l'efficacité, la confiance et l'intérêt des élèves en matière d'apprentissage des sciences, et notamment avec l'impression 3D.

Le budget annuel d'investissement pour le renouvellement du parc informatique s'élève à 3,1 M€, budget abondé de 330 000 € pour accélérer ce déploiement.

Des formations sont également proposées pour accompagner le développement des usages. C'est indispensable et nous y travaillons beaucoup avec l'Académie et plus particulièrement la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE). Nous nous accordons sur l'accompagnement et la formation des collèges entrant dans le dispositif de ce Schéma Directeur Numérique des Collèges, parce que la formation est indispensable pour accompagner la dotation de ces matériels numériques.

Un autre point important est la maintenance, qui doit être réactive dans les collèges. Depuis 2010, le Département s'investissait sur le champ de la maintenance, et il souhaite aujourd'hui déléguer à nouveau cette partie de ses missions, toujours sous sa responsabilité, bien sûr, en vue d'assurer un service le plus opérationnel possible. Ce service sera pris en charge par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de l'Académie de Versailles, mais financé par le Département, et calculé sur la même base que précédemment, sur la convention antérieure, à savoir 1,40 € par élève et par an.

Pour mémoire, un montant de 89 651 € a été financé au titre de l'année scolaire 2020-2021 pour un effectif de 64 000 collégiens.

Afin de mener au mieux l'ensemble de ces actions, le Département contractualisera avec l'Académie de Versailles, à travers trois conventions que nous devons voter dans ce rapport :

- la nouvelle convention-cadre ;
- sa déclinaison sur chaque collège, qui est une convention tripartite, qui devra être votée dans tous les Conseils d'Administration ;
- une convention d'infogérance avec la DSI de l'Académie de Versailles, qui reprend les termes de la précédente.

En complément, il vous est proposé, dans ce rapport, deux conventions supplémentaires :

- une convention Studio-médias, qui fait suite à un appel à projet du Ministère de l'Education Nationale, auquel a répondu le Département, et qui a pour objectif de renforcer l'éducation aux médias, à l'information et à l'esprit critique. Il s'agira d'équiper 12 collèges d'un kit de web TV, matériel cofinancé par le Département et par l'Etat. Vous avez le détail des collèges concernés dans le rapport ;

- une convention démonstrateurs numériques.

Le Ministère de l'Education Nationale est engagé dans de profondes transformations pédagogiques et organisationnelles, de l'école maternelle au baccalauréat, et le partenariat noué depuis 10 ans maintenant a permis à notre département d'être identifié comme l'un des 2 territoires démonstrateurs numériques territoriaux, l'autre département étant l'Aisne. Le Ministère de l'Education a donc lancé une vaste expérimentation consistant à tester sur le département, à travers une dotation des établissements du premier degré en matériel numérique, un dispositif de continuité pédagogique. Cette expérimentation s'accompagne pour le deuxième degré, qui nous concerne, par une dotation de plus de 3 200 caméras, afin de faciliter les cours en distanciel, mises à disposition des enseignants.

Enfin, le dernier point de ce rapport concerne l'adhésion au réseau AVICCA, et nécessite que nous votions une cotisation à hauteur de 1 440 € au titre de l'année 2021.

C'est un réseau qui permet de partager les bonnes pratiques, d'anticiper et de se mettre à jour sur les nouveaux usages, mais surtout de mutualiser les expériences avec les 58 Départements et 11 Régions adhérents.

Je souhaite juste, pour terminer, préciser qu'à la faveur de la crise sanitaire, toujours avec la volonté de réduire la fracture numérique, le Département s'associe les services d'un opérateur pour reconditionner les ordinateurs qui sont retirés chaque année du parc informatique (environ 1 500). Ils pourront être ensuite gracieusement redistribués aux familles de collégiens qui ne disposent pas d'ordinateurs à la maison. C'est du développement durable - petit clin d'œil à Daniel - , et cette mesure viendra compléter utilement le déploiement massif de classes mobiles d'IPad dont je parlais tout à l'heure et le dispositif de prêt de tablettes aux élèves, avec à terme un dispositif de 7 520 tablettes et 470 classes mobiles, au terme des dotations complémentaires décidées en avril dernier.

Enfin, je remercie la Direction de l'Education et particulièrement Frédéric KERBECHE et son équipe pour ce gros et excellent travail.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup aussi à la Vice-présidente et à nos équipes. C'est un sujet extrêmement important, et je pense que l'on avance bien, dans le bon sens.

Monsieur SABOURET

Merci Virginie pour cette présentation très intéressante. Je m'associe aux remerciements, parce que j'imagine que c'est un gros travail des services, de mettre à plat les questions numériques, qui sont stratégiques aujourd'hui, et le Schéma Directeur Numérique des Collèges, qui a été engagé avec l'Education Nationale, est un élément important pour l'évolution éducative dans nos établissements.

Ont été rappelés les chiffres qui méritent notre attention : 5 % des élèves de l'Education Nationale ne disposent pas d'un ordinateur à domicile, 13 % des collégiens en REP n'ont pas d'ordinateur à domicile, et 24 % des parents d'origine modeste jugent leur équipement informatique et leur accès à internet insuffisants pour répondre au travail et à l'école à la maison. De fait, on a pu le constater dans le cadre du confinement, un certain nombre d'élèves ont suivi les cours sur leur smartphone. Et heureusement qu'il y avait le smartphone, parce que parfois, il n'y avait pas d'autre équipement numérique disponible pour poursuivre les cours en distanciel.

Les chiffres montrent, s'il en était besoin, que le basculement vers un apprentissage à distance, qu'il soit dans une situation de crise comme nous l'avons vécue ou que ce soit un élément supplémentaire et nouveau dans l'organisation pédagogique - et je pense que c'est quelque chose qu'il faut avoir dans notre horizon aujourd'hui -, risque de renforcer les inégalités entre élèves.

Durant la crise, des tablettes ont été attribuées aux élèves durant les premiers confinements. Nous avons estimé que le nombre de tablettes distribuées était insuffisant. On nous a annoncé récemment que ces prêts de tablettes seraient généralisés à l'ensemble des collèges, avec une dotation de 16 tablettes par collège, quels que soient le nombre d'élèves ou le statut du collège ; 16, c'est encore plus une roue de secours qu'une généralisation de la capacité à distribuer des équipements numériques.

Je me permets une question sur cet élargissement, parce que l'on nous avait annoncé, dans le BP 2021, des dotations en tablettes des collèges. Est-ce que ces 16 tablettes dans le « chariot de secours » sont celles que l'on avait annoncées dans le budget, ou est-ce que cela vient en plus de ce qui avait été imaginé dans le budget ?

Je pense que nous sommes d'accord sur le constat que les épisodes d'apprentissage à domicile ainsi que le développement des contenus numériques dans les enseignements vont, si nous ne faisons rien - pas seulement à l'échelle du Conseil départemental, d'ailleurs - aggraver les inégalités entre ceux qui disposent d'équipements et ceux qui n'en disposent pas.

Dans la Motion Jeunesse que nous avons présentée à cette Assemblée, qui avait été rejetée, nous avons proposé - comme la Région le fait désormais, mais au niveau des collèges - de pouvoir doter chaque collégien d'une tablette ou d'un ordinateur portable. Nous pouvons avoir le débat sur le bon niveau d'équipement : est-ce un ordinateur portable, est-ce une tablette ? Je vous avoue que j'ai interrogé également autour de moi, les réponses ne sont pas identiques. Mais il y a ce besoin de doter chacun d'un équipement numérique aujourd'hui, comme on a doté les enfants de manuels scolaires.

Vous proposez, pour répondre à cette problématique, d'engager une étude sur le reconditionnement d'ordinateurs qui pourraient être donnés aux familles. Sur le papier, la proposition peut paraître séduisante. Toutefois - et cela revient sur ce que je disais tout à l'heure, sur tablette versus ordinateur -, il faut s'interroger sur la capacité à déployer réellement des équipements reconditionnés s'ils sont difficilement transportables et difficilement installables dans des appartements parfois exigus. Aujourd'hui, on va de plus en plus vers des équipements mobiles, et pas des équipements comme les vieilles tours que l'on a connues dans les salles informatiques des établissements, qui pesaient 3 kilogrammes et étaient totalement intransportables.

Les propositions qui sont faites, évidemment, c'est mieux que rien, cela peut répondre à un certain nombre de situations. Toutefois, nous pensons que l'on peut aller beaucoup plus loin. C'est un début, mais pour nous, ce Schéma Directeur Numérique des Collèges pourrait être encore amélioré.

Evidemment, on pourrait dire « le compte n'y est pas, nous votons contre ». Nous avons une attitude beaucoup plus constructive. Donc, le compte pourrait y être si l'on y mettait davantage ; nous voterons pour, pour nous encourager collectivement à aller plus loin.

Madame CAVECCHI

Je vous en remercie.

Madame TINLAND

C'était juste pour répondre à la question de Cédric SABOURET. En effet, il y a deux mallettes par collège actuellement ; il y en aura le double d'ici à la fin de l'année. Cela représente 470 mallettes en tout, et 7 520 tablettes. Donc, ce dont nous avons manqué pendant le premier confinement dans la distribution des tablettes, nous les aurons largement en cas de reconfinement, ce que je n'espère pas, comme vous tous.

Quant aux ordinateurs que nous allons recycler, il ne s'agit bien entendu pas d'ordinateurs qui datent d'il y a 20 ans. Comme ils sont renouvelés tous les 7 ans dans chaque collège, on n'a pas des ordinateurs qui sont lourds et impossibles à installer, même dans un appartement, et effectivement, ce sera toujours mieux que rien.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Quant au budget, ce sera proposé à la DM1 à voter au mois de juillet.

Il n'y a plus d'interventions, donc nous votons s'il vous plaît.

Unanimité, je vous remercie.

Rapport n° 5-11 Attribution d'une subvention d'équipement à 13 collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défaillant

Madame TINLAND

Cela va être très rapide, c'est un rapport que l'on voit régulièrement. Il s'agit d'équiper 13 collèges, de leur permettre d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défaillant, pour un montant de 72 249,11 €.

Madame CAVECCHI

Pas de questions, nous votons.

Unanimité, merci.

Rapport n° 5-12 Détermination de la participation du Département pour la mise à disposition des équipements sportifs couverts aux collèges - Année scolaire 2020/2021

Madame TINLAND

Je réprécise simplement, parce que c'est aussi un rapport que l'on passe tous les ans, que dans l'indemnité que l'on verse conventionnellement avec les communes, les syndicats ou les établissements publics pour la mise à disposition des équipements sportifs couverts (gymnases ou autres, hormis les piscines et les patinoires), au regard de la poursuite de la crise sanitaire, et étant donné que les activités physiques et sportives ont été interdites en intérieur du 18 janvier au 19 mars 2021, puis impossibles avec la fermeture des collèges à partir du 6 avril, et pour ne pas pénaliser les communes, nous proposons, à titre dérogatoire, de maintenir le mode de calcul de la participation versée aux collectivités sur la base de 36 semaines de fonctionnement.

Donc le montant maximal des participations financières accordées aux communes et aux collectivités pourrait s'élever à 1 941 646,25 €. Le conditionnel s'explique, parce que ce sont souvent des budgets qui sont votés sur plusieurs exercices, vu le temps que peuvent mettre les communes à nous donner leurs besoins.

Madame CAVECCHI

Merci Virginie.

Pas de questions ? Nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 5-13 Adhésion du Conseil départemental du Val d'Oise à la Fondation de CY Cergy Paris Université

Madame PELISSIER

Cette Fondation avait été créée en 2010 par l'Université de Cergy. En 2020, elle est devenue CY Fondation, en incluant dans son périmètre toutes les écoles qui font partie de CY Alliance. C'est à ce moment-là que le Département a décidé de prendre sa cotisation, d'être membre fondateur de cette Fondation.

Comme c'était en 2020, évidemment, nous avons des projets : de possibles programmes à la découverte de Sciences-Po, faire un programme d'actions avec le fablab, agir pour une bourse internationale à destination des étudiants japonais, etc. Ce programme 2020 a été fortement compromis par la crise que vous connaissez. Donc nous avons aujourd'hui un programme 2021 qui va reprendre un certain nombre de ces choses.

En 2021, nous avons, par le biais de cette Fondation, mis en place le déploiement de la formation de premiers secours en santé mentale, dont nous sommes extrêmement fiers et qui est extrêmement utile. Nous avons créé des ateliers culturels en ligne, aussi, pour apporter une soupape aux étudiants en tension.

Nous allons maintenant nous occuper du programme 2021. Ce sera donc la mise en place de la bourse internationale à destination des étudiants japonais ; nous aurons 5 bourses de 6 000 € chacune, en espérant que nos étudiants japonais puissent venir. Ensuite, nous aurons la création d'un programme de démocratisation de l'accès à CY Tech pour les jeunes valdoisiens. Je rappelle que CY Tech est l'ancien EISTI, et nous essayons d'inciter des jeunes à s'inscrire à cette école d'ingénieurs. Et nous renouvellerons, bien sûr, notre partenariat avec le fablab LabBoite pour la réalisation d'actions destinées à rapprocher les étudiants, enseignants, chercheurs, des différents établissements de CY Alliance.

Nous allons peut-être enfin pouvoir démarrer cette action de la Fondation.

Nous participons à cette Fondation à hauteur de 100 000 €, ce qui est le « droit d'entrée » à cette Fondation, qui nous sera bien utile pour aider nos étudiants et pour faire progresser les actions de CY Alliance.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas de remarques, pas de questions, nous votons.

Merci pour nos étudiants, c'est l'unanimité.

Rapport n° 5-14 Subvention exceptionnelle à la Fédération Française des Sports de Glace pour l'organisation des Championnats de France Elite des sports de glace

Madame CHRISTIN

Ce championnat est un des événements les plus importants que porte la Fédération Française des Sports de Glace.

Après Dunkerque en 2019 et une annulation en 2020, ils ont choisi l'Aren'Ice de Cergy pour l'édition 2021, qui aura lieu du 16 au 18 décembre. Cette édition regroupera 9 des 12 disciplines de cette Fédération. Ce n'est pas à vous, Madame la Présidente, que j'apprendrai qu'il y a beaucoup de disciplines dans cette Fédération, et pas simplement le patinage artistique. En l'occurrence, cela ira du short-track au ballet sur glace en passant par le bobsleigh (simplement la poussée, puisque l'on n'a pas de piste de bobsleigh possible), mais également le curling, et à deux mois des Jeux Olympiques d'hiver de Pékin elle sera certainement riche de performances.

Suite à une rencontre que nous avons eue avec Nathalie PECHALAT, la nouvelle Présidente de cette Fédération, qui y impulse un nouvel élan, il a été décidé que le Département soit non seulement partie prenante au niveau financier, puisque c'est une subvention de 50 000 € que l'on se propose de vous faire voter, mais surtout, également, une participation qui permette aux publics scolaires et aux jeunes adhérents des clubs locaux, des MECS, de pouvoir assister aux entraînements.

Donc nous pensons vraiment que c'est un bel événement qui va avoir lieu sur notre département.

C'était le dernier dossier que je présenterai, puisque moi non plus je ne ferai pas partie de la prochaine Assemblée. Je voulais en profiter très rapidement pour remercier très sincèrement et publiquement tous les services du Département avec qui j'ai pu travailler, bien entendu, en tête, la Mission Sports avec Monsieur HERBET qui m'a, en 2011, quand je suis arrivée, tout appris du sport valdoisien, et saluer tous les acteurs de ce sport valdoisien qui sont les passionnés, qui m'ont fait vibrer et qui resteront à jamais gravés dans mon cœur. Malheureusement, la politique a ses raisons que le sport ne connaît peut-être pas.

Madame CAVECCHI

Et que parfois le cœur ne connaît pas non plus, hélas.

Je te remercie pour tout le travail que tu as fait sur ce sport que tu aimes tant, et merci aussi pour avoir participé, tous les week-ends, pendant quelques années, à des manifestations sportives sur notre territoire ou ailleurs.

S'il n'y a pas de remarques, je vais vous demander de voter.

Unanimité. Nous serons tous aux championnats de France à la fin de l'année pour applaudir nos champions. Merci à tous.

IV. MOTIONS

Présentation d'une motion du Groupe des élus socialistes et apparentés relative à la restauration en 1^{ère} et 2^{ème} Commissions

Madame CAVECCHI

Nous avons maintenant la motion qui avait été présentée le 14 avril sur la restauration par les élus du Groupe socialiste. Elle a été étudiée en 1^{ère} et 2nde Commission.

Avis de la 1^{ère} Commission : motion non examinée en raison de l'absence des membres du Groupe des élus socialistes et apparentés.

Avis de la 2nde Commission : motion rejetée.

J'aurais pu renvoyer la motion lors de la prochaine 1^{ère} Commission, mais vu que nous sommes à quelques temps d'un contexte électoral, je préfère que vous puissiez la présenter aujourd'hui.

Monsieur BOUGEARD

Je vais être très rapide car tout le monde l'a eue sous les yeux.

C'est une motion que nous pensons nécessaire, je pense que nous serons tous d'accord sur la nécessité d'aider nos restaurateurs et nos cafetiers, et je pense très clairement que nous avons proposé une motion raisonnable, tant sur la forme que sur le fond, une motion qui est étayée, construite, et - pour reprendre une expression chère à notre Gérard SEIMBILLE - qui ne grèverait pas le budget départemental.

Donc, très sincèrement, nous espérons, encore une fois, que vous comprendrez la nécessité que l'on puisse voter unanimement cette motion.

Madame CAVECCHI

Je veux bien en donner quelques arguments.

On a voté un fond de résilience, qui a permis de financer 52 entreprises de restauration depuis le début de la crise sanitaire sur le département, soit 8 % des entreprises soutenues, et 1,252 M€ ont été accordés aux entreprises de restauration valdoisiennes.

Ces entreprises ont naturellement pu aussi bénéficier des aides de l'Etat :

- un fonds de solidarité (plus de 300 000 € versés) ;
- des prêts garantis ;
- le prêt rebond de la Région (1,026 M€) ;
- le dispositif d'activité partielle, bien entendu, dont environ 50 M€ pour les entreprises de restauration.

Par ailleurs, la Région a mis en place récemment un dispositif spécifique pour la réouverture des restaurants et des bars.

Mais le Département soutient les commerces de proximité du Val d'Oise. Vous le savez, nous soutenons les communes et les groupements de communes dans le cadre du dispositif - on en a parlé tout à l'heure - de la revitalisation des commerces de proximité. C'est quelque chose d'important, et depuis le début de la crise sanitaire, le Département du Val d'Oise a ainsi accordé, dans ce cadre de revitalisation du commerce de centre-ville, 350 000 € aux communes de Presles, de Sagy, de Génicourt et de Garges.

En octobre dernier, le dispositif a été enrichi d'une nouvelle aide, qui visait à soutenir les projets de création, d'acquisition, de développement de solutions, de digitalisation de places de marché local ; c'est ce que l'on appelle maintenant les marketplaces ou les sites de e-commerce, sur lesquels se sont inscrits nos restaurateurs Valdoisiens.

Donc, je vous propose de rejeter cette motion, et de passer au vote.

La majorité a voté contre et l'opposition a voté pour. Merci beaucoup.

Mes chers collègues, avant de terminer cette séance, et conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, j'ai le devoir d'informer officiellement notre Assemblée que j'ai décidé d'engager une procédure de fin de détachement sur emploi fonctionnel à l'égard de Guy KAUFFMANN.

Je veux simplement vous dire que ce n'est pas un moment de débat, c'est juste une information que je me dois de vous donner. J'ajoute que c'est une situation qui me navre totalement, et je ne peux faire aujourd'hui aucun autre commentaire, mais je suis désolée.

Je dois donc considérer que notre Assemblée est informée et a été régulièrement informée, et que notre séance aujourd'hui est sur le point de s'achever.

Et comme je ne voudrais pas que cette séance s'achève sur cette tonalité, je voudrais - et cela me rappelle quelque chose que l'on a fait le 16 avril - que vous applaudissiez Jean-Claude POUTOUX, pour lequel c'est la dernière séance, puisqu'il avait souhaité aller jusqu'à la fin du mandat pour prendre sa retraite.

Vous savez que Jean-Claude POUTOUX est un pilier de notre Département. On lui doit beaucoup d'échanges, de discussions, de bonnes idées, de travail avec ses équipes qu'il a menées avec un train solennel et toujours efficace. Donc je pense que Yannick va s'associer naturellement, puisque c'est un travail autour des routes. Je pense qu'il y a beaucoup d'émotion. Monsieur POUTOUX va donc s'arrêter.

Vous allez pouvoir le voir, je vais lui laisser ma place.

Monsieur POUTOUX

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la place de la Présidente, pour la première fois, après 25 ans comme agent du Département.

Je ne vais pas me lancer dans un gros discours, mais dire merci à Madame CAVECCHI, à l'ensemble des élus avec qui j'ai travaillé.

Bien sûr, une petite pensée tout à fait amicale pour Arnaud BAZIN, qui m'a permis de prendre ce poste de Directeur Général Adjoint de l'Aménagement du territoire il y a 10 ans, et par rapport à l'ensemble de ma carrière, pour ceux qui me connaissent depuis longtemps, d'abord en DDE et ensuite au Département. Je n'ai pas à rougir, je crois, de mon parcours, puisque j'avais commencé en catégorie C tout au début de ma carrière, donc, ces 10 années de DGA Aménagement du territoire, je ne peux que m'en réjouir, et je le dois à l'ensemble des élus aux côtés desquels j'ai été. Je ne peux pas tous les nommer aujourd'hui.

J'ai aussi beaucoup d'émotion, et j'avais un petit nœud au ventre aussi en entendant ceux qui, en prenant la parole, annonçaient que c'était leur dernière séance, puisqu'à chaque fois, je pensais que moi aussi c'était ma dernière séance.

(Applaudissements dans la salle)

Madame BERTHY

Mes chers collègues, moi aussi, c'était ma dernière séance. Bon vent à toutes et à tous, bon courage dans vos nouvelles fonctions, dans vos nouveaux engagements, et peut-être à une prochaine fois.

Monsieur SABOURET

Je ne sais pas si c'est ma dernière séance, mais je salue tous ceux pour qui ce sera le cas. Je m'associe aux remerciements à Monsieur POUTOUX pour ses bons et loyaux services dans un service et sur des questions qui sont stratégiques pour un Conseil départemental, même un Département plutôt urbain comme le nôtre. Dans tous les départements, la question des routes, de l'investissement dans les routes et de leur entretien est une question centrale.

Je voulais juste revenir sur l'information que vous nous avez passée de manière très subreptice concernant Monsieur KAUFFMANN.

Vous nous annoncez aujourd'hui que vous mettez fin au détachement sur emploi fonctionnel, c'est-à-dire du poste de DGS. Les DGS sont tous sur emploi fonctionnel, si je ne me trompe pas, donc on peut les remplacer quand on veut dans une collectivité territoriale. Mais là, vous nous informez que vous avez lancé une procédure pour procéder à son remplacement ; d'après ce que l'on a compris, une procédure qui n'était pas particulièrement amiable.

J'ai souvenir qu'il y a un mois et demi, on regrettait tous son départ pour la nouvelle collectivité territoriale d'Alsace, qui - d'après les informations que l'on a eues - ne s'est pas fait. Et maintenant, après lui avoir dressé des lauriers, on le congédie.

J'ai appris qu'il avait fait un recours, et qu'un jugement du Tribunal Administratif de Cergy enjoignait de le réintégrer dans les services, en attendant son remplacement à travers la procédure dont vous venez de nous parler.

On est à quelques semaines d'une élection départementale, qui peut rebattre les cartes. On est très surpris finalement de la distance entre l'appréciation qu'il pouvait y avoir il y a un mois et demi sur Monsieur KAUFFMANN et celle qu'il y a maintenant.

Donc on aimerait avoir quelques éclaircissements, parce que cela nous surprend énormément.

L'explication est-elle technique ? J'ai le sentiment que s'il avait fait faux bond sur le plan technique depuis 10 ans, ce se serait vu. Ou l'explication est-elle celle d'une réorientation politique ? Concrètement - je mets les pieds dans le plat - il ne vous a pas échappé qu'au niveau des investitures pour les élections départementales de votre groupe, un certain nombre d'arbitrages ont été faits, qui consistent à très fortement « droitiser » la ligne politique de l'UVO. On n'est pas forcément d'accord avec vous, mais...

Madame CAVECCHI

Monsieur SABOURET, je ne veux pas vous laisser partir sur ce sujet-là.

Je vous ai informés parce que j'en ai le devoir, aujourd'hui, et qu'il faut que j'informe l'Assemblée de cette situation.

C'est un problème entre Guy KAUFFMANN et la Présidente que je suis. Je ne peux pas vous en dire plus, puisque nous allons aller vers des chemins qui ne vont pas être des chemins de cordialité, après avoir tout essayé. Donc, je ne peux pas faire de commentaire. Nous en aurons peut-être à un autre moment, mais aujourd'hui, je me devais de vous informer, et point final.

Cela n'a rien à voir avec les élections, c'est ainsi. Je ne peux pas dire autre chose, je ne peux pas vous en dire plus. Je devais vous informer, je l'ai fait.

Si vous le voulez bien, aujourd'hui, je vais poursuivre pour vous dire un petit mot, parce que c'est la dernière séance.

J'ai, sur ces sources de difficultés effectivement, une pensée très émue pour toutes les séances qui nous ont rassemblés, toutes les actions que nous avons défendues et menées ensemble autour de la table du Conseil départemental, celles sur lesquelles nous avons débattu, toujours dans le respect des convictions de chacun. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais une démocratie, c'est ainsi. Tocqueville disait : « Quand on est plus nombreux, il y a plus de lumière et de sagesse dans beaucoup d'hommes réunis que dans un seul. » Une Assemblée départementale doit donc être la sagesse.

Je tiens vraiment de tout cœur à vous remercier de votre implication, de votre travail, de votre passion du territoire, parce que vous avez toutes et tous, chacun, une passion du territoire, sans lesquels je n'aurais pu conduire cette Assemblée.

Et j'ai une pensée émue, naturellement, pour nos collègues et leur engagement au cours de toutes les années qu'ils ont données au Département, et je sais qu'ils regrettent de ne plus être là après ; parfois c'est, certes, un choix. Je souhaite bonne chance à tous les candidats, et à très vite, j'espère, peut-être ailleurs, ensemble, autrement.

Merci beaucoup.

Au revoir.

Fin de la séance à 14 h 35.